

Rapport volontaire de durabilité 2025



Table des matières

Message de Sandrine Meunier, Directrice générale

Pourquoi et comment un rapport volontaire de durabilité ?

1. Présentation de NaTran

1.1. L'ambition, la mission de service public et la raison d'être de NaTran (SBM-1)	8
1.1.1. L'ambition de NaTran : être le référent du transport des gaz renouvelables en Europe	8
1.1.2. La mission de service public de NaTran : relever le défi du transport de tous les gaz	8
1.1.3. La raison d'être de NaTran (Manifeste)	8
1.2. Un avenir énergétique « sûr, abordable et neutre pour le climat » : trois enjeux majeurs pour NaTran	9
1.2.1. Continuité d'acheminement et contribution à la sécurité d'approvisionnement en gaz	9
1.2.2. Accès à une énergie abordable	9
1.2.3. Développement des filières des gaz renouvelables et décarbonation des clients et territoires	9
Focus R&D&I chez NaTran	9
1.3. Un réseau de transport de gaz sur l'ensemble du territoire	11
1.4. Les dates clés qui ont marqué l'histoire de NaTran	12
1.5. Le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de NaTran (SBM-1)	12
1.6. Un modèle financier régulé	14
1.7. Les résultats financiers 2025	15
1.8. Une gouvernance au service de l'engagement de NaTran (GOV1, GOV2, GOV4)	17
1.8.1. Conseil d'administration	18
1.8.2. Comité exécutif	21
1.9. Des instances de gouvernance dédiées à la durabilité	22
1.9.1. Pilotage de la politique RSE	22
1.9.2. Conseil des parties prenantes	23
1.10. Un dialogue structuré avec les parties prenantes (SBM-2)	24

2. NaTran2030, le cœur de vos énergies : la transformation au service de la transition énergétique

2.1. Les grandes tendances du secteur gazier	29
2.2. Les infrastructures gazières : vision à 2050	31
2.3. Se donner les moyens de se transformer : le projet d'entreprise NaTran2030	33
2.3.1. Le projet d'entreprise : NaTran2030, le cœur de vos énergies	33
2.3.2. Notre ADN : la sécurité au cœur de notre ambition	34
2.3.3. Pilotage de l'entreprise autour de ses objectifs stratégiques	34
2.3.4. Un projet d'entreprise co-construit au cœur de notre transformation	35
2.4. Piloter la responsabilité de NaTran : la politique RSE 2025-2030	36
2.4.1. Politique structurée en quatre axes et 13 engagements	36
2.4.2. Chemin de progrès et évolution de la démarche RSE depuis 2015	37
2.5. La double matérialité : méthodologie et résultats (SBM3)	37
2.5.1. Description de la méthodologie [IRO-1]	37
2.5.2. Présentation des enjeux matériels issus de l'analyse de double matérialité de NaTran	39
2.5.3. Synthèse des impacts, risques et opportunités issus du travail de double matérialité	40

2.6. Le système de gestion des risques	41
2.6.1. Analyse des risques et double matérialité	41
2.6.2. Dispositif des risques	41
2.6.3. Cartographie des risques	42

Executive Summary – Données environnementales

3. La stratégie et gouvernance environnementale de NaTran

3.1.1. Trois initiatives de transformation pour et par l'environnement	48
3.1.2. Deux initiatives autour du pilotage de la réduction des impacts clés de NaTran	48
3.1.3. Un pilotage resserré	48

4. Changement climatique (ESRS E1)

4.1. Atténuation du changement climatique – gaz renouvelables et bas-carbone (PILIER B) (E1)	49
4.1.1. Filière méthanisation	50
4.1.2. Filières pyrogazéification & gazéification hydrothermale	51
4.1.3. Filière hydrogène renouvelable et bas-carbone	52
4.1.4. CO ₂	54
4.1.5. Projets d'intérêt commun (PCI) labellisés par l'Europe	56
4.2. Atténuation au changement climatique – plan de transition (PILIER A) (E1)	56
4.2.1. Stratégie Net-Zéro : définition des cibles	56
4.2.2. Bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES)	57
4.2.3. Trajectoire de décarbonation et budget carbone	58
4.2.4. Plans d'actions et leviers de décarbonation	58
4.2.5. Calcul des émissions des gaz transportées	61
4.2.6. Prix interne du carbone	62
4.3. Énergie (E1)	62
4.4. Coopération pour la transition énergétique (E1*)	63
4.5. Adaptation au changement climatique (E1)	64
4.5.1. Risques climatiques : étude de vulnérabilité et plan d'adaptation au changement climatique	64
4.5.2. Identification des risques matériels à prendre en compte	65
4.5.3. Risques de transition	66

5. Pollution (ESRS E2)

5.1. Pollution de l'air (E2)	66
------------------------------	----

6. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

6.1. Biodiversité – opérations propres (E4)	66
6.1.1. Stratégie et politique biodiversité	66
6.1.2. Actions et moyens mis en œuvre	67
6.1.3. Cibles et métriques	68
6.2. Biodiversité – chaîne de valeur (E4)	69
6.2.1. Biodiversité – usage des terres (disponibilité de la biomasse) (E4)	69

7. Économie circulaire (ESRS E5)

7.1. Ressources entrantes non renouvelables (E5)	70
7.1.1. Éco-conception des ouvrages	70
7.1.2. Analyse de cycle de vie des différentes classes d'actifs	70
7.1.3. Économie circulaire	71
7.1.4. Achats	71
7.1.5. Numérique responsable	71
7.2. Déchets (E5)	71
7.2.1. Valorisation des déchets	71

Executive Summary - Données sociales

75

8. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

- 8.1. Sécurité intégrée et coresponsabilité : deux lignes de conduite phares du projet d'entreprise
 - 8.1.1. Nouvelle politique de Sécurité Intégrée
 - 8.1.2. Sécurité intégrée et coresponsabilité
- 8.2. Santé et sécurité et QVCT (S1)
 - 8.2.1. Ambition partagée pour la santé et la sécurité
 - 8.2.2. Mise en œuvre de la politique de sécurité intégrée
 - 8.2.3. Politique QVCT
- 8.3. Violence et harcèlement (S1)
 - 8.3.1. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles
- 8.4. Formation et développement des compétences (S1)
 - 8.4.1. Structuration, professionnalisation et anticipation pour réussir NaTran2030
 - 8.4.2. Développement de l'offre de formation en 2025
 - 8.4.3. Soutien à l'alternance pour préparer l'avenir
- 8.5. Dialogue social (S1)
 - 8.5.1. Accords collectifs applicables au sein de NaTran
- 8.6. Diversité (S1)
 - 8.6.1. Favoriser l'inclusion, l'égalité et la mixité (D-3)
 - 8.6.2. Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap
 - 8.6.3. Égalité professionnelle F/H
 - 8.6.4. Être LGBT+ accueillant

9. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

- 9.1. Conditions de travail des fournisseurs (S2)
 - 9.1.1. Sécurité des fournisseurs

10. Communautés affectées (ESRS S3)

- 10.1. Communautés et acceptabilité des ouvrages (S3)
 - 10.1.1. Concertation renforcée sur les projets gaziers
 - 10.1.2. Gouvernance et cadre de gestion des risques
 - 10.1.3. Identification et traitement des impacts

11. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

- 11.1. Continuité d'approvisionnement (S4*)
 - 11.1.1. Sécurisation, pilotage et contrôle de l'acheminement du gaz

- 11.1.2. Garantie de continuité de fourniture du gaz
- 11.1.3. Contribution à la sécurité d'approvisionnement en gaz
- 11.1.4. Dépendances critiques & relation avec les fournisseurs
- 11.2. Accès à l'énergie abordable (S4*)
- 11.2.1. Maîtrise des coûts face à la baisse de consommation
- 11.2.2. Investissements dans l'avenir énergétique
- 11.2.3. Performance, moteur de l'ambition de NaTran
- 11.3. Qualité de service et écoute client (S4)
- 11.3.1. Modalités de dialogue avec les clients
- 11.3.2. Résultats relatifs à la satisfaction des clients
- 11.4. Tiers de confiance et accès à l'information (S4)

Executive Summary – Données gouvernance

12. Gouvernance et conduite des affaires (ESRS G1)

- 12.1. Sécurité industrielle (G1*)
- 12.2. Sûreté (G1)
 - 12.2.1. Démarche liée à la sûreté
 - 12.2.2. Gouvernance de la sûreté
- 12.3. Cybersécurité (G1)
 - 12.3.1. Actions de gestion des risques numériques NaTran
 - 12.3.2. Démarche d'analyse des risques
 - 12.3.3. Actions de sensibilisation et de protection
- 12.4. Éthique (G1)
 - 12.4.1. Éthique chez NaTran
 - 12.4.2. Actions « éthiques » mises en place en 2025
 - 12.4.3. Obligations de NaTran : le code de bonne conduite
 - 12.4.4. Obligations de NaTran : l'indépendance
- 12.5. Gestion de la relation fournisseur (G1)
 - 12.5.1. Engagements de NaTran vis-à-vis de ses fournisseurs
 - 12.5.2. Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables
 - 12.5.3. Partage des enjeux et dispositif d'écoute
 - 12.5.4. Classification des fournisseurs
- 12.6. Engagement politique et plaidoyer (G1)

Glossaire

Annexe méthodologique

Rapport des Commissaires aux Comptes portant sur les indicateurs de la Politique RSE

Message de Sandrine Meunier, Directrice générale

Notre contribution à la transition énergétique

NaTran publie son premier rapport volontaire de durabilité.

C'est le prolongement naturel de l'orientation que nous avons prise en 2025 avec la révélation du projet d'entreprise NaTran2030 qui propulse l'entreprise dans un monde en quête d'énergies décarbonées, compétitives et disponibles. Ce défi considérable pour tous les acteurs du secteur énergétique, quels que soient les vecteurs (électricité, gaz, hydrogène), nous sommes déterminés à y faire face. Pour incarner pleinement cette ambition, j'ai pris la décision de faire évoluer l'identité de notre entreprise en adoptant le nom NaTran qui exprime avec force le lien entre Nature et Transition énergétique, et la couleur jaune, symbole de notre histoire à travers les bornes et balises qui jalonnent la géographie de notre réseau.

2025 est de ce point de vue une année historique pour notre entreprise ! Nous avons pris des engagements forts pour l'avenir. A l'horizon 2030, nous mettons tout en œuvre pour accueillir des volumes de gaz renouvelables multipliés par 5, faire émerger 1 000 kilomètres de réseaux dédiés au transport d'hydrogène et de dioxyde de carbone et réduire son empreinte carbone de 40 %. Cette transformation va s'opérer de manière progressive et concertée avec nos clients, nos autorités de tutelle et les territoires concernés.

Le temps du dialogue indispensable

En 2025, en lien avec la Commission nationale du débat public (CNDP), NaTran a participé à trois consultations publiques sur des premiers projets d'infrastructures hydrogène et de dioxyde de carbone, soit plus d'une cinquantaine de réunions publiques. Ce dialogue est essentiel et quatre nouvelles consultations vont suivre en 2026 autour de ces réseaux d'avenir. Au total, NaTran dispose en portefeuille de 16 projets en développement en France et en Allemagne, dont dix sont reconnus comme des projets d'intérêt commun au niveau européen.

Cette projection relève de notre responsabilité d'opérateur sur le long terme pour anticiper les nouveaux chemins de la décarbonation, notamment en soutien de l'industrie, avec l'hydrogène et la logistique du CO₂. Les infrastructures constituent les fondations de notre futur système énergétique et notre devoir consiste à donner de la visibilité à nos clients sur le champ des possibles.

Dans cet esprit, NaTran a lancé en avril 2025 des ateliers de planification des réseaux multi-gaz (CH₄, H₂, CO₂) pour coconstruire une logistique des molécules qui participent à la neutralité carbone en 2050, compatible avec les besoins de notre industrie et les exigences en termes d'aménagement du territoire. Ces travaux qui ont réuni

plus de deux cents participants, vont se poursuivre en 2026, afin de dégager une vision comprise et partagée, capable de déclencher, le moment venu, les investissements utiles dans un environnement sécurisé.

A court terme, l'érosion des consommations de gaz naturel s'est poursuivie à un rythme proche de ce que l'on a connu avant la guerre en Ukraine, sous l'effet des progrès continus en matière d'efficacité énergétique, du maintien des efforts de sobriété, mais aussi des substitutions d'énergie et des difficultés économiques de certains pans de notre industrie. Pour autant, la France a encore intensifié son niveau de transit vers les pays frontaliers avec 157 TWh (+ 15 %) de gaz exportés sur un total de 659 TWh transportés en 2025, et confirmé son rôle pivot du point de vue de la sécurité d'approvisionnement en Europe.

2025 est une année historique pour notre entreprise qui a pris des engagements forts à l'horizon 2030 pour accueillir des volumes de gaz renouvelables multipliés par 5, faire émerger 1 000 kilomètres de réseaux dédiés au transport d'hydrogène et de dioxyde de carbone et réduire son empreinte carbone de 40 % par rapport à 2019.

La France est aussi devenue un acteur de premier plan de la filière biométhane en Europe avec 15,5 TWh d'installations en service fin 2025. La filière s'impose progressivement dans les territoires comme un facteur de développement et constitue pour notre pays une arme supplémentaire pour accroître son indépendance énergétique. Le cadre réglementaire redevenu plus favorable avec la révision à la hausse du tarif d'achat biométhane, le développement des Certificats de Production de Biométhane (CPB) ou l'incitation des cogénérations à se convertir à l'injection, favorisent l'accélération des projets. Concrètement, on observe, en 2025, la plus forte dynamique jamais enregistrée avec près de 300 nouveaux sites inscrits au registre des capacités tous réseaux confondus, représentant plus de 7 TWh.

Le potentiel de production qui atteint aujourd'hui 34 TWh ne peut que nous donner confiance dans la capacité de cette filière à devenir un levier puissant de décarbonation de notre économie. Le cap des 44 TWh inscrit dans le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) à l'horizon 2030 représenterait 15 à 20 % de la consommation

de gaz en France, l'équivalent de la production de huit ou neuf réacteurs nucléaires.

Vigilance et confiance

Mais 2025 est aussi une année qui vient nous rappeler, s'il en était besoin, que nous exploitons des actifs industriels qui supposent une expertise et une vigilance à toute épreuve. Deux événements se sont ainsi produits sur l'artère du Rhône entraînant un impact significatif sur les flux de gaz. Toutes les compétences de NaTran sont réunies depuis plusieurs semaines pour procéder aux réparations de la canalisation endommagée en vue d'une inspection par piston instrumenté.

À l'issue de ce diagnostic, une remise en service de la canalisation pourra être envisagée sous le contrôle des autorités, de manière à rétablir la fluidité des échanges entre le nord et le sud de la France. En parallèle et plus globalement, NaTran a décidé de renforcer le programme d'inspection de son réseau par pistons¹ instrumentés de dernière génération pour maintenir durablement la confiance avec ses parties prenantes.

La sécurité industrielle et la réalisation de nos missions de services publics sont nos priorités : tous les moyens technologiques (R&D, innovations, intelligence artificielle...) et un professionnalisme renforcé sont mobilisés pour faire face à ce défi. Nous devons faire de ces événements une opportunité pour revisiter nos politiques, et les consolider.

Dans cette période difficile, je veux remercier nos clients pour leur confiance et les opérateurs d'infrastructures

adjacentes (terminaux méthaniers, stockages) pour leur solidarité. Je veux aussi retenir et témoigner de l'engagement sans faille et du sens des responsabilités des équipes de NaTran. Je ressens une formidable détermination comme en témoignent les résultats de la dernière enquête interne menée du 12 novembre au 5 décembre (73 % de participation) : 89 % des salariés se sont déclarés fiers de ce qu'ils accomplissent dans le travail et 88 % sont attachés à NaTran. C'est sur cette confiance que nous allons bâtir l'avenir.

Nous avons le devoir, chacun à son niveau, de contribuer à la transition énergétique, tant du point de vue de la sécurité industrielle qu'en matière de décarbonation, aux côtés des industriels. Nous nous devons de réussir ce défi, mais pas au détriment de notre souveraineté, de notre industrie, de nos agriculteurs, ... NaTran ne déviara pas de cette orientation qui nous engage dans la construction d'un modèle énergétique plus robuste où les molécules renouvelables et les électrons ont un rôle à jouer et des synergies à trouver. Une démarche qui s'inscrit pleinement en cohérence avec la définition de la durabilité vue par la Commission Brundtland des Nations Unies en 1987 : « Satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. »

Sandrine Meunier, Directrice générale de NaTran

¹ Ce type d'inspection consiste à introduire à l'intérieur de la canalisation des pistons dits instrumentés, outils sophistiqués constitués de nombreux capteurs qui voyagent dans l'ouvrage à une vitesse de

plusieurs m/s. L'objectif de l'inspection : détecter des défauts susceptibles d'affecter à terme l'aptitude au service des canalisations.

Pourquoi et comment un rapport volontaire de durabilité ?

Choisir de publier un rapport volontaire de durabilité, sans y être légalement tenus, est un geste qui nous engage. Nous affirmons ainsi que la transition énergétique ne se décrète pas, mais qu'elle se démontre.

Notre responsabilité va au-delà des obligations réglementaires et trouve son moteur dans notre raison d'être : « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ». Cette ambition exige de la transparence, de la cohérence et un langage partagé avec nos parties prenantes. D'où notre choix de produire un rapport volontaire, exigeant et utile.

Depuis plusieurs années, NaTran dispose d'un rapport intégré robuste, qui documente avec précision nos actions, nos résultats et notre stratégie. Ce rapport constitue une base fiable : il valorise ce que font nos équipes et il incarne la dynamique du projet d'entreprise. Mais le contexte évolue, les attentes aussi, et la CSRD s'impose comme la nouvelle grammaire commune de la durabilité, malgré les remaniements réglementaires européens actés en fin d'année 2025. Pour rester compréhensibles, comparables et crédibles, il nous fallait franchir une étape.

Avec le rapport volontaire de durabilité NaTran 2025, nous poursuivons une trajectoire engagée de longue date : celle d'un reporting qui accompagne notre transformation et renforce la transparence attendue par nos parties prenantes. L'alignement progressif avec les standards

européens constitue la continuité logique de ce travail : davantage de précision, davantage de données, et une cohérence renforcée entre notre raison d'être, notre projet d'entreprise, notre politique RSE et les exigences de la CSRD. L'exercice reste volontaire, mais il confirme notre ambition de structurer nos engagements et de démontrer les progrès accomplis.

Nous assumons un positionnement et un rapport qui vise, dans ce nouvel exercice la communication d'une information adaptée à notre contexte. Cela signifie produire un rapport rigoureux sans être standardisé, exigeant sans perdre notre singularité, méthodique tout en restant ancré dans la réalité et les exigences de nos métiers et de nos territoires. Autrement dit, un rapport utile et fidèle à ce que nous sommes et à ce que nous voulons démontrer : l'articulation concrète entre stratégie et terrain.

Ce premier rapport volontaire de durabilité, construit grâce à la contribution des pilotes d'engagements RSE et de contributeurs clés, marque ainsi une étape importante. Il formalise la cohérence de notre politique RSE et de notre projet d'entreprise, de la raison d'être aux objectifs stratégiques et ouvre un espace de transparence assumée et de responsabilité partagée. Il nourrit également un dialogue renforcé avec toutes celles et ceux qui contribuent, à nos côtés, à rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat.

Christophe Delfeld, Directeur RSE et Environnement

Ce rapport, qui porte sur le périmètre de NaTran SA (hors filiale Elengy et NaTran Deutschland), est inspiré du format attendu du "rapport de durabilité", il suit la structure de la norme CSRD (voir glossaire en annexes) et relate les politiques, actions clés et indicateurs mis en œuvre sur les enjeux identifiés comme matériels, issus de l'analyse de double matérialité.

Toutefois, NaTran n'est pas éligible d'un point de vue réglementaire à la CSRD et produit son rapport dans un cadre volontaire. La Société a choisi dans ce contexte d'établir un rapport non exhaustif sur le détail des impacts, risques et opportunités et les points de données de la nomenclature ESRS. À noter que le périmètre de la vérification par les Commissaires aux comptes porte sur la conformité des indicateurs de la politique RSE, la revue du protocole de reporting et à une lecture d'ensemble du rapport. L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité a fait l'objet d'une revue « à blanc » par les Commissaires aux comptes au cours de l'année 2025. Elle s'est limitée à une relecture critique du processus d'analyse de double matérialité, et n'a pas fait l'objet d'une assurance par les Commissaires aux comptes. Le respect des exigences de publication

associés à la double matérialité n'a pas été revu par les Commissaires aux comptes.

Pour répondre aux attentes de ses parties prenantes, NaTran a pour ambition de renouveler l'élaboration de ce rapport dans les années à venir, avec la perspective de se rapprocher de plus en plus des exigences de la norme. Ce présent rapport préfigure ainsi mais de manière incomplète un futur "rapport de durabilité" au sens plus strict et juridique du terme.

Certains termes et acronymes sont empruntés au vocabulaire de la CSRD (ex: SBM-1, SBM-2, SBM-3, GOV-1, GOV-2, GOV-4 etc.). Nous rappelons que le présent rapport 2025 s'en inspire mais n'est pas conforme en tous points aux normes ESRS.

01

Données
générales (ESRS 2)



1. Présentation de NaTran

1.1. L'ambition, la mission de service public et la raison d'être de NaTran (SBM-1)

1.1.1. L'ambition de NaTran : être le référent du transport des gaz renouvelables en Europe

NaTran est un leader européen du transport de gaz et un expert mondial des systèmes gaziers. En France, l'entreprise exploite plus de 32 500 km de canalisations enterrées pour transporter le gaz des fournisseurs vers les consommateurs et producteurs raccordés à son réseau : gestionnaires des distributions publiques qui desservent les communes, centrales de production d'électricité, sites industriels, et sites de production de biométhane.

Avec ses filiales Elengy, leader des services de terminaux méthaniers en Europe, et NaTran Deutschland, opérateur du réseau de transport MEGAL en Allemagne, NaTran joue un rôle clé sur la scène des infrastructures énergétiques européennes.

NaTran a pour ambition de devenir un acteur de référence dans le transport des gaz renouvelables et bas-carbone, de l'hydrogène et du CO₂ en Europe, de relever le défi du transport de tous les gaz qui participent à la transition énergétique, et ainsi d'accompagner la neutralité carbone à l'horizon 2050 (biométhane, hydrogène et CO₂).

1.1.2. La mission de service public de NaTran : relever le défi du transport de tous les gaz

NaTran assure sa mission de service public historique en garantissant la continuité d'alimentation et en contribuant à la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, en continu et en sécurité. Engagé pour la transition énergétique, NaTran adapte ses réseaux au transport des gaz renouvelables et bas-carbone et accompagne ses clients et les territoires dans la décarbonation.

Cet engagement se traduit par quatre activités principales :

- Acheminer le gaz au moindre coût en assurant la continuité d'alimentation ;
- Garantir la sécurité industrielle ;
- Proposer des solutions adaptées aux besoins en gaz naturel et renouvelable de tous ses clients ;
- Adapter son réseau à l'accueil des nouveaux gaz décarbonés.

1.1.3. La raison d'être de NaTran (Manifeste)

Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat

À travers son Manifeste, cette raison d'être nous engage, nous, les femmes et les hommes de NaTran, à agir pour la transition écologique et à explorer de nouveaux champs de responsabilité pour le futur.

Parce que nous sommes au service de l'intérêt général, nous organisons les flux et les échanges pour la continuité d'alimentation en gaz de tous les consommateurs et pour l'équilibre du système énergétique du pays et des territoires. Nous facilitons l'accueil de toujours plus de gaz renouvelables avec la même exigence de sécurité, de qualité et de compétitivité. **Pour assurer la sécurité et la performance du système énergétique.**

Parce que nous sommes des acteurs responsables, nous concevons et exploitons des infrastructures énergétiques à l'empreinte environnementale toujours plus exemplaire et contribuons à réduire l'impact de l'ensemble de la chaîne gazière. Nous ouvrons de nouvelles perspectives avec les gaz renouvelables, produits localement, et l'hydrogène, et plus généralement les solutions de décarbonation des usages de l'énergie. **Pour concrétiser l'ambition de la neutralité carbone.**

Parce que nous sommes convaincus que la transition écologique passe par l'innovation, nous sommes engagés dans la recherche, l'expérimentation, le développement et la diversification de nos activités pour progresser au quotidien et mieux contribuer à répondre aux défis de nos clients, des territoires et de la planète. **Pour mobiliser les initiatives au service des générations futures.**

Parce que nous sommes porteurs de valeurs humanistes, nous nous engageons pour un environnement de travail bienveillant, stimulant, développant les compétences et inclusif de toutes les diversités, parce que les défis de la transformation et l'exigence de la performance doivent être compatibles avec l'épanouissement individuel et collectif. **Pour conjuguer bien-être et performance, et agir ensemble pour la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail de toutes et tous.**

Parce que nous sommes engagés avec nos parties prenantes, nous agissons avec les acteurs des territoires pour co-construire des solutions d'avenir et concilier les intérêts du plus grand nombre. Nous développons la coopération, assurons la transparence sur les impacts positifs et négatifs de nos activités, et mettons à disposition de tous, les données essentielles à la planification et à l'action. **Pour faire de notre raison d'être l'objet de tous les dialogues.**

1.2. Un avenir énergétique « sûr, abordable et neutre pour le climat » : trois enjeux majeurs pour NaTran

1.2.1. Continuité d'acheminement et contribution à la sécurité d'approvisionnement en gaz

En tant que gestionnaire de réseau de transport de gaz, NaTran exerce depuis l'origine une mission essentielle consistant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'équilibre de son réseau. Ce rôle structurant fait de la continuité de l'acheminement du gaz sur l'ensemble du territoire national le cœur de son activité.

Cette responsabilité s'inscrit dans le cadre d'une mission de service public, définie par le code de l'énergie. À ce titre, NaTran contribue, aux côtés de l'ensemble des acteurs du système gazier, à garantir la continuité de fourniture de gaz aux clients finaux, y compris en situation de conditions climatiques exceptionnelles comme lors d'hivers rigoureux ou des épisodes de pointe de froid.

Au-delà, de par sa position « au cœur » et son rôle de « tour de contrôle » du système gazier national, NaTran contribue à la sécurité d'approvisionnement du pays.

1.2.2. Accès à une énergie abordable

L'énergie abordable constitue un enjeu majeur pour NaTran, à l'intersection de la soutenabilité économique du système énergétique, de la compétitivité industrielle et de l'acceptabilité sociale de la transition.

Pour NaTran, l'enjeu de l'accès à l'énergie abordable est indissociable de son modèle régulé. La baisse structurelle des volumes transportés interroge la maîtrise du coût unitaire d'acheminement et la soutenabilité du tarif à long terme. Elle renforce la nécessité d'adapter la base d'actifs aux nouveaux usages, de sécuriser les volumes de gaz renouvelables et bas-carbone et de contribuer activement aux travaux de prospective sur les complémentarités multi-énergies, afin d'éclairer les arbitrages entre gaz, électricité et hydrogène.

Dans cette perspective, la contribution du réseau gazier à une énergie abordable repose autant sur la performance opérationnelle que sur sa capacité à s'inscrire dans une vision systémique et intégrée du mix énergétique.

1.2.3. Développement des filières des gaz renouvelables et décarbonation des clients et territoires

Les gaz renouvelables offrent une opportunité efficace de décarbonation et d'amélioration de la souveraineté énergétique du pays, en sortant de la dépendance au gaz naturel fossile importé. NaTran agit et communique pour accompagner le développement des gaz renouvelables sur le territoire français.

Au-delà des actions mises en œuvre pour décarboner ses activités propres, les actions de NaTran pour contribuer à la décarbonation de la chaîne gazière passent notamment par la mise à disposition d'infrastructures adaptées au transport des différentes molécules de la transition énergétique : méthane renouvelable et bas-carbone, ou hydrogène. Dans une logique de complémentarité, le réseau gazier assure également l'alimentation en gaz de moyens de production d'électricité pilotables nécessaire au fonctionnement du système électrique.

Enfin, les CCUS (*Carbon Capture, Utilisation and Storage*) consistent à capturer les émissions de CO₂ dans le but de les stocker durablement ou de les réutiliser comme intrant dans la fabrication de certains produits. NaTran développe les infrastructures nécessaires à leur transport.

Focus R&D&I chez NaTran

	2025
Montant des investissements R&D&I nets	44,9 M€
dont recettes et subventions	7,9 M€
Crédit impôt Recherche	2,8 M€
Nombre de chercheurs	124
Nombre de familles de titres et demandes de brevets	77
Nombre de dépôts de demandes de brevets français durant l'année	2
Nombre de start-up accompagnées	48

Acteur de la transition énergétique, NaTran investit dans la recherche et l'innovation pour accueillir sur son réseau un maximum de gaz renouvelables, y compris l'hydrogène, soutenir ces nouvelles filières et contribuer ainsi à l'atteinte de la neutralité carbone et aux principaux engagements portés par l'entreprise, y compris pour l'impact de ses activités propres.

NaTran exporte ses savoir-faire à l'international notamment grâce aux prestations développées par son centre de recherche NaTran R&I (NaTran Research & Innovation), dont la mission est de concevoir, piloter, réaliser des projets de Recherche & Innovation pour NaTran et/ou des clients externes, principalement des opérateurs d'infrastructures gazières.

Les travaux de recherche de NaTran R&I s'articulent autour de cinq programmes de recherche et innovation, alignés avec ses enjeux stratégiques et conçus pour éclairer les partenaires, surmonter les obstacles technologiques et déployer des innovations créatrices de valeur :

- SENTINEL : maîtriser l'intégrité et la sécurité des infrastructures gazières ;
- IMPACT : réduire les impacts environnementaux de la chaîne gazière ;
- NEW CH4 : préparer les réseaux à l'arrivée des méthanes renouvelables ;
- PREPARE : adapter, modéliser et piloter les réseaux du futur ;
- H2 & CO2 : préparer les réseaux à l'arrivée de l'hydrogène et du CO2.

L'action de la recherche et innovation s'est ainsi focalisée sur l'identification, l'expérimentation et l'accélération du déploiement de projets porteurs de valeur, qu'ils proviennent du challenge innovation interne, des initiatives de terrain ou encore de la veille stratégique.

1.3. Un réseau de transport de gaz sur l'ensemble du territoire



1.4. Les dates clés qui ont marqué l'histoire de NaTran

— Frise historique

- **2005** : Création de GRTgaz et GRTgaz Deutschland
- **2008** : Lancement des grands chantiers de renforcement du réseau français et tenue des premiers débats publics sur des ouvrages de transport de gaz sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- **2011** : Entrée de la Société d'infrastructures gazières (SIG), détenue par la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, au capital de GRTgaz avec une participation de 25 % ; participation portée à 39 % en décembre 2021, ENGIE conservant 61 %
- **2012** : Pic de consommation journalière historique de 3 405 GWh correspondant à 158 000 MW de puissance instantanée appelée, le 8 février 2012, un des mois les plus froids observés depuis plus de 50 ans
- **2015** : Premier mètre cube de biométhane injecté dans le réseau
- **2017** : Acquisition d'Elengy
- **2018** : Création d'un marché unique du gaz en France avec 50 % de capacités supplémentaires offertes aux clients expéditeurs pour alimenter les consommateurs français
- **2018** : Création du Centre de Recherche & Innovation RICE
- **2020** : Développement des technologies de gaz renouvelables au-delà du biométhane, via le soutien au développement technologique de la pyrogazéification et de la gazéification hydrothermale et des appels à manifestation d'intérêt pour des initiatives locales en France
- **2021** : Une Raison d'Être et un projet d'entreprise tournés vers la transition énergétique
- **2022** : Résilience face à la crise énergétique européenne
- **2023/2024** : Lancement de projets d'infrastructures majeurs dans les secteurs H₂ et CO₂
- **2025** : GRTgaz ouvre une nouvelle page de son histoire et devient NaTran, et adopte une nouvelle politique RSE ainsi qu'un nouveau projet d'entreprise

— NaTran, déjà un an

L'année 2025 marque les 20 ans de l'entreprise, qui ouvre une nouvelle page de son histoire en changeant de nom et en adaptant un projet d'entreprise NaTran2030 tourné vers la transition énergétique et la contribution à la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour y parvenir, l'entreprise adapte son réseau et ses pratiques aux défis écologiques, économiques et numériques. Elle propose des infrastructures et une logistique adaptée aux gaz qui participent à la transition énergétique (biométhane, H₂ et CO₂).

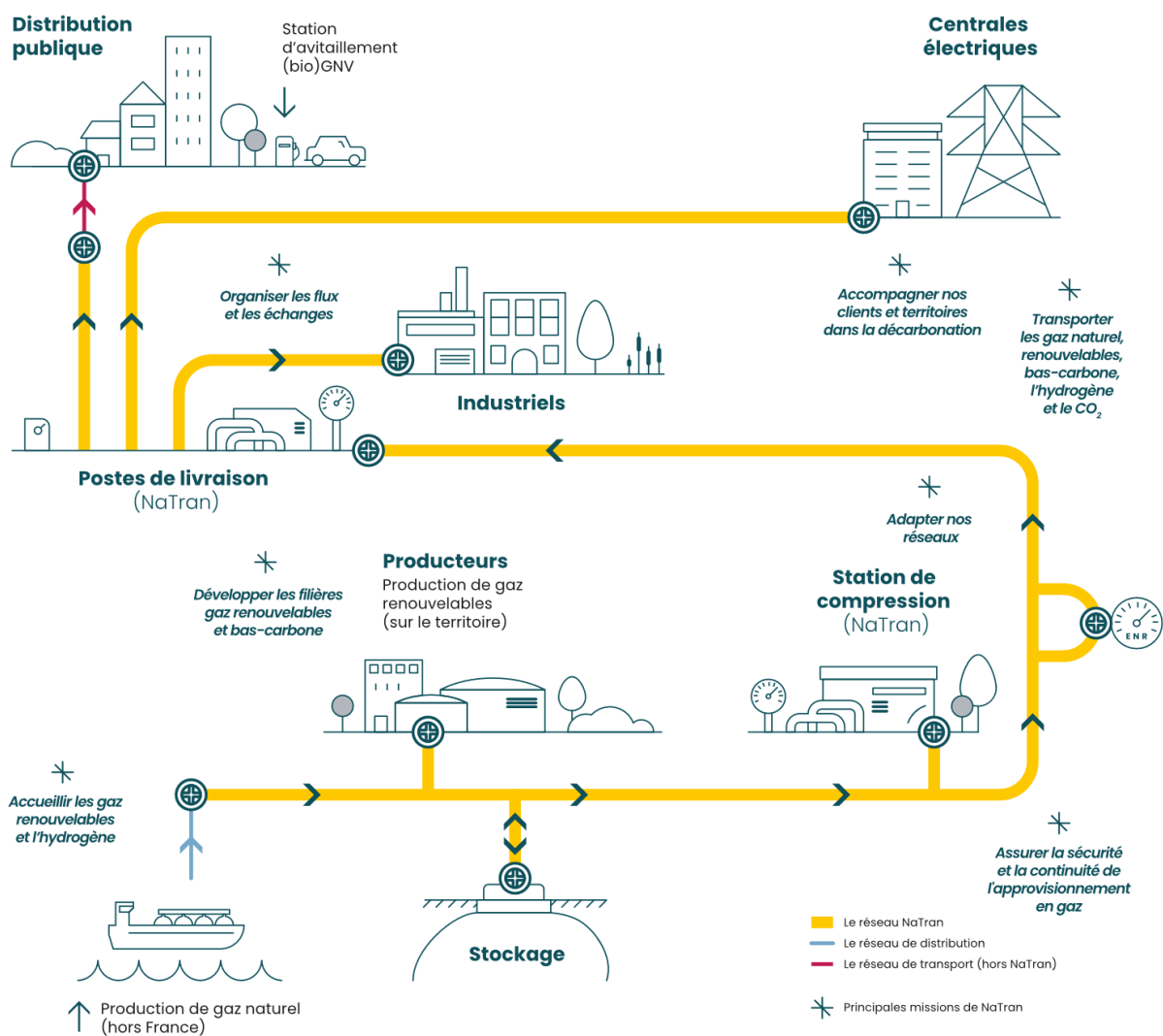
La marque NaTran, aux consonnances industrielles et technologiques, est le fruit d'un travail de co-construction mené en interne, tout en consultant des publics externes. La marque évoque le cœur de métier d'opérateur NATIONAL de TRANsport de gaz, ainsi que l'engagement sociétal en faveur du respect de la NATure et de la TRANSition énergétique. Elle reflète l'engagement de NaTran de se TRANSformer afin de devenir l'opérateur de référence du transport des gaz renouvelables, de l'hydrogène et du CO₂ en Europe, pour contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Cette ambition s'inscrit dans le nouveau projet d'entreprise de NaTran.

1.5. Le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de NaTran (SBM-1)

Au quotidien, NaTran assure sa mission de service public visant à acheminer le gaz, naturel ou renouvelable, et à veiller au bon fonctionnement du marché du gaz. Pour préparer l'avenir et accompagner la transition écologique, NaTran repense son modèle afin d'accélérer le développement des gaz renouvelables et bas-carbone, dont l'hydrogène, et d'adapter ses infrastructures dans un

modèle énergétique décentralisé. La chaîne de valeur historique de NaTran, celle du gaz naturel, se transforme : adaptation à la baisse des consommations et des volumes de gaz naturel importés, accueil de volumes croissants de biométhane et gaz bas-carbone. En parallèle, de nouvelles chaînes de valeur autour du transport de molécules par canalisation se développent, au service de

la transition énergétique : méthane renouvelable et bas-carbone, hydrogène, CO₂.



RESSOURCES	VALEUR CRÉÉE
Capital humain — 3 136 salariés en CDI — 226 apprentis	Capital humain — 2,4 taux de fréquence global — 99/100 Index égalité professionnelle
Capital financier — 4 767 M€ de capitaux propres — 3 256 M€ de dette — Capital détenu par ENGIE (60,85 %), la société des infrastructures gazières (38,47 %), le Fonds Alto (0,68 %)	Capital financier — 2 109 M€ de chiffre d'affaires — 1 116 M€ d'EBITDA — 335 M€ de résultat net — 263 M€ de dividendes — 410 M€ d'investissements totaux
Capital industriel — 32 622 km de canalisations — 26 stations de compression — 34 postes rebours en service — 97 postes d'injection de biométhane	Capital industriel — 623 TWh de gaz transporté (périmètre France) — 13,6 TWh/an de production annuelle de gaz renouvelables injectée dans les réseaux en France (y.c. part de NaTran) — 94,7 % taux de satisfaction clients
Capital intellectuel — 124 chercheurs — 44,9 M€ d'investissement R&D&I — 48 start-up accompagnées	Capital intellectuel — 77 familles de titres et demandes de brevets — 2 dépôts de demandes de brevets français durant l'année — 274 titres et demandes de brevets actifs — 25 pays avec titres et demandes de brevets actifs — 84 % de salariés formés
Capital environnemental — 1 795 GWh de consommation d'énergie primaire — Stratégie climat en ligne avec l'Accord de Paris (Net-Zéro initiative)	Capital environnemental — 100 % des sites convertis avec des techniques alternatives aux produits phytosanitaires de synthèse — 4 sites avec un Plan de Gestion Écologique Concerté — 98,0 % de valorisation des déchets — 31,1 % de baisse du bilan carbone (scopes 1,2 et 3) par rapport à 2019
Capital sociétal — 551 M€ d'achats France — 605 M€ d'achats global hors énergie — 182 partenariats, adhésions et mécénats, qui représentent un montant de 2,5 M€	Capital sociétal — 201 M€ d'Impôts et taxes — 118 partenaires mobilisés sur la sobriété énergétique (signataires Ecogaz) — 48 % de relais d'opinion reconnaissent NaTran utile à la transition

1.6. Un modèle financier régulé

En tant qu'opérateur d'infrastructures gazières au service de l'intérêt général, NaTran contribue à l'accès à une énergie sûre, de plus en plus renouvelable et décarbonée, tout en veillant à rester à un prix abordable.

L'activité de NaTran relève d'un monopole régulé. En tant qu'activité régulée, NaTran doit garantir à tous ses clients un accès équitable à des sources d'approvisionnement diversifiées, au travers d'un réseau de transport

interconnecté, le tout aux coûts représentatifs d'un opérateur efficace. Les tarifs, via le revenu autorisé, sont fixés après négociation tous les quatre ans dans le cadre de l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT) par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La CRE veille à l'efficacité économique de NaTran pour que les consommateurs obtiennent le meilleur service et paient le juste prix.



1.7. Les résultats financiers 2025

Tout en poursuivant ses objectifs stratégiques et en respectant la trajectoire tarifaire de l'ATRT8, la performance financière de l'entreprise est restée robuste en 2025, tout comme son bilan.

Le chiffre d'affaires (CA) de NaTran s'établit à 2 109 millions d'euros (M€) en 2025. Il est en hausse (+ 19 millions d'euros selon tableau ci-après) par rapport à celui de l'exercice 2024 et retrouve ainsi son niveau de 2023. Cette année a été marquée par une hausse des quantités transportées (+ 6 %) malgré une baisse des consommations brutes en France (- 3,2 %).

	2024	2025
Chiffre d'affaires	2 090 M€	2 109 M€
Recettes d'acheminement	1 998 M€	1 997 M€
Autres recettes	92 M€	112 M€
EBITDA ²	1 009 M€	1 116 M€
Résultat opérationnel courant	454 M€	564 M€
Résultat net ³	263 M€	335 M€
Investissements totaux	391 M€	410 M€
Dettes nettes	3 524 M€	3 256 M€
Dividendes	315 M€	263 M€
Impôts et taxes	138 M€	201 M€

Les recettes d'acheminement s'élèvent à 1 997 millions d'euros (1 998 millions d'euros en 2024) et représentent 94,7 % du CA total. En matière de diversification, neuf millions d'euros investis dans les fonds Eiffel⁴ Gaz vert et Clean H2, et 26 millions d'euros de prestations complémentaires ont été facturés (29 millions d'euros en 2024) et représentent 1 % du CA total. Celles-ci sont essentiellement composées de prestations techniques et de R&D.

L'EBITDA dégagé pour l'exercice 2025 s'élève à 1 116 millions d'euros (1 009 millions d'euros en 2024), en augmentation de 107 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Même avec des recettes d'acheminement stables, cette variation s'explique principalement par la diminution des charges d'énergie de - 83 M€ engendrée en grande partie par la baisse du prix de référence de la conversion de gaz H/B (- 58 M€) mais aussi par la baisse des prix de l'énergie.

Le résultat net d'impôt s'élève à 335 millions d'euros (263 millions d'euros en 2024), en hausse de 72 millions d'euros par rapport à 2024. Cette variation résulte principalement des effets mentionnés ci-dessus pour expliquer l'EBITDA.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 410 millions d'euros en 2025, contre 391 millions d'euros l'année précédente. La hausse s'explique principalement par une forte accélération des investissements consacrés à l'environnement et en particulier ceux liés à l'application du règlement européen sur la réduction des émissions de méthane (+ 16 M€).

Comme développé ci-dessous, la part des investissements consacrés à l'accueil des gaz renouvelables et à la décarbonation des infrastructures de NaTran (activités éligibles de la nouvelle taxonomie européenne) continue de croître. Après une forte augmentation en 2024 de 34 % par rapport à 2023, ces investissements continuent

² Résultat IFRS.

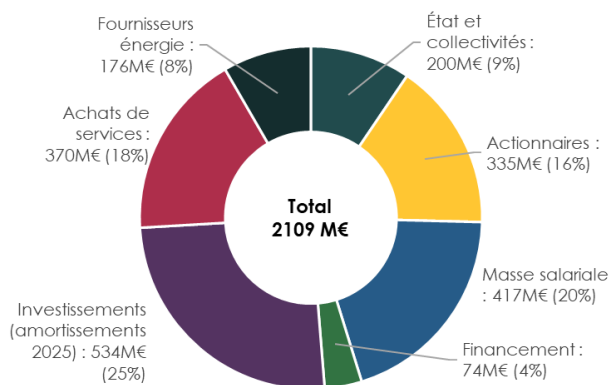
³ Résultat IFRS.

⁴ Pour plus d'informations sur le fonds Eiffel, voir Eiffel Gaz Vert.

d'augmenter en 2025 de 6 % pour atteindre 108 millions d'euros.

À fin décembre 2025, le montant de la dette nette de NaTran atteint 3 256 millions d'euros contre 3 524 millions d'euros à fin 2024.

Répartition du chiffre d'affaires entre les parties prenantes



Pour une croissance durable

Dans un contexte global où les mutations s'accroissent, NaTran doit adapter son modèle d'affaires pour répondre aux grands défis environnementaux, technologiques et sociétaux. Les engagements de NaTran en faveur du développement des gaz renouvelables se traduisent par le redéploiement de ses ressources vers les enjeux liés à la transition énergétique et à l'environnement. Ils s'appuient sur l'innovation dans tous ses métiers et pratiques, le recours à l'expérimentation, la recherche et développement. Ils témoignent de la transformation du modèle économique de l'entreprise, qui consacre une part croissante de ses ressources pour atteindre à long terme un modèle reposant sur les gaz renouvelables, pleinement compatible avec la neutralité carbone, et à même de préserver dans la durée la création de valeur de l'entreprise.

Politique et moyens mis en œuvre pour réduire le risque

Le programme des investissements 2025 de l'entreprise porte sur trois axes majeurs : la maintenance et la sécurité industrielle de ses installations, sa stratégie climat (réduction de ses émissions propres et développement des gaz renouvelables) et les besoins de ses clients (avec notamment les besoins de raccordement et les travaux de tiers). Ce programme est proposé et validé annuellement avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

% d'investissements verts

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% d'investissements verts	24,9 %	25,7 %	≥ 25 %	≥ 50%

NaTran a défini un indicateur interne de suivi des « investissements verts » qui couvre les investissements industriels et financiers répondant à un objectif de développement durable. Le calcul de cet indicateur se rapproche de celui des investissements éligibles au titre de la taxonomie mais ne couvre pas le même périmètre. Il s'agit notamment de la prise en compte des investissements financiers et de certains projets considérés comme non éligibles par la taxonomie.

En 2025 les investissements verts s'élèvent à 108 M€ et représentent 25,7 % de l'ensemble des investissements. L'objectif 2025 de 25 % a été dépassé. La dynamique de développement du biométhane constitue, à elle seule, 32 % des investissements verts de l'année, avec actuellement 97 postes biométhane injectant sur le réseau et 34 postes de rebours.

Plusieurs projets poursuivent leur développement, parmi lesquels les projets de transport d'hydrogène (MosaHYc⁵, HY-FEN, RHYn, etc.) et de CO₂ (DKHarbo, GOCO₂) ainsi que la poursuite de la déclinaison du règlement européen sur les émissions de méthane.

Taxonomie

Le règlement 2020/852 en date du 18 juin 2020 dote l'Europe d'une taxonomie qui recense les activités définies comme durables sur les plans environnemental et social, au regard de six objectifs environnementaux majeurs. Il prévoit la publication de KPI (indicateurs) permettant de calculer les pourcentages du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'exploitation (OPEX) et d'investissement (CAPEX) liés aux activités répondant aux définitions et critères techniques des actes délégués pour l'éligibilité et l'alignement technique des activités durables.

Dans le cadre de cette réglementation, les actifs construits et exploités par NaTran présentent par nature un caractère hybride. Les activités d'opérateur d'infrastructures liées à la chaîne de valeur gaz naturel, énergie fossile, ne sont pas éligibles à la taxonomie. En revanche, les activités d'opérateur d'infrastructures en tant que maillon « transport » des nouvelles chaînes de valeur gaz renouvelables (biométhane) et bas-carbone, dont l'hydrogène, sont éligibles au titre de l'article 10-1 du règlement sur la taxonomie, complété par les actes délégués, et notamment l'activité 4.14 : réseaux de transport et de distribution pour les gaz renouvelables et à faible intensité de carbone. Selon l'article 10 (1), une

⁵ MosaHYc est le premier projet européen de réseau d'hydrogène ouvert et transfrontalier entre la France et l'Allemagne.

activité qui consiste à transporter des énergies renouvelables au sens de la directive RED (dont le biométhane) contribue substantiellement à l'atténuation du changement climatique dès lors qu'elle remplit les critères d'examen technique de l'alignement.

Dans ce cadre, la part des activités de NaTran pour le transport des gaz renouvelables, bas-carbone, et de l'hydrogène, contribue substantiellement à l'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)), tout en visant à respecter les critères relatifs à l'absence d'impacts négatifs DNSH (*Do Not Significant Harm*) sur les cinq autres enjeux environnementaux et en respectant les garanties minimales sociales. NaTran a défini sur ces bases des règles de calcul permettant de prendre en compte cette proportionnalité⁶.

Il est à noter que, dans la durée, et compte tenu de la dynamique de transformation du secteur en lien avec le

développement des gaz renouvelables et de l'hydrogène, la part des activités éligibles et alignées avec les critères de durabilité (« DNSH ») sera amenée à croître à proportion de la substitution progressive du gaz naturel par du gaz renouvelable, bas-carbone et de l'hydrogène. Il est également à noter que par rapport à l'objectif des « investissements verts » suivis dans le cadre de la politique RSE 2025-2030, les investissements financiers (fonds Eiffel Gaz Verts et Clean H2 Infra) ne sont pas pris en compte dans la taxonomie européenne, expliquant l'écart de chiffre présenté.

Enfin, en amont et en aval des activités de NaTran, sont éligibles les activités de production de gaz et d'hydrogène renouvelables et bas-carbone, de captage, transport et stockage de CO₂, de production d'électricité, de chaleur ou de froid à partir de gaz ou d'hydrogène renouvelables et bas-carbone, ou encore d'infrastructures d'avitaillement en énergie bas-carbone pour la mobilité.

	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	PROPORTION 2024	PROPORTION 2025	ÉLIGIBILITÉ TOTAL 2024	ÉLIGIBILITÉ TOTAL 2025	ALIGNEMENT 2024 – DNSH TOTAL	ALIGNEMENT 2025 – DNSH TOTAL
CA	Activités éligibles	3,6 %	4,1 %	3,6 %	4,1 %	3,6 %	4,1 %
	Activités non éligibles	96,4 %	95,9 %	96,4 %	95,9 %	96,4 %	95,9 %
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
CAPEX	Activités éligibles	21,9 %	25,5 %	21,9 %	25,5 %	21,9 %	25,5 %
	Activités non éligibles	78,1 %	74,5 %	78,1 %	74,5 %	78,1 %	74,5 %
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
OPEX	Activités éligibles	15,9 %	25,1 %	15,9 %	25,1 %	15,9 %	25,1 %
	Activités non éligibles	84,1 %	74,9 %	84,1 %	74,9 %	84,1 %	74,9 %
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

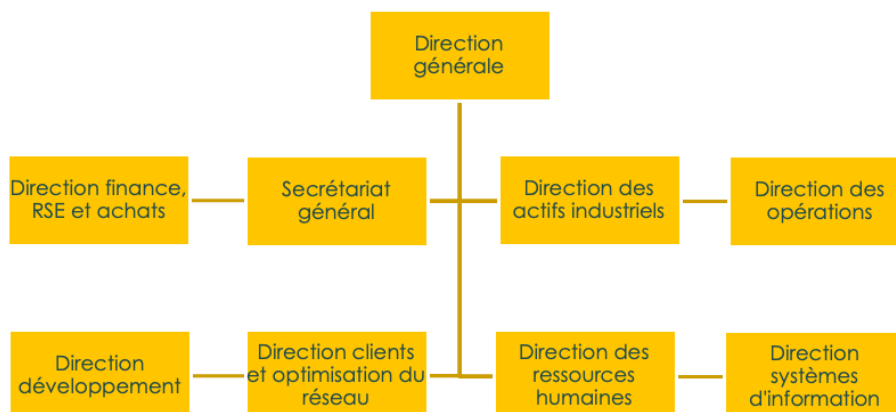
1.8. Une gouvernance au service de l'engagement de NaTran (GOV1, GOV2, GOV4)

NaTran est une société anonyme, détenue à hauteur de 60,8 % par Engie, 38,47 % par la Société d'infrastructures gazières (consortium public composé de CNP Assurances, et de la Caisse des dépôts) et 0,68 % par les salariés de l'entreprise via le Fonds Alto.

NaTran est composée d'une direction des opérations, d'une direction actifs industriels, d'une direction développement, d'un secrétariat général, d'une direction finance, RSE et achats, d'une direction clients et optimisation du réseau, d'une direction des ressources

⁶ Pour plus d'informations, voir annexe méthodologie.

humaines et d'une direction système d'information, qui sont répartis en trois établissements de taille comparable (direction des opérations, direction actifs industriels et siège social).



1.8.1. Conseil d'administration

— Le rôle du Conseil d'administration

NaTran est un gestionnaire de réseau de transport qui fait partie d'une entreprise verticalement intégrée (ENGIE), telle que définie par l'article L.111-10 du Code de l'énergie. Afin de garantir une concurrence loyale sur le marché intérieur du gaz, ainsi que l'absence de discrimination dans l'accès des tiers au réseau de transport de NaTran, l'article L.111-13 du Code de l'énergie limite les prérogatives de son Conseil d'administration. En particulier, sont exclues les décisions qui ont trait aux activités courantes du gestionnaire de réseau de transport de gaz, à la gestion du réseau et aux activités nécessaires aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan décennal de développement du réseau de transport de gaz (cf. article 16 des statuts de la Société).

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut créer des comités appelés à étudier toutes questions relatives à la Société que lui-même ou le Président soumet pour avis à leur examen. Il fixe la composition, la mission et les modalités de fonctionnement de ces comités qui figurent au règlement intérieur.

— Les trois comités du Conseil d'administration

La mission d'un Comité consiste à étudier les sujets et projets que le Conseil ou le Président renvoie à son examen, à préparer les travaux et décisions du Conseil relativement à ces sujets et projets, ainsi qu'à rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes-rendus, propositions, avis, informations ou recommandations. Les Comités n'ont pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit et des investissements

Le Comité d'audit et des investissements a pour mission de :

- s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et le cas échéant consolidés ;
- au moment de l'arrêté des comptes, procéder à l'examen préalable et donner un avis sur les projets de comptes sociaux et le cas échéant consolidés, semestriels et annuels préparés par la Direction financière, avant leur présentation au Conseil. A cet effet, le Comité entend la Direction financière ;
- entendre les Commissaires aux comptes sur les modalités de réalisation et les résultats de leurs travaux ;
- veiller au respect des règles, principes et recommandations garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- se faire communiquer le plan d'intervention des Commissaires aux comptes et le détail de leurs honoraires ;
- rendre un avis sur le budget annuel, les plans pluriannuels indicatifs à sept ans et les plans de financement pluriannuels ;
- rendre un avis sur les projets d'emprunts, de dettes ou de constitution de garanties pour un montant annuel supérieur à 100 M€ ;
- rendre un avis sur les nouvelles conventions intragroupe dont le montant annuel est supérieur à 1M€ préalablement à la consultation de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), ainsi que sur le renouvellement des conventions

intragroupe dont le montant annuel est supérieur à 5 M€ ;

- évaluer l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne ;
- examiner les risques et les engagements significatifs, notamment au travers d'une cartographie des risques et du programme annuel d'audit interne de la Société ou de ceux commandités par les actionnaires sur lesquels il pourra émettre un avis, notamment au regard des dispositions législatives, réglementaires et réglementaires s'appliquant à un gestionnaire de réseau de transport indépendant ;
- étudier le rapport et rendre son avis au Conseil sur les plans d'investissements, les investissements régulés hors de France au-delà de 100 M€, les investissements non régulés pour un montant supérieur ou égal à 5 M€, les acquisitions et cessions d'actifs au-delà de 50 M€ pour les acquisitions et 1 M€ pour les cessions ;
- être informé, préalablement au Conseil, du plan décennal de développement du réseau prévu par le Code de l'énergie. Pour les projets majeurs de ce plan ayant fait l'objet d'une décision d'investissement, il pourra se faire communiquer un reporting sous une forme et à une fréquence adaptées ;
- Le Comité d'audit et des investissements est informé chaque année des conventions intragroupe d'un montant annuel supérieur à 1 M€, des montants budgétés en année n, ainsi que des montants facturés en année n-1 et n-2.

Le Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission de :

- émettre des recommandations sur la mise en œuvre de la raison d'être et de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (dont la politique des Ressources humaines et l'égalité professionnelle) ;
- analyser les résultats obtenus et d'émettre des recommandations sur les objectifs fixés pour les exercices à venir ;
- étudier le rapport volontaire de durabilité pour le commenter avant sa présentation au Conseil d'administration ;
- examiner les tendances affectant la RSE de NaTran, l'évolution des risques extra-financiers et proposer des orientations pour la stratégie RSE de l'entreprise.

Le Comité des rémunérations et de sélection

Le Comité des rémunérations et de sélection a pour mission de :

- examiner et donner son avis au Conseil sur toute rémunération allouée au Président du Conseil, ainsi qu'au Directeur général ;
- proposer au Conseil i) un montant global pour les jetons de présence alloués aux administrateurs qui

sera proposé à l'Assemblée générale, ii) des règles de répartition de ce montant entre les administrateurs, ces règles devant tenir compte de la participation des administrateurs aux Comités et iii) les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs ;

- examiner et donner son avis au Conseil sur les rémunérations exceptionnelles pouvant être allouées à des administrateurs pour des missions ou mandats qui leur seraient confiés ;
- examiner toute candidature à la nomination à un poste d'administrateur du Conseil devant être soumise à l'assemblée générale et formuler sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation auprès du Conseil ;
- examiner toute proposition du Président du Conseil relative à la désignation des membres des Comités et de leurs présidents, en tenant compte de leurs compétences, de leur expérience et de leur disponibilité et formuler sur ces propositions un avis et / ou une recommandation auprès du Conseil ;
- préparer à l'approche de l'expiration de son mandat des recommandations pour la succession du Directeur général.

Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de NaTran comprend 17 membres, dont neuf femmes.

9 administrateurs sont nommés en Assemblée générale sur proposition d'ENGIE :

- Mme Sandra ROCHE-VU QUANG – Présidente du Conseil d'administration
- Mme Isabelle DROCHON – représentante de COGAC
- Mme Cécile PRÉVIEU – représentante de ENGIE
- M. Philippe ARMAND – représentant de ENGIE Home Performance
- M. Olivier REMY – représentant de ENGIE New Ventures
- Mme Raphaëlle CASTILLON – représentante de GDF SUEZ Infrastructures
- M. Matthieu PESTEL – représentant de GDF International
- Mme Hélène DURAND – représentante de SFIG
- Mme Delphine BERG – représentante de SPERANS

4 administrateurs sont nommés en Assemblée générale sur proposition de la Société d'Infrastructures Gazières :

- M. Paul BIZOT-ESPIARD – administrateur
- M. Cédric DESMEDT – administrateur
- Mme Cécile BLONDEAU-DALLET – administratrice
- M. Dimitri SPOLIANSKY – administrateur

1 administrateur indépendant est nommé en Assemblée générale sur proposition des actionnaires :

- Mme Anne-Marie PEREZ – administratrice indépendante

3 administrateurs représentent les salariés :

- Mme Gaëlle CABUT – administratrice salariée
- M. Vincent de LAHARPE – administrateur salarié
- M. Ludovic STEIN – administrateur salarié

Les administrateurs qui ne sont pas nommés sur proposition d'ENGIE forment la « minorité » des membres du Conseil d'administration, au sens défini par l'article L. 111-25 du Code de l'énergie.

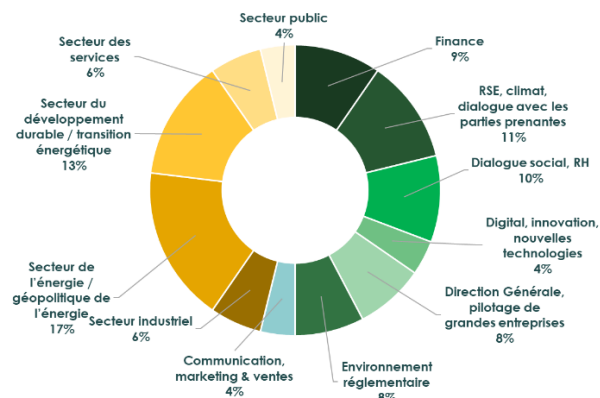
La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

— Compétences réunies au sein du Conseil d'administration

Le Comité des rémunérations et de sélection a élaboré une cartographie des compétences utiles aux débats du Conseil d'administration au regard des orientations stratégiques de l'entreprise et de ses principaux risques. Les compétences des administrateurs se répartissent ainsi :

- 7 compétences d'expertise
 - Finance
 - RSE, climat, dialogue avec les parties prenantes
 - Dialogue social, RH
 - Digital, innovation, nouvelles technologies
 - Direction Générale, pilotage de grandes entreprises
 - Environnement réglementaire
 - Communication, marketing & ventes
- 5 compétences sectorielles
 - Secteur industriel
 - Secteur de l'énergie / géopolitique de l'énergie
 - Secteur du développement durable / transition énergétique
 - Secteur des services
 - Secteur public

Sur la base des réponses recueillies auprès des administrateurs, la répartition des compétences obtenue au 31 décembre 2025 est la suivante :



— Travaux du Conseil d'administration en 2025

En 2025, Le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises, Le Comité d'audit & des investissements à trois reprises, Le Comité des rémunérations & de sélection, ainsi que le Comité RSE à 1 reprise.

Le taux d'absentéisme moyen aux séances du Conseil d'administration est de 11 % en 2025.

Celui aux différents Comités est de 18 %.

Chaque séance du Conseil d'administration débute par un point :

- sur la santé et la sécurité au travail
- sur la sécurité industrielle
- sur l'éthique

Les travaux liés à la finance et aux investissements concernent l'arrêté de fin d'année, la situation trimestrielle des comptes, le budget, le plan indicatif pluriannuel à sept ans, le plan décennal de développement du réseau, le plan d'investissement triennal et la mise en place des financements.

Les échanges du Conseil d'administration portent également sur les politiques suivantes :

- Responsabilité Sociétale des Entreprises
- Ressources humaines
- Cyber sécurité
- Gestion des actifs industriels
- Recherche & développement / innovation
- Prévention / Sécurité

Le Conseil d'administration se réunit chaque année en séminaire pour débattre de la stratégie de l'entreprise.

Le Conseil d'administration est informé des principaux risques du groupe NaTran, ainsi que de l'actualité des filiales.

Le bilan « éthique » fait l'objet d'une présentation spécifique, en Comité d'audit & des investissements.

Le Code de l'énergie (articles L. 111-13 et L. 111-14) limite les prérogatives du Conseil d'administration de NaTran, afin de garantir l'indépendance de l'opérateur de transport. Le Responsable de la conformité, dont les missions sont fixées par le Code de l'énergie (article L. 111-34), présente chaque année son rapport concernant l'indépendance de l'opérateur de transport et le respect du « code de bonne conduite » approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie.

— Informations concernant les délégations (Article L. 225-37-4 alinéa 3 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'offre de souscription réservée aux salariés, l'Assemblée générale mixte du 26 décembre 2024 a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'arrêter dans les limites légales et réglementaires en vigueur l'ensemble des modalités de la ou des opérations d'émission des titres à venir pour une durée de 12 mois, et notamment à l'effet :

- d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture de la ou des périodes de souscription ;
- de déterminer les conditions que devront remplir les bénéficiaires de la ou des augmentations de capital ;
- de déterminer le prix d'émission des actions nouvelles à souscrire, et ;
- d'attribuer une décote et un abondement.

L'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente décision, modifier les statuts de la Société en conséquence, et généralement faire tout le nécessaire pour en parfaire la réalisation définitive.

En séance du 19 juin 2025, le Conseil d'administration a procédé à l'augmentation de capital correspondante, en émettant 141 897 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros.

Actionnariat

	2025
Capital détenu par ENGIE	60,85 %
Capital détenu par la Société d'infrastructures gazières (consortium public composé de CNP Assurances, et de la Caisse des dépôts)	38,47 %
Capital détenu par les salariés de l'entreprise via le Fonds Alto	0,68 %

Gouvernance

	2025
Durée du mandat des administrateurs	5 ans
Nombre de réunions du conseil d'administration	7
Nombre de réunions du comité d'audit et d'investissements	3
Nombre de réunions du comité des rémunérations et de sélection	1

1.8.2. Comité exécutif

En cohérence avec le déploiement du nouveau projet NaTran2030 et les orientations du Conseil d'administration, l'entreprise a fait évoluer sa gouvernance pour aligner de manière plus cohérente la vision stratégique, l'expertise et l'exécution opérationnelle.

Garant de la préparation de l'avenir de NaTran et de son bon fonctionnement au quotidien, le Comité exécutif concentre son action sur le suivi des cinq objectifs stratégiques de transformation issus du projet NaTran2030, sur la mise en œuvre des principaux leviers de transformation des métiers, ainsi que sur le suivi des activités relatives au fonctionnement de l'entreprise sur ses thématiques régaliennes (« impératifs ») (voir §2.3).

Le Comité exécutif (Comex) de NaTran prend des décisions et des orientations, régulièrement partagées avec le Collectif Codir qui réunit les principaux responsables de chaque direction, dans un objectif de déploiement et d'appropriation par l'ensemble des salariés.

En 2025, Anne-Sophie Decaux a été nommée Directrice de la Sécurité Industrielle, directement rattachée à la Directrice générale, avec la mission de renforcer l'expertise et la coordination des moyens dédiés à la fiabilité des ouvrages sous la responsabilité de NaTran. Frédéric de Bourmont lui a succédé à la tête de la Direction des Actifs Industriels le 1er décembre 2025.

Composition du Comité exécutif :

Direction générale :

- Sandrine Meunier : Directrice générale
- Pierre Duvieusart : Directeur général adjoint
- Anne-Sophie Decaux : Directrice de la sécurité industrielle

Directions :

- Franck Wintenberger : Directeur financier, RSE & Achats
- Benoît Pouzieux : Directeur des opérations
- Frédéric de Bourmont : Directeur des actifs industriels
- Adeline Duterque : Secrétaire générale

- Pierre Cotin : Directeur clients et optimisation du réseau
- Anthony Mazzenga : Directeur du développement
- Stéphanie Guillerand : Directrice des ressources humaines, santé et sécurité
- Hervé Constant : Directeur des systèmes d'information

36,3 % des membres du comité exécutif sont des femmes⁷
30,6 % des cadres dirigeants sont des femmes

Intégration de critères extra-financiers à la rémunération des dirigeants du Comité exécutif (Comex)

La rémunération des membres du Comex comprend une part variable définie selon des critères de performance quantifiables et qualitatifs exigeants, liés aux enjeux financiers et extra-financiers de l'entreprise.

Cette rémunération variable repose à 65 % sur des critères financiers et à 35 % sur des critères extra-financiers, évalués au regard d'objectifs de santé-sécurité, de sécurité industrielle, de développement des gaz renouvelables, de transformation, de diversité et d'éthique.

— Zoom : Intégration de critères extra-financiers à la rémunération des salariés

Chaque année, les salariés bénéficient d'une participation indexée sur le résultat financier et d'un intéressement fondé sur des critères combinant performance financière et extra-financière, définis dans le cadre de l'accord triennal 2025-2027. Cet accord s'appuie sur des critères d'intéressement permettant d'impliquer le plus grand nombre de salariés possible, alignés avec les objectifs stratégiques du projet d'entreprise NaTran2030 et nourrissent ses engagements RSE.

1.9. Des instances de gouvernance dédiées à la durabilité

1.9.1. Pilotage de la politique RSE

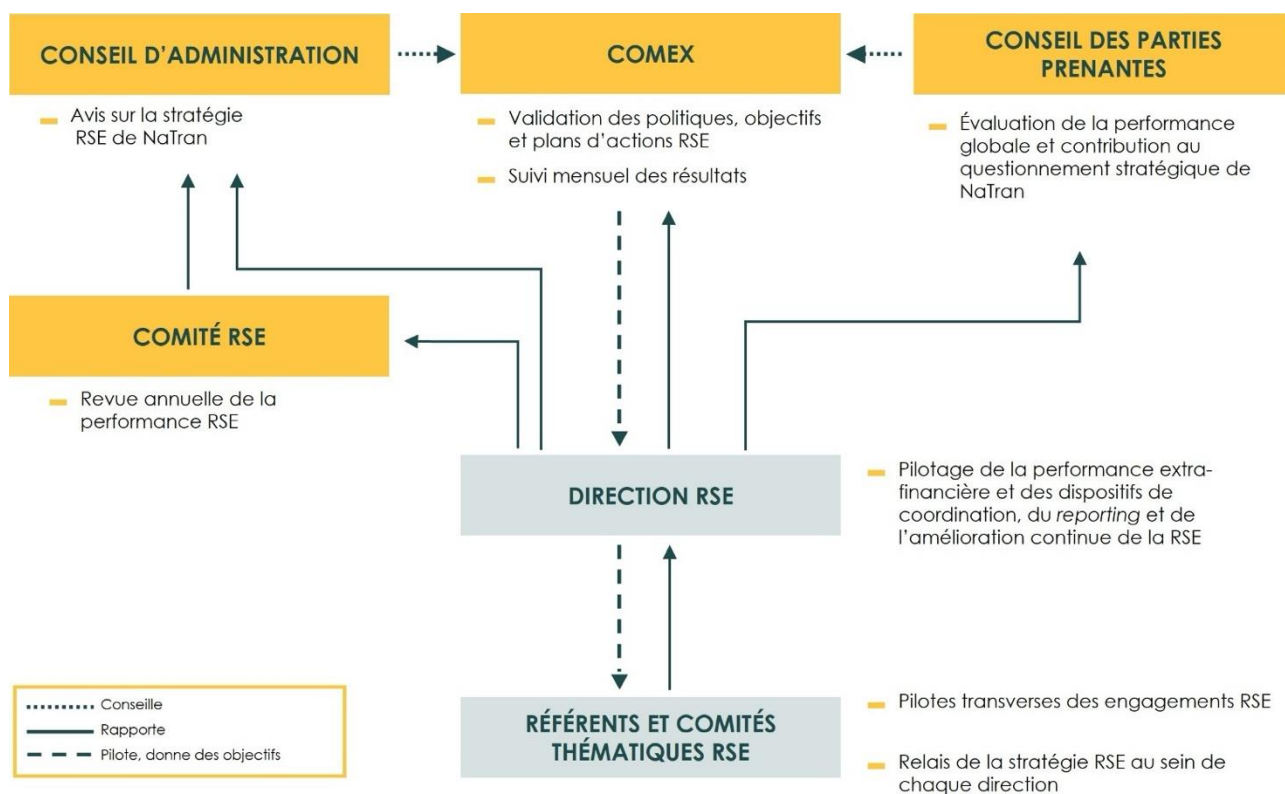
La direction RSE pilote et met en œuvre la politique RSE de NaTran et fournit des données sur une base mensuelle (certaines données sont actualisées sur une base trimestrielle). Le Directeur RSE supervise et s'assure de la mise en œuvre globale de la politique RSE, et anime ou participe aux dispositifs de coordination et pilotage de la performance globale (financière et extra-financière). Il représente la RSE et en rend compte dans les instances décisionnaires de l'entreprise (Comité exécutif (Comex) et Comité RSE du Conseil d'administration) et auprès des parties prenantes (dont le Conseil des Parties Prenantes). Il impulse les démarches de progrès continu de la RSE et de renforcement de sa gouvernance, en s'inspirant des principes de l'entreprise à mission et des meilleures pratiques. Il interagit avec le Comité exécutif et lui propose les engagements à mettre en œuvre ainsi que leur suivi. Les engagements RSE font l'objet d'un suivi mensuel au travers du tableau de bord du Comex, ainsi que des zooms thématiques dédiés pour les principaux engagements (dénommés Vision 360).

Le Directeur RSE supervise la production du reporting de durabilité. NaTran publie à partir de 2026 un « rapport volontaire de durabilité » construit sur un référentiel combinant certains points de conformité avec les ESRS avec des critères propres et pertinents à NaTran, en proposant une approche globale de la performance, de la stratégie et de la création de valeur. Ce rapport est intégré au Rapport de Gestion, présenté au Comité d'Audit et Comité RSE du Conseil d'administration, puis validé par son Conseil d'administration. Le Collège des Commissaires aux comptes a réalisé une revue limitée d'une sélection d'indicateurs.

Ce rapport permet d'intégrer les différentes composantes de la performance globale de l'entreprise créant de la valeur pour NaTran et la société civile. Il contribue à améliorer l'accessibilité et la transparence de l'information fournie aux parties prenantes. Ce rapport volontaire de durabilité est rendu public sur le site internet de l'entreprise pour une durée de cinq ans.

⁷ En vertu de la [loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021](#) visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle et de son décret d'application Décret n° 2022-680 du 26 avril 2022 relatif aux mesures visant à assurer

une répartition équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes.



1.9.2. Conseil des parties prenantes

L'ambition de NaTran est de promouvoir une gouvernance agile dans un environnement énergétique toujours plus complexe. Le Comité exécutif pilote les objectifs stratégiques de transformation et de performance en cohérence avec les orientations partagées avec son Conseil d'administration. L'entreprise maintient également un lien permanent avec la société civile à travers l'expertise de son Conseil des parties prenantes (CPP), en appui de l'ensemble des dispositifs de relations existants avec les différentes familles qui le composent.

En 2023, NaTran a nommé un nouveau Conseil des parties prenantes. Composé de dix membres choisis pour la complémentarité de leurs expertises, à la fois variées et en prise avec les enjeux de NaTran, il se réunit trois fois par an.

Sa mission consiste à :

- Porter un regard critique sur la performance globale et les orientations de NaTran en matière de RSE ;
- Apporter un éclairage sur les tendances et les attentes sociétales au regard des enjeux stratégiques de NaTran ;
- Ouvrir des perspectives et anticiper les champs de contrainte en lien avec l'activité d'opérateur d'infrastructures gazières ;
- Contribuer à faire émerger les « sujets de demain », susceptibles d'impacter positivement ou négativement l'activité de NaTran ; contribuer au questionnement stratégique de l'entreprise.

Lors de sa première année, principalement consacrée à la montée en compétence de ses membres sur l'entreprise, ses métiers, son contexte et ses enjeux, le Conseil a déjà formulé des retours critiques précieux sur la stratégie et les actions de l'entreprise en matière de RSE.

La deuxième année a confirmé cette dynamique. Les trois séances du Conseil ont porté sur des thématiques pleinement en prise avec l'actualité de NaTran : construction et contenu du projet d'entreprise et de la politique RSE, démarche de concertation sur les visions prospectives du gaz portée par NaTran, construction du plan de transition climatique. Le Conseil des Parties Prenantes a ainsi partagé ses analyses, identifié des points de vigilance et des axes de travail, tout en confortant les choix de l'entreprise.

Les contributions recueillies sont à la fois riches et diversifiées. Certaines appellent à engager des réflexions conjointes et suivies entre l'entreprise et le Conseil. La structuration de ces réflexions constituera un axe central de l'année à venir, en lien avec la nature encore récente de ce type d'instance de gouvernance.

En effet, le rôle du Conseil, en particulier l'évaluation du respect de la raison d'être, reste une mission nouvelle, qui doit encore être précisée et outillée. Dans cette perspective, le Conseil sera accompagné par la Chaire Théorie de l'Entreprise des Mines Paris - PSL, dont les travaux sur la raison d'être ont inspiré la Loi Pacte. Cet accompagnement contribuera à clarifier ce rôle et à doter le Conseil des outils nécessaires à son exercice.

Retour sur l'année du Conseil des Parties Prenantes

	2025
Nombre de réunions du comité RSE du conseil d'administration	1
Nombre de réunions du Conseil parties prenantes (CPP)	3

Composition du Conseil des Parties Prenantes en 2025 : des expertises pour accélérer la transformation de NaTran

Présidente du Conseil des Parties Prenantes Brune Poirson^[1] Fondatrice et Dirigeante d'Udaan Spécialiste Impact/RSE		
Nicolas Prudhomme <i>Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Patrimoniales, USH^[2]</i> Bailleurs sociaux	Angélique Longera <i>Directrice Générale Sales Europe, Somfy</i> Clients industriels	Hervé Lucas <i>Associé Fondateur et Co-Président CVE^[3]</i> Expert gaz renouvelables (méthanisation...)
Marine Le Lan <i>Membre du collectif Pour un Réveil Écologique</i> Association Environnementale	Sébastien Bourdin <i>Professeur de Géographie Économique à l'EM Normandie^[4]</i> Spécialiste politique énergétique	Alain Leboeuf <i>Président du Conseil Départemental de Vendée</i> Territoires et Collectivités
Christian Couturier <i>Directeur de Solagro, Administrateur Negawatt</i> Expert climat	Pierre Hirtzberger <i>Directeur Général Adjoint</i> Nouvelles filières gaz renouvelables	Aurélien Picart <i>Déléguée Générale CSF NSE^[5]</i> Marchés de l'énergie et leur décarbonation

^[1] Brune Poirson a été Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire entre 2017 et 2020 et vice-présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement entre 2019 et 2020. Elle a notamment porté la Loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (Loi AGEC). De 2021 à 2025, elle a occupé le poste de Directrice RSE du groupe ACCOR.

^[2] Union Sociale pour l'Habitat

^[3] Changeons notre Vision de l'Energie

^[4] EM Normandie Business School

^[5] Comité stratégique de filière nouveaux systèmes énergétiques

1.10. Un dialogue structuré avec les parties prenantes (SBM-2)

NaTran entretient un dialogue régulier avec ses parties prenantes afin de contribuer collectivement à la mise en œuvre d'un système énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat. NaTran a formalisé en 2023 une politique

sociétale pour renforcer la vision d'ensemble de ses parties prenantes, de leurs attentes et des sujets de dialogue, ainsi que la capacité de l'entreprise à y répondre efficacement.

Vue d'ensemble des parties prenantes

SALARIÉS	ACTIONNAIRES	CLIENTS	AUTORITÉS PUBLIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES	ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES
FOURNISSEURS	SOCIÉTÉ CIVILE, ASSOCIATIONS ET ONG	MÉDIAS	FILIÈRES TECHNIQUES GAZ	FILIÈRES GAZ RENOUVELABLES ET H ₂ et CO ₂

1 famille de parties prenantes interne

SALARIÉS⁸

- 3 136 salariés
- Organisations syndicales et instances représentatives

Modalités de dialogue

Enquêtes régulières (baromètre social, enquête diversité...), entretiens annuels, dialogue social avec les organisations syndicales/instances représentatives du personnel...

Direction en charge du dialogue

Direction des ressources humaines

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Bien-être, QVCT, hygiène, santé et sécurité
- Sens et valeurs
- Diversité et inclusion
- Reconnaissance et rémunération
- Professionnalisation et développement de carrière

Réponses de NaTran en 2025

Voir §8.1, §8.2, §8.3, §8.4, §8.5, §8.6

Taux de formation des salariés : 84 %

9 familles de parties prenantes externes

ACTIONNAIRES

- ENGIE – 60,85 % du capital détenu
- Société des infrastructures gazières – 38,47 % du capital détenu
- Fonds Alto (actionnariat salarié) : 0,68 %

Modalités de dialogue

Séances du conseil et de ses comités, séminaire stratégique et dialogue actionnarial

Direction en charge du dialogue

Direction générale et Direction finance, RSE achats

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Performance financière et extra-financière stable et durable
- Fondamentaux assurés : sécurité, continuité, conformité
- Modèle d'affaires résilient au changement climatique et saisie des opportunités de la transition énergétique

Réponses de NaTran en 2025

Voir §1.7

Résultat net : 335 M€

⁸ Cette famille de parties prenantes interne fait l'objet de la politique sociale de l'entreprise animée par la Directrice des ressources humaines.

CLIENTS

- Expéditeurs
- Producteurs de biométhane
- Consommateurs industriels
- Gestionnaires de réseaux de distribution

Modalités de dialogue

Force commerciale, enquêtes clients, dispositif de concertation gaz, événements professionnels, système d'information commerciale...

Direction en charge du dialogue

Direction commerciale

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Sécurité et continuité d'approvisionnement et d'injection
- Offres compétitives et qualité de service
- Accompagnement de la décarbonation et développement des nouveaux gaz

Réponses de NaTran en 2025

Voir §11

94,7 % de clients satisfaits

AUTORITÉS PUBLIQUES NATIONALES ET EUROPÉENNES

- Commission de régulation de l'énergie (CRE)
- Commission européenne, European Network of Transmission System Operators for Gas (ENTSOG)...
- Gouvernement et agences de l'État
- Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)
- Direction générale de la prévention des risques (DGPR)

Modalités de dialogue

Participation aux réflexions et consultations nationales et européennes, affaires publiques, négociation et concertation avec la CRE, réunions bilatérales, baromètre...

Direction en charge du dialogue

Secrétariat général – Affaires publiques

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Sécurité et performance du système énergétique
- Accès abordable à l'énergie
- Décarbonation du réseau et du gaz par les énergies décarbonées
- Expertise sur la prospective énergétique (SNBC⁹ et PPE¹⁰)
- Accompagnement des filières et des projets gaz renouvelables / H₂
- Éthique et transparence

Réponses de NaTran en 2025

Voir §1.1, §1.2.1, §4.1, §4.2, §12.1, §12.4

13,6 TWh de gaz renouvelables injectés dans les réseaux sur l'année

ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

- Conseils régionaux, grandes métropoles
- Établissements publics
- Syndicats d'énergie
- Pôles de compétitivité régionaux, agences régionales

Modalités de dialogue

Délégations territoriales, participation aux réunions et dispositifs de concertation, groupes de travail, conseils d'administration, visites des projets et installations, conventions de partenariats, baromètre...

Direction en charge du dialogue

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Sécurité et performance du système énergétique
- Accompagnement de la transition énergétique des territoires et des projets gaz renouvelables / H₂
- Développement socio-économique local

Réponses de NaTran en 2025

Voir §0, §11.4

2 concertations organisées avec la Commission nationale du débat public (CNDP) sur les grands projets H₂ / CO₂

⁹ Stratégie nationale bas-carbone

¹⁰ Projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Secrétariat général, Direction
développement

— Données en open data sur
l'énergie et la mobilité

FOURNISSEURS

- Fournisseurs d'ingénierie et maintenance – 50 %
- Fournisseurs d'énergie – 19 %
- Fournisseurs IT – 18 %
- Autres fournisseurs – 13 %

Modalités de dialogue

Baromètre, rencontres, séminaire...

Direction en charge du dialogue

Direction finance, RSE et achats

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Approche partenariale (notamment sur les enjeux RSE / climat)
- Respect des règles de santé / sécurité
- Respect des délais de paiement
- Visibilité sur les perspectives et tendances d'avenir
- Accompagnement de démarches achats responsables (y compris climat et biodiversité)

Réponses de NaTran en 2025

Voir §9, §12.5

7,9 / 10 – note de satisfaction donnée à NaTran par ses fournisseurs (enquête de 2024 réalisée tous les deux ans)

SOCIÉTÉ CIVILE, ASSOCIATIONS ET ONG

- ONG/associations environnementales, locales, de riverains, sociales
- Monde académique et établissements d'enseignement supérieur

Modalités de dialogue

Partenariats, visites des installations, démarches de concertation, interventions en établissements supérieurs, participations aux travaux des associations professionnelles, mécénats, conseil des parties prenantes...

Direction en charge du dialogue

Direction finance, RSE et achats

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Transition énergétique et gaz renouvelables
- Expertise énergétique
- Accès abordable à l'énergie
- Maîtrise et réduction des impacts négatifs
- Développement socio-économique local et emploi
- Participation ou financement d'actions de solidarité

Réponses de NaTran en 2025

Voir §4.1, §4.2, §7.2, §0

182 partenariats, adhésions et mécénats pour un budget annuel de 2,5 M€ (hors NaTran R&I)

108 M€ d'investissement verts, dont 48 M€ pour la réduction des émissions de méthane

MÉDIAS

- Presse professionnelle, économique, généraliste, régionale
- Réseaux sociaux

Modalités de dialogue

Échanges réguliers avec la presse, rencontres, communiqués, conférences, déplacements terrain, présence sur les principales plateformes (LinkedIn, etc.)

Direction en charge du dialogue

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Informer et communiquer sur le secteur
- Répondre aux demandes d'informations de façon claire, rapide, fiable et transparente

35 communiqués de presse nationaux

808 retombées presse

27 communiqués de presse régionaux

Secrétariat général

— Visibilité sur les perspectives et tendances d'avenir

53 037 abonnés LinkedIn

FILIÈRES TECHNIQUES GAZ

- Associations professionnelles, opérateurs adjacents
- Organismes de normalisation
- Organismes de qualité gaz
- Laboratoires de recherche, monde académique

Modalités de dialogue

Participation à des groupes de travail thématiques, partenariats R&D, innovation et incubateur NOVA, programmes de recherche et financements...

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Participation active aux groupes de travail
- Expertise technique et énergétique
- Cotisation et aide au financement

Direction en charge du dialogue

Direction actifs industriels et NaTran R&I

48 start-up accompagnées en 2025

FILIÈRES GAZ RENOUVELABLES ET H₂

- Associations professionnelles et/ou spécialisées en énergies renouvelables
- Monde académique, INRAE
- Éco organismes
- APCA, pôle de compétitivité, etc.
- Groupes inter-opérateurs (injection de biométhane, H₂)

Modalités de dialogue

Rencontres, participation à des groupes de travail inter-opérateurs, participation aux travaux des associations professionnelles, partenariats R&D, incubateur NOVA, programmes de recherche et financements, visites des installations...

Attentes vis-à-vis de NaTran

- Développement des capacités d'injection
- Expertise énergétique
- Accompagnement de la transition énergétique et des projets gaz renouvelables / H₂ / CO₂

Réponses de NaTran en 2025

Voir §4.1

97 postes biométhane (+ 4 en 2025)

34 postes rebours (+ 7 en 2025)

108 M€ d'investissement verts, dont 32 M€ pour le biométhane

Direction en charge du dialogue

Direction Développement

2. NaTran2030, le cœur de vos énergies : la transformation au service de la transition énergétique

2.1. Les grandes tendances du secteur gazier

Un marché gazier recomposé, sous contraintes multiples

Depuis 2022, le marché gazier européen connaît une recomposition profonde, marquée par la réduction rapide des approvisionnements en gaz russe historiquement acheminés par gazoducs terrestres, la montée en puissance du GNL comme vecteur central de la sécurité énergétique, et une évolution durable des schémas de flux qui en résultent. Cette transformation s'inscrit dans un contexte de baisse structurelle des consommations, de volatilité géopolitique persistante, et d'accélération des trajectoires de décarbonation.

À moyen terme, l'Europe évolue vers un modèle combinant sobriété, diversification des sources (y compris production locale de biométhane), et renforcement du rôle des infrastructures, afin de garantir simultanément la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité tout en poursuivant le chemin vers la neutralité carbone.

NaTran a identifié quatre macro-tendances qui exercent une influence à moyen et à long terme sur son modèle d'affaires. Parce qu'elles sont interdépendantes, NaTran répond à ces quatre défis de façon globale au travers de sa stratégie de transformation, de sa politique RSE, de son dialogue avec les parties prenantes et de l'adaptation de ses actifs et de son modèle d'affaires. Ainsi, chacune de ces tendances est aussi source d'opportunités et NaTran s'adapte pour contribuer à apporter des solutions aux défis de la société qui en découlent.

1. Sobriété énergétique et baisse des consommations

- - 24 % en 2030 par rapport à 2023 (PPE¹¹ 3)

Contexte et défis à relever pour NaTran :

- Accélération des énergies renouvelables ;
- Accompagnement des acteurs à la sobriété ;
- Place du gaz dans le mix énergétique français (projection par une étude de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) d'un volume de consommation de gaz compris entre 165 et 320 TWh en 2050) ;
- Baisse des consommations, particulièrement marquée dans l'industrie en lien avec les efforts de sobriété et de décarbonation.

Avec certains points de vigilance :

- Intensification des réglementations pour une baisse des utilisations du gaz dans le secteur résidentiel ou la mobilité ;
- Désindustrialisation accrue ou réindustrialisation contrariée en cas d'insuffisance ou non-compétitivité de l'offre gaz renouvelables et hydrogène ;
- Soutenabilité du tarif, notamment en cas de trop faibles volumes.

Les réponses de NaTran :

- Adaptation de la gestion d'actifs à la baisse des consommations, afin de veiller à la soutenabilité du tarif ;
- 13,6 TWh/an de biométhane injectés dans les réseaux en France en 2025, avec pour objectif 44 TWh de biométhane injecté par an en 2030 selon la SFEC¹² ;
- Ecogaz, avec 17 alertes évitées durant l'hiver 2024-2025.

2. Performance et résilience du système énergétique

- 44 TWh de biométhane dans les réseaux à horizon 2030

Contexte et défis à relever pour NaTran :

- Puissance et capacité de stockage du réseau gazier, en regard des besoins du marché ;
- Solidarité énergétique entre les territoires grâce au réseau gazier ;
- Adaptabilité des infrastructures pour l'accueil des gaz renouvelables ;
- Accélération de l'industrialisation du biométhane autochtone et souveraineté énergétique ;
- Complémentarité énergétique et rôle assurantiel du gaz en appui du système électrique français ;
- Résilience du réseau gaz face au dérèglement climatique ;
- Souveraineté énergétique avec le développement du biométhane et le maintien d'options d'approvisionnement variées.

Avec certains points de vigilance :

- Place des gaz renouvelables et bas-carbone à renforcer dans les politiques publiques ;
- Rythme de développement insuffisant des gaz renouvelables, à maintenir ou accélérer par rapport à l'urgence climatique ;

¹¹ Projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

¹² Stratégie française pour l'énergie et le climat.

- Concurrence sur la disponibilité de la biomasse et des déchets nécessaires à la production de biométhane.

Les réponses de NaTran :

- 97 sites d'injection biométhane, dont quatre postes d'injection mis en service en 2025 ;
- 34 sites de rebours¹³¹⁴, dont sept mis en service en 2025 ;
- Optimisation régulière des plans de zonages biométhane coordonnés avec les distributeurs ;
- NaTran en appui des filières et contribution aux travaux sur la place des gaz.

3. Décarbonation de l'industrie française : nouvelles filières H₂ & CO₂

- Entre 4 et 8,5 MtCO₂/an captés par les technologies CCUS en 2030
- Objectifs de la Stratégie Nationale Hydrogène

Contexte et défis à relever pour NaTran :

- Accompagnement des filières et des territoires dans la décarbonation et l'identification de nouveaux modèles économiques associés, à l'aide des gaz renouvelables (biométhane et hydrogène), et déploiement d'une offre de transport CO₂ pour CCUS ;
- Développement à moyen terme d'une infrastructure hydrogène française, inscrite dans une maille européenne ;
- Besoins en infrastructures CO₂ affirmés dans la stratégie CCUS du gouvernement et déploiement des premières chaînes commerciales CCUS dans les zones industrielles des pays adjacents, afin de capter, stocker ou utiliser et valoriser le CO₂ et, à terme, le bioCO₂¹⁵.

Avec certains points de vigilance :

- Sous-estimation de la pertinence des solutions gaz renouvelables pour décarboner, en complémentarité de l'électricité ;
- Rythme insuffisant de développement de l'usage de l'hydrogène ;
- Vision trop « franco-centrée » au détriment de la place de la France sur les dorsales européennes ;
- Prix trop élevé de l'hydrogène bas-carbone et faible prise en compte des solutions de CO₂ capté et transporté ;

- Retard dans la mise en place des modalités de régulation du transport H₂ et CO₂.

Les réponses de NaTran :

- Participation au consortium H2med¹⁶ dont BARMAR ;
- Lancement d'appels à manifestation d'intérêt pour la création de bassins d'hydrogène et de captage CO₂ ;
- Obtention de la commission du label Projets d'intérêt commun (PCI) pour les projets H₂ et CO₂ impliquant NaTran ;
- Étude conjointe NaTran et RTE sur l'intégration des systèmes électriques et H₂ au niveau national, et déclinaisons en Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Participation à la consultation nationale et européenne sur le futur marché CO₂ ;
- Concertation prospective CH₄, H₂, CO₂ « Perspectives d'avenir », menée conjointement avec Teréga et avec toutes les parties prenantes concernées.

4. Acceptabilité environnementale des gaz renouvelables

- Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050

Contexte et défis à relever pour NaTran :

- Externalités positives des gaz renouvelables au-delà de l'énergie : agroécologie et soutien au monde agricole, gestion des déchets et économie circulaire, emploi et retombées socio-économiques dans les territoires...

Avec certains points de vigilance :

- Judicialisation de la contestation des projets NaTran (recours, exigences environnementales...) ;
- Ralentissement des projets et fragilisation du système énergétique empêchant les gaz de jouer leur rôle assurantiel ;
- Défaut de maîtrise du coût des projets ;
- Disponibilité de la biomasse à long terme.

Les réponses de NaTran :

- Nouvelle politique environnementale ;
- Nouvelle politique sociétale ;
- Veille réglementaire et législative (y compris ZAN) et démarches de mesure d'impact (biodiversité et carbone) ;
- Implication dans des travaux menés avec l'ADEME pour travailler sur des scénarios prospectifs en matière

¹³ Technique du rebours : comprimer le biométhane non consommé sur un réseau de distribution pour ensuite le réinjecter vers le réseau de transport afin d'alimenter une zone plus éloignée permettant ainsi une meilleure allocation des ressources.

¹⁴ Sites ou installations de rebours : solutions techniques permettant de développer les capacités d'injection en comprimant les excédents de biométhane d'un réseau de distribution vers le réseau de transport ou tout réseau de pression supérieure, en vue de son utilisation ou stockage.

¹⁵ CO₂ issu du processus de transformation de la biomasse, par exemple le biogaz, qui est un mélange composé principalement de CH₄ (biométhane) et CO₂ bionique.

¹⁶ Ce projet sera un vaste corridor de transport d'hydrogène en mesure de transporter 10 % des 20 millions de tonnes d'hydrogène prévues dans les objectifs RePowerEU en Europe d'ici à 2030. Il s'agit de l'un des principaux corridors d'importation d'hydrogène via la Méditerranée, reliant le Portugal, l'Espagne et la France et, à terme, l'Afrique du Nord afin d'acheminer l'hydrogène renouvelable vers les pays consommateurs du centre de l'Europe.

d'énergie et objectiver l'empreinte carbone des filières gazières.

2.2. Les infrastructures gazières : vision à 2050

La vision des infrastructures de NaTran est fondée sur des scénarios prospectifs de consommation et de production de gaz renouvelables et bas-carbone, co-construits avec les opérateurs de réseaux de gaz¹⁷ et les acteurs de la prospective, et présentés dans un document paru en septembre 2024. Ce scénario *Perspectives gaz 2024* est compatible avec l'atteinte de la neutralité carbone en France en 2050¹⁸.

Pour 2050, le scénario de NaTran propose un système gazier intégralement décarboné, conformément aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Les scénarios *Perspectives gaz 2024* respectent les gisements disponibles de biomasse, identifiés par plusieurs études (Solagro, France Stratégie, ADEME). Il est également compatible avec l'objectif européen *Fit For 55*¹⁹. Cette vision 100 % gaz renouvelables à horizon 2050 s'associe à une évolution du réseau de transport de gaz, qui devient un réseau transportant uniquement des gaz renouvelables et bas-carbone, et capable de relier de multiples points de consommation et de production, et les stockages.

C'est également un réseau qui développe sa complémentarité avec les autres réseaux (gaz, électricité et chaleur). C'est enfin un réseau qui est, en partie, reconverti en réseau de transport d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone, et qui contribue au transport du CO₂ dans le cadre du développement de chaînes CCUS (*Carbone Capture Usage Storage*).

La démarche « Perspectives d'avenir – Concertations H₂, CO₂ et CH₄ », lancée par NaTran, conjointement avec Teréga, en avril 2025, vise à construire, de manière ouverte, transparente et concertée, une vision cohérente des besoins futurs de transport de méthane, biométhane, d'hydrogène et de dioxyde de carbone à l'horizon 2035. Elle s'inscrit à la fois dans les obligations actuelles de planification prévues par le Code de l'énergie et dans l'anticipation du 4^e paquet gaz européen, qui renforce les exigences de planification multi-énergies fondée sur la participation des parties prenantes. Cette démarche repose sur la co-construction de scénarios couvrant un large spectre

d'incertitudes : rythmes de décarbonation, trajectoires industrielles, évolution des mix énergétiques, sans viser à prédire l'avenir, mais à éclairer les choix d'investissement et les arbitrages de long terme. Les scénarios soumis à concertation alimentent plusieurs exercices structurants, dont le Bilan Prévisionnel Pluriannuel et les Plans Décennaux de Développement, ainsi que les propositions de plans de développement prospectifs (schémas directeurs) des réseaux H₂ et CO₂, qui ont été proposés aux acteurs du marché, traduisant spatialement et temporellement les besoins identifiés.

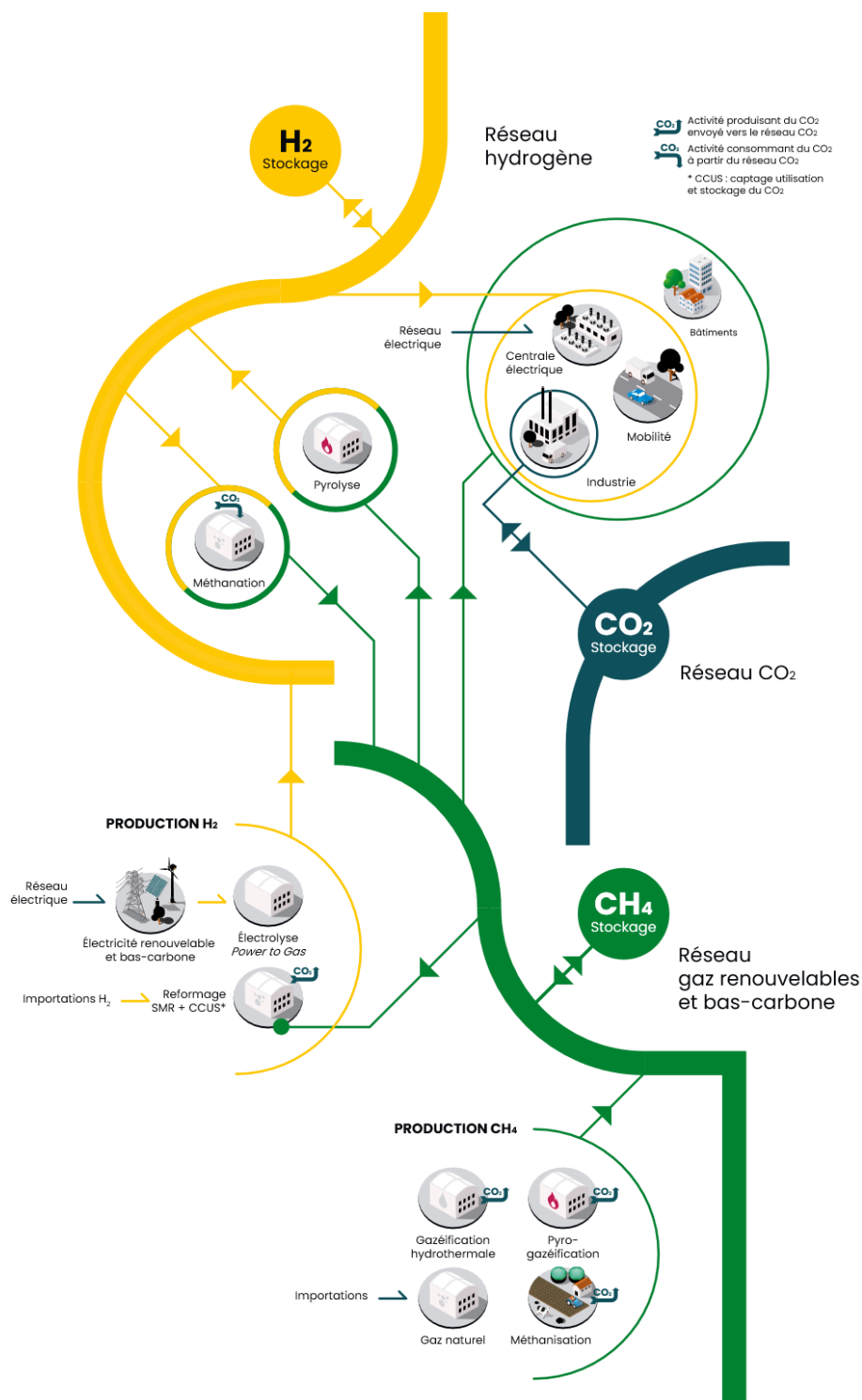
En intégrant les interactions entre les systèmes gaz, électricité et hydrogène, et en associant l'ensemble des acteurs concernés, la démarche « Perspectives d'avenir » contribue à sécuriser des infrastructures robustes, évolutives et économiquement pertinentes, au service de la transition énergétique et de la compétitivité industrielle des territoires.

¹⁷ GRD, Teréga et SPEGNN, NaTran

¹⁸ Pour plus d'informations, voir <https://www.natransgroupe.com/medias/communiqués-de-presse/perspectives-gaz-2024>

¹⁹ Fit for 55 est le paquet législatif présenté par la Commission européenne en juillet 2021 visant à réduire d'au moins 55 % les émissions

nettes de gaz à effet de serre de l'Union européenne d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990. Il comprend un ensemble cohérent de directives et de règlements couvrant notamment le système d'échange de quotas (EU ETS), les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la réforme de la taxation de l'énergie, ainsi que des dispositifs de soutien et d'accompagnement sectoriels.



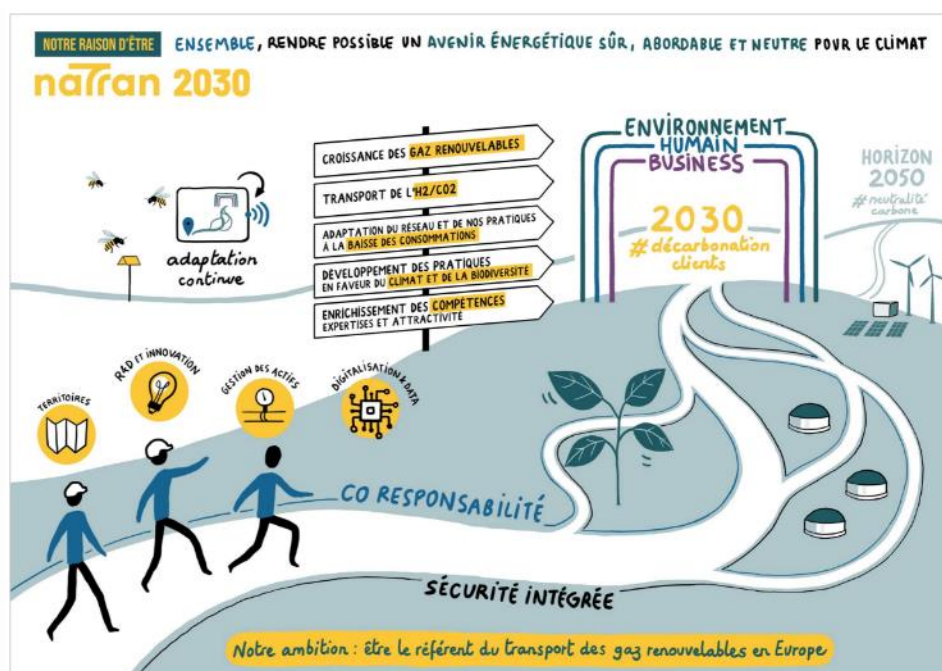
2.3. Se donner les moyens de se transformer : le projet d'entreprise NaTran2030

2.3.1. Le projet d'entreprise : NaTran2030, le cœur de vos énergies

Le projet d'entreprise est avant tout un projet de transformation, il constitue en ce sens le vecteur d'appropriation et de mise en œuvre interne des dimensions essentielles de la politique RSE.

NaTran porte un projet d'entreprise qui la positionne au cœur de la transition énergétique, à un moment où la

France et l'Union européenne ont besoin des gaz (biométhane, hydrogène, réutilisation du CO₂) pour accélérer la transformation des modèles industriels. Le transport de ces molécules constitue en effet un levier essentiel de décarbonation, de souveraineté énergétique et de développement territorial, tout en répondant aux contraintes économiques en favorisant la diversité et les synergies entre infrastructures énergétiques.



Avec son nouveau projet d'entreprise, qui place l'entreprise au cœur de la transition énergétique, NaTran passe d'une organisation centrée sur les directions à une organisation plus matricielle, avec cinq objectifs stratégiques, quatre leviers stratégiques et sept impératifs.

Un projet d'entreprise en cinq objectifs stratégiques

#1 Accélérer la croissance des volumes de gaz renouvelables transportés

- S'organiser pour répondre au besoin d'accélération
- Mettre en place les conditions de succès de l'accélération
- Gérer les offres et les actifs au service des clients renouvelables
- **Indicateur clé** : x5 à horizon 2030 (vs. 2023) des volumes de gaz renouvelables injectés dans les réseaux de NaTran

#2 Transporter de l'H₂ et du CO₂ au service de la décarbonation de l'industrie

- Devenir un acteur incontournable du transport d'H₂ et CO₂ en France et en Allemagne
- Construire une offre sûre et compétitive (technique et commerciale)
- Développer ou s'intégrer dans les écosystèmes H₂ et CO₂ avec l'ensemble des parties prenantes
- **Indicateur clé** : Plus de 1 000 km de projets de canalisation de transport d'H₂ et CO₂ au service de clients

#3 Adapter le réseau et les pratiques à la baisse des consommations

- Gestion différenciée des actifs selon les enjeux et les risques

- Renforcement de la coopération avec les autres infrastructures
- Modèle économique adapté
- *Indicateur clé* : Gestion différenciée des actifs

#4 Développer nos pratiques en faveur du climat et de la biodiversité

- Réduire significativement les émissions de CH₄ et CO₂
- Agir pour préserver la biodiversité
- Développer la sobriété sur l'ensemble des activités, au travers de l'éco-conception et de l'économie circulaire
- *Indicateurs clés* : 40 % de réduction de l'empreinte carbone en 2030 (vs 2019) ; 100 % des grands sites avec label environnemental

#5 Enrichir les compétences, les expertises et l'attractivité

- Professionnalisation
- Attractivité
- *Indicateur clé* : Disposer des compétences clés d'aujourd'hui et de demain

Ces objectifs s'appuient sur quatre leviers majeurs :

- Les territoires, au cœur de l'action et des solutions énergétiques locales ;
- La digitalisation, comme accélérateur d'efficacité et d'innovation ;
- La R&D et l'innovation ;
- La gestion des actifs.

Ils s'appuient également sur sept impératifs : sécurité industrielle, sécurité intégrée, satisfaction clients, sûreté, cybersécurité, éthique, RH.

2.3.2. Notre ADN : la sécurité au cœur de notre ambition

Notre sécurité intégrée repose sur des pratiques de fiabilité qui concentrent les efforts sur nos risques majeurs et activités critiques, tout en garantissant la sécurité de tous les salariés, sous-traitants et tiers. Elle implique aussi d'anticiper les enjeux spécifiques liés à l'hydrogène (H₂) et

au CO₂. L'ambition est double : faire de la sécurité le cœur de nos décisions, de nos projets et de nos process, tout en développant des approches différenciées par activité, adaptées au niveau de risque associé.

Indicateur clé : **Zéro événement grave** sur la période, pour NaTran, ses ouvrages, ses prestataires et les tiers.

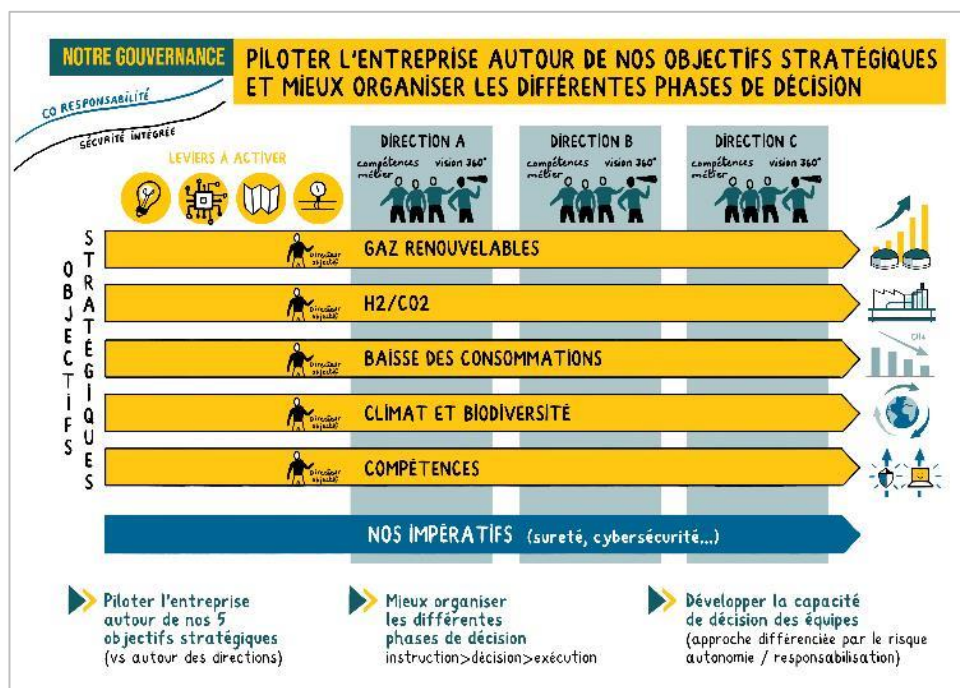
Deux événements industriels significatifs, survenus le 13 juin 2025 à Saint-Martin-de-Crau et le 26 septembre 2025 à Saint-Rémy-de-Provence sur l'artère du Rhône, n'ont fait aucune victime mais ont affecté une infrastructure stratégique du réseau. Leur gestion a démontré la robustesse et la résilience du système gazier, capable d'absorber des chocs techniques, de reconfigurer efficacement les flux en coordination avec les opérateurs adjacents et de mobiliser l'ensemble des leviers opérationnels nécessaires pour garantir la continuité d'approvisionnement.

2.3.3. Pilotage de l'entreprise autour de ses objectifs stratégiques

Afin de mieux organiser les différentes phases de décision et de développer la capacité de décision des équipes, NaTran a désigné un directeur pour chaque objectif stratégique, garant de sa définition, de son pilotage et de son déploiement. Ce travail a été mené dès la phase d'élaboration du projet d'entreprise, en lien étroit avec les métiers et les fonctions supports. La démarche repose sur un séquençage clair : définir des initiatives, puis fixer des jalons, afin de rythmer l'avancement et d'assurer la lisibilité des résultats. Cette organisation vise à renforcer la capacité de l'entreprise à conduire sa transformation, en alignant vision stratégique, expertise et exécution opérationnelle.

— Zoom sur la coresponsabilité

Chez NaTran, chacun devient désormais coresponsable de l'atteinte des objectifs stratégiques. Être coresponsable, c'est être conjointement et solidairement responsables des objectifs, des moyens et de l'état d'esprit au travail. Cet état d'esprit s'étend à l'ensemble de l'entreprise et de son écosystème : clients et fournisseurs, environnement, société, ainsi que compétences et cohésion.



2.3.4. Un projet d'entreprise co-construit au cœur de notre transformation

L'élaboration du projet d'entreprise NaTran2030 s'est appuyée sur un processus collaboratif, mobilisant l'ensemble des métiers et des strates de l'organisation. Au cœur du dispositif, une Équipe Cœur associant un groupe Action et un groupe Miroir représentatifs de toutes les directions a conduit le travail d'analyse et de formulation. Ces équipes ont sollicité plus de 200 collaborateurs lors des phases de diagnostic et de construction, garantissant la diversité des points de vue et l'ancrage opérationnel des propositions.

En parallèle, une Équipe Partenaires a réuni les instances managériales et sociales à plusieurs étapes clés : journées Comex et Collège de direction, ateliers auprès de près de 300 managers, séquences de travail avec les organisations syndicales, contributions des communautés internes et des

filiales d'expertise. Cette approche a permis de tester, d'enrichir et d'ajuster les orientations au fil des étapes, dans une logique de co-construction.

La phase de construction s'est également appuyée sur une large dynamique de terrain. Environ 250 salariés ont participé aux Rencontres Terrain organisées partout en France à l'automne 2024, complétées par l'enquête adressée à l'ensemble des collaborateurs afin de recueillir leur perception de l'identité de NaTran et des volets économiques, humains et environnementaux du projet d'entreprise. Cette démarche s'est prolongée début 2025 par une tournée d'une quinzaine de dates au plus près des équipes, afin de partager le projet, d'écouter les retours des collaborateurs et d'engager la phase de réalisation selon les mêmes principes collaboratifs. En 2026, un nouveau cycle de rencontres viendra poursuivre ce dialogue.

2.4. Piloter la responsabilité de NaTran : la politique RSE 2025-2030

Guidée par sa raison d'être : « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat », NaTran déploie ses objectifs stratégiques et sa politique RSE au travers du projet d'entreprise, qui en constitue le cadre opérationnel et collectif de mise en œuvre.

2.4.1. Politique structurée en quatre axes et 13 engagements

La politique RSE de NaTran est issue de sa raison d'être, de ses enjeux matériels et s'inscrit dans le contexte des limites planétaires.

NaTran formalise sa politique RSE 2025-2030 autour de quatre axes et 13 engagements afin d'inscrire ses responsabilités environnementales et sociétales dans une dynamique cohérente et pilotable. Le projet d'entreprise joue, dans ce dispositif, un rôle central : il assure la courroie de transmission interne, en garantissant l'alignement entre ambition stratégique, actions opérationnelles et performance durable.

Axes de la Politique RSE	Engagements de la Politique RSE	Enjeux matériels
Axe A Assurer notre mission de logisticien de l'énergie avec efficacité et responsabilité	A1 - Contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France	Continuité d'approvisionnement (S4)
	A2 - Cœuvrer à un accès abordable/compétitif à l'énergie	Accès à l'énergie abordable (S4)
	A3 - Assurer la sécurité globale de nos activités	Sécurité industrielle (S1), Cybersécurité (G1), Sûreté (G1)
	A4 - Exercer nos missions avec éthique	Éthique (G1)
Axe B Concevoir et exploiter une infrastructure respectueuse des limites planétaires	B1 - Décarboner la chaîne gazière et développer la résilience face au changement climatique	Atténuation du changement climatique (E1), Adaptation au changement climatique (E1), Énergie (E1), Pollution de l'air (E2)
	B2 - Réduire les impacts et contribuer à restaurer la biodiversité (E4)	Biodiversité - pression climat (E4), Biodiversité - état des espèces (E4), Biodiversité - usage des terres (foncier) (E4), Biodiversité - usage des terres (disponibilité de la biomasse) (E4)
	B3 - Utiliser sobrement les ressources et développer l'économie circulaire	Ressources entrantes non renouvelables (E5), Déchets (E5)
Axe C Coopérer pour la transition énergétique à l'échelle des territoires	C1 - Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition énergétique	Engagement politique et plaidoyer (G1), Coopération pour la transition énergétique (E1), Communautés et acceptabilité des ouvrages (S3)
	C2 - Satisfaire les besoins énergétiques et accompagner la décarbonation de nos clients	Qualité de service et écoute client (S4), Tiers de confiance et accès à l'information (S4)
	C3 - Coopérer avec nos fournisseurs pour une chaîne de valeur respectueuse des limites planétaires	Gestion de la relation fournisseur (G1)
Axe D Nous engager avec nos collaborateurs et nos fournisseurs	D1 - Promouvoir un environnement de travail sûr et sain	Santé et sécurité et QVCT (S1), Violence et harcèlement (S1), Conditions de travail des fournisseurs (S2)
	D2 - Développer l'employabilité et l'engagement de nos collaborateurs	Formation et développement des compétences (S1), Dialogue social (S1)
	D3 - Favoriser l'inclusion, l'égalité et la mixité	Diversité (S1)

2.4.2. Chemin de progrès et évolution de la démarche RSE depuis 2015

Depuis 2015, NaTran s'est engagé sur un chemin de progrès marqué par une évolution progressive de sa politique RSE et sa mise en œuvre par le projet d'entreprise.

- **2015** : Première Charte RSE, actions volontaires ou réglementaires « en parallèle » du business
- **2017** : Structuration de la déclaration de performance extra financière
- **2020** : Intégration stratégique de la raison d'être
- **2021** : Projet d'entreprise CAP 24 et politique RSE 2021-2024 co-pilotés avec la Direction Transformation et performance, réalisation du premier rapport intégré, mise en place d'une politique sociétale et environnementale
- **2024** : Intégration de la Finance et de la RSE, pilotage intégré de la performance globale, référentiel d'impact, mise en place progressive de la conformité CSRD, Conseil des parties prenantes
- **2025** : Lancement du nouveau projet d'entreprise NaTran2030, le cœur de vos énergies et de la politique RSE 2025-2030

Face aux risques systémiques à long terme, la science démontre que limiter les impacts négatifs des activités économiques ne suffit plus, et que l'ensemble des acteurs doivent se mobiliser pour contribuer à un retour « dans les limites planétaires », condition du maintien de l'habitabilité de la planète. En ce sens, **la visée « régénérative »**, qui se fonde sur des connaissances scientifiques solides, devient le nouvel horizon de la RSE des entreprises.

En 2024 et 2025, NaTran a participé au Parcours CEC Industries, un programme national de transformation qui a réuni 53 entreprises industrielles pionnières engagées à questionner leurs modèles économiques dans le cadre des limites planétaires. Organisé par la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC), ce parcours a pour ambition de faire émerger une industrie plus robuste, coopérative et contributive au vivant. Pendant dix mois, les participants ont traversé six sessions immersives, appuyées sur une méthodologie éprouvée – du constat scientifique aux coopérations écosystémiques – pour élaborer une Feuille de Route à visée régénérative, publiée sur le site de la CEC, en combinant apports scientifiques, intelligence collective et travail introspectif.

Cette feuille de route marque la volonté de passer d'une logique de réduction d'impact vers une logique de visée régénérative : développer la robustesse du modèle d'affaires à long terme en contribuant à restaurer les écosystèmes, à développer la résilience des territoires, à coopérer avec les parties prenantes et générer un impact net positif sur le vivant. En participant à la CEC, NaTran a rejoint une communauté de plus de 1 000 entreprises engagées dans cette dynamique collective.

2.5. La double matérialité : méthodologie et résultats (SBM3)

2.5.1. Description de la méthodologie [IRO-1]

NaTran a engagé début 2024 un projet d'analyse de double matérialité, conformément aux normes ESRS de la CSRD qui trouve son aboutissement dans le présent rapport volontaire.

Cette démarche structurante vise à identifier, hiérarchiser et documenter les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus significatifs pour l'entreprise, à la croisée de deux perspectives : l'impact de NaTran sur son écosystème et l'influence de cet écosystème sur sa performance et sa résilience. L'exercice s'est inscrit dans une dynamique de coopération étendue, mobilisant une cinquantaine de parties prenantes internes et externes, dont le Conseil des parties prenantes, et s'appuyant sur la cartographie des parties prenantes ainsi que sur la description de la chaîne de valeur de l'entreprise.

Cette évaluation a nourri la structuration de la nouvelle politique RSE de NaTran.

Elle se détermine sur la base de l'évaluation de deux ensembles distincts de critères :

- **Matérialité financière** : l'enjeu peut impacter de manière positive ou négative la pérennité et le développement financier de l'entreprise (accès aux ressources, relations avec les parties prenantes, impacts sur les flux de trésorerie, etc.) ;
- **Matérialité de l'impact** : l'entreprise peut avoir un impact positif ou négatif sur les personnes, la société et l'environnement sur ces enjeux.

Responsabilités du projet : L'équipe RSE a porté la responsabilité du projet. Cette responsabilité a été partagée avec plusieurs directions, représentées par leur management, et qui ont participé au projet à son lancement, lors d'entretiens individuels, d'ateliers de travail et de la restitution.

Ce travail a permis d'identifier 130 IROs (Impacts, Risques et Opportunités) dont 55 IROs matériels. Ceux-ci sont

regroupés en 28 enjeux matériels²⁰ structurants à couvrir dans les années à venir. Les résultats soulignent à la fois l'ampleur des défis associés à la transition énergétique et l'importance d'une coordination renforcée, que ce soit pour les opérations propres de NaTran ou dans l'ensemble de sa chaîne de valeur.

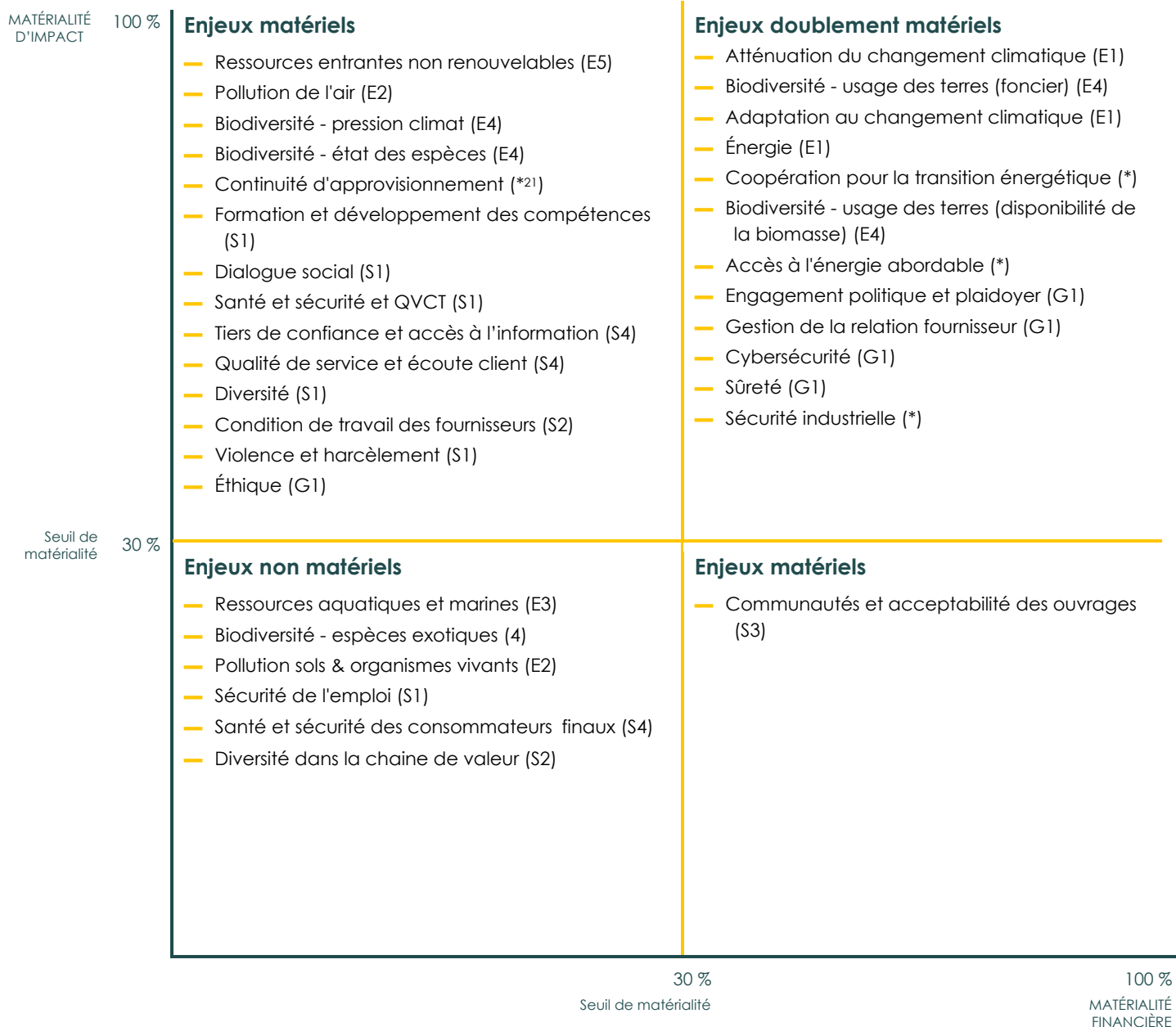
Ce processus s'inscrit dans la continuité de la démarche initiée dès 2020, lorsque NaTran avait déjà révisé son analyse de matérialité et de risques extra-financiers. À l'époque, 13 risques extra-financiers majeurs et quatre opportunités avaient été identifiés et intégrés dans la Déclaration de performance extra-financière 2024. Avec cette nouvelle étape, l'entreprise s'intègre dans le langage commun autour de la durabilité en alignant ses travaux sur les standards européens et en renforçant la granularité de l'analyse.

Une table de correspondance entre les engagements de la politique RSE et les 28 enjeux matériels disponible au paragraphe 2.5.2 démontre la cohérence, la couverture et l'opérationnalisation des priorités identifiées.

Cette analyse de double matérialité constitue un outil stratégique pour piloter la performance durable de NaTran, éclairer les arbitrages et renforcer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes. L'approche méthodologique utilisée dans le cadre de l'analyse de double matérialité a fait l'objet d'une revue « à blanc » par les Commissaires aux comptes au cours de l'année 2025. Elle s'est limitée à une relecture critique du processus d'analyse de double matérialité, et n'a pas fait l'objet d'une assurance par les Commissaires aux comptes. Le respect des exigences de publication associés à la double matérialité n'a pas été revu par les Commissaires aux comptes.

²⁰ Compte tenu du caractère volontaire du rapport, le niveau de granularité choisi dans la suite du rapport est celui des enjeux matériels (et non pas des IROs)

2.5.2. Présentation des enjeux matériels issus de l'analyse de double matérialité de NaTran



²¹ * : Les enjeux marqués d'un astérisque sont ceux spécifiques à NaTran et non couverts par les ESRS.

2.5.3. Synthèse des impacts, risques et opportunités issus du travail de double matérialité

ESRS	Enjeu matériel pour NaTran	IRO
Changement climatique (E1)	— Atténuation du changement climatique	2 Impacts positifs 3 Impacts négatifs 1 Risque 2 Opportunités
	— Energie	1 Impact négatif 1 Opportunité
	— Coopération pour la transition énergétique	1 Opportunité
	— Adaptation au changement climatique	1 Impact positif 1 Impact négatif 2 Risques
Pollution (E2)	— Pollution de l'air	3 Impacts négatifs
Biodiversité et écosystèmes (E4)	— Biodiversité - pression climat	1 Impact négatif
	— Biodiversité - état des espèces	2 Impacts négatifs 1 Risque
	— Biodiversité - usage des terres sur le foncier	1 Opportunité
	— Biodiversité - usage des terres et disponibilité de la biomasse	1 Risque
Économie circulaire (E5)	— Ressources entrantes non renouvelables	1 Impact négatif 1 Opportunité
	— Déchets	1 Impact positif
Personnel de l'entreprise (S1)	— Santé et sécurité et QVCT	1 Impact positif 1 Impact négatif
	— Violence et harcèlement	1 Impact négatif
	— Formation et développement des compétences	1 Impact positif
	— Dialogue social	1 Impact positif
	— Diversité	1 Impact positif 1 Impact négatif
Travailleurs de la chaîne de valeur (S2)	— Conditions de travail des fournisseurs	1 Impact positif 1 Impact négatif
Communautés affectées (S3)	— Communautés et acceptabilité des ouvrages	1 Risque 1 Opportunité
Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)	— Continuité d'approvisionnement	1 Impact positif
	— Accès à l'énergie abordable	1 Impact positif 1 Risque
	— Qualité de service et écoute client	1 Impact positif
	— Tiers de confiance et accès à l'information	1 Impact positif
Gouvernance et conduite des affaires (G1)	— Sécurité industrielle	2 Impacts négatifs 1 Risque
	— Sûreté	1 Risque
	— Cybersécurité	1 Risque
	— Éthique	1 Impact positif
	— Gestion de la relation fournisseur	2 Impacts positifs 1 Risque
	— Engagement politique et plaidoyer	1 Impact négatif 1 Opportunité

2.6. Le système de gestion des risques

2.6.1. Analyse des risques et double matérialité

L'analyse des risques et l'exercice de double matérialité de NaTran relèvent de logiques complémentaires.

L'analyse des risques se concentre prioritairement sur les risques nets, appréciés à court et moyen termes, dans une perspective avant tout interne, visant l'impact potentiel sur la performance, la continuité d'activité et la maîtrise des expositions. Elle est généralement structurée par catégories, selon une approche segmentée.

À l'inverse, la double matérialité intègre une lecture plus large des risques et impacts bruts, en projetant l'analyse à moyen et long terme. Elle adopte une vision résolument externe, attentive aux effets de l'activité sur l'environnement et la société autant qu'aux dépendances de l'entreprise vis-à-vis de ses écosystèmes. Cette approche privilégie une lecture systémique, croisant enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et économiques.

Cette complémentarité se traduit par une recherche de cohérence forte entre l'analyse des risques et l'exercice de double matérialité. Les travaux menés par NaTran sur les

risques constituent ainsi des éléments d'entrée structurants pour l'identification et la hiérarchisation des enjeux matériels.

L'équipe de NaTran en charge des risques est pleinement associée à l'exercice de double matérialité, afin de partager les diagnostics, de confronter les horizons temporels et de garantir une lecture convergente des expositions et des impacts.

À horizon 2026, l'ambition de NaTran est de mettre à jour conjointement l'analyse des risques et la double matérialité, dans une logique de synergie renforcée, afin d'assurer une vision consolidée, cohérente et dynamique de ses enjeux stratégiques, financiers et extra-financiers.

2.6.2. Dispositif des risques

Dans un contexte énergétique mouvant et un futur incertain, la gestion des risques est un élément déterminant à la sécurisation des objectifs et résultats de l'entreprise (financiers et extra-financiers) et à l'anticipation pour éviter les crises. Le pilotage des risques contribue à la performance globale de l'entreprise et procure une agilité propice à sa pérennité et à son développement.

Un dispositif à tous les niveaux de l'entreprise et selon les trois lignes de maîtrise^{22 23}



Le dispositif de gestion des risques de NaTran est articulé autour d'un système global basé sur **les trois lignes de maîtrise**.

²² ERM : Entreprise Risk Management.

²³ CI : Contrôle Interne.

Chaque année, NaTran utilise la méthode COSO ERM pour identifier et évaluer les risques selon l'impact et la probabilité, à un horizon de six ans, pour identifier les événements pouvant mettre en péril sa pérennité ainsi que la réussite de ses objectifs stratégiques. Les risques majeurs de l'entreprise issus de cette analyse recoupent ainsi grandement les risques et opportunités issus de l'analyse de matérialité, qui intègre la perception de parties prenantes.

Point méthodologique

L'identification et l'évaluation des risques s'appuient sur une méthodologie : le COSO ERM.

- Cette méthode permet de structurer la démarche de gestion des risques.
- La tendance est évaluée sur une période de six ans, réactualisée chaque année.
- La criticité est évaluée en fonction de l'impact et de la probabilité.
- L'analyse d'impact intègre l'impact financier (en pourcentage EBITDA cumulé sur six ans) et l'impact non-financier (humain, réputation, environnement, juridique, social).

2.6.3. Cartographie des risques

Tableau synthèse de l'évolution des risques, en lien avec la politique RSE et les parties prenantes de NaTran

Criticité	Risque	Tendance	Lien avec la politique RSE 2025-2030	Lien avec les parties prenantes
Élevée	Régulation économique	Stable	A2 - Œuvrer à un accès abordable/compétitif à l'énergie	Salariés, fournisseurs, investisseurs, clients
	Cyberattaque	En légère baisse	A1 - Contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France A3 - Assurer la sécurité globale de nos activités	Salariés, fournisseurs, clients, médias
	Sûreté	Stable	A1 - Contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France A3 - Assurer la sécurité globale de nos activités	Salariés, fournisseurs, clients, médias
	Accident industriel	Stable Sera réévalué suite aux conclusions liées aux deux événements majeurs	A1 - Contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France A3 - Assurer la sécurité globale de nos activités	Salariés, communautés locales, clients, fournisseurs, planète, médias
Modérée	Place du gaz dans la transition énergétique	Stable	B1 - Décarboner la chaîne gazière et développer la résilience face au changement climatique C1 - Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition énergétique C2 - Satisfaire les besoins énergétiques et accompagner la décarbonation de nos clients	Clients, fournisseurs, planète, salariés, investisseurs
	Éthique	Stable	A4 - Exercer nos missions avec éthique	Fournisseurs, salariés, investisseurs, communautés locales, médias
	Crise sociale	Stable	D1 - Promouvoir un environnement de travail sûr et sain D2 - Développer l'employabilité et l'engagement de nos collaborateurs D3 - Favoriser l'inclusion, l'égalité et la mixité	Salariés, clients
	Non-conformité 3D	Stable	A4 - Exercer nos missions avec éthique	Régulateur, fournisseurs, salariés, clients

Les dispositifs pérennes ainsi que les actions de mitigation mises en place par NaTran lui permettent de maîtriser les

risques. Une augmentation progressive de certains risques est constatée, plutôt subie du fait du contexte externe et

des décisions politiques. NaTran mène des chantiers de fond de prévention de ces risques qui sont pris en compte également par le nouveau projet d'entreprise afin que leur pilotage soit renforcé.

En 2025, NaTran a baissé légèrement (5 %) la probabilité du risque cyber. Cette baisse est liée :

- aux investissements soutenus de NaTran dans le domaine de la cybersécurité ces dernières années ;
- aux dispositifs pérennes mis en place autour de la gouvernance cyber, de la protection des actifs informatiques, de la supervision et réaction à une attaque et de la sensibilisation ;
- à la prise de conscience des risques cyber à tous les niveaux de l'entreprise (sensibilisation, phishing) et la réalisation d'exercices de crise cyber.

Néanmoins, les tensions géopolitiques génèrent un niveau de menaces cyber qui reste élevé en termes de cybercriminalité. C'est pour cela que NaTran a mené en 2025 une démarche plus détaillée d'analyse des risques (méthode EBIOS²⁴ couplée avec l'ERM) en cas de cyber-attaque de longue durée.

Par ailleurs, deux événements industriels significatifs (Saint-Martin-de-Crau et Saint-Rémy-de-Provence) se sont produits. Les dispositifs de gestion de crise ont démontré leur efficacité, permettant à NaTran d'atténuer les impacts. Une Task Force dédiée a été mise en place afin d'identifier les causes et mener les chantiers associés. Une réévaluation du risque sera menée à l'issue de ces analyses.

²⁴ EBIOS Risk Manager (EBIOS RM) est la méthode d'appréciation et de traitement du risque numérique publiée par l'Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'information (ANSSI).

02

Données
environnementales
(ESRS E)



Données environnementales

Table des matières

Executive Summary	46
3. La stratégie et gouvernance environnementale de NaTran.....	48
3.1.1. Trois initiatives de transformation pour et par l'environnement	48
3.1.2. Deux initiatives autour du pilotage de la réduction de nos impacts clés	48
3.1.3. Un pilotage resserré.....	48
4. Changement climatique (ESRS E1)	49
4.1. Atténuation du changement climatique – gaz renouvelables et bas-carbone (PILIER B) (E1)	49
4.1.1. La filière méthanisation.....	50
4.1.2. Les filières pyrogazéification & gazéification hydrothermale	51
4.1.3. La filière hydrogène renouvelable et bas-carbone	52
4.1.4. CO ₂	54
4.1.5. Des Projets d'intérêt commun (PCI) labellisés par l'Europe	56
4.2. Atténuation au changement climatique – plan de transition (PILIER A) (E1)	56
4.2.1. Stratégie Net-Zéro : définition des cibles	56
4.2.2. Bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES).....	57
4.2.3. Trajectoire de décarbonation et budget carbone	58
4.2.4. Plans d'actions et leviers de décarbonation	58
4.2.5. Calcul des émissions des gaz transportées.....	61
4.2.6. Prix interne du carbone	62
4.3. Énergie (E1)	62
4.4. Coopération pour la transition énergétique (E1*)	63
4.5. Adaptation au changement climatique (E1)	64
4.5.1. Risques climatiques : Étude de vulnérabilité et plan d'adaptation au changement climatique.....	64
4.5.2. Identification des risques matériels à prendre en compte	65
4.5.3. Risques de transition.....	66
5. Pollution (ESRS E2).....	66
5.1. Pollution de l'air (E2).....	66
6. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)	66
6.1. Biodiversité – opérations propres (E4)	66
6.1.1. Stratégie et politique biodiversité	66
6.1.2. Actions et moyens mis en œuvre.....	67
6.1.3. Cibles et métriques.....	68
6.2. Biodiversité – chaîne de valeur (E4)	69
6.2.1. Biodiversité – usage des terres (disponibilité de la biomasse) (E4)	69
7. Économie circulaire (ESRS E5)	69
7.1. Ressources entrantes non renouvelables (E5).....	70
7.1.1. Éco-conception des ouvrages.....	70
7.1.2. L'analyse de cycle de vie des différentes classes d'actifs	70
7.1.3. Économie circulaire	71
7.1.4. Achats	71
7.1.5. Numérique responsable	71
7.2. Déchets (E5)	71
7.2.1. Valorisation des déchets.....	71

Executive Summary – Données environnementales

Que représente cet ESRS pour NaTran ?

La CSRD regroupe dans l'ESRS E l'ensemble des enjeux liés aux incidences positives et négatives de l'entreprise sur l'environnement, ainsi que les incidences réelles ou potentielles de l'environnement sur l'entreprise. Pour NaTran, maximiser l'impact positif de ses activités sur l'environnement, en particulier le climat, constitue la finalité de sa raison d'être : « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ». Au-delà de l'impact lié à ses opérations propres, l'ambition environnementale de NaTran porte sur sa chaîne de valeur, notamment via le sujet de la décarbonation du gaz transporté.

Elle se traduit dans trois objectifs stratégiques (sur cinq) du projet d'entreprise NaTran2030 :

- « Accélérer la croissance des volumes de gaz renouvelables transportés, avec un objectif de multiplier par cinq les volumes injectés dans les réseaux à horizon 2030 » ;
- « Transporter de l'hydrogène et du CO₂ au service de la décarbonation industrielle, avec plus de 1 000 km de projets de canalisations H₂/CO₂ au bénéfice des clients » ;
- « Développer des pratiques favorables au climat et à la biodiversité, qui associent la réduction des émissions, l'adaptation au changement climatique et la restauration des écosystèmes ».

Les enjeux matériels NaTran liés à l'ESRS E portent prioritairement sur :

- La contribution à la neutralité climatique : l'**atténuation** du changement climatique notamment via la **coopération** pour la transition énergétique, et l'**adaptation** au changement climatique ;
- La préservation de la **qualité de l'air** ;
- L'empreinte de l'activité sur la **biodiversité** et l'**usage des sols** (fonciers et agricoles) ;
- La sobriété dans la consommation de ressources et l'**économie circulaire**.

Que retenir pour 2025 ?

Face au défi climatique, NaTran active trois leviers complémentaires :

- La décarbonation de la chaîne gazière, à l'amont en adaptant ses réseaux pour accueillir les gaz renouvelables et bas-carbone, et à l'aval en accompagnant la baisse des consommations et les projets de décarbonation de ses clients.
- Le développement des gaz renouvelables et bas-carbone via la coopération avec les acteurs des territoires pour soutenir le développement des filières. À ce titre, NaTran a notamment en 2025 accéléré ses projets hydrogène et CO₂ et renforcé la dynamique de développement du biométhane ;
- L'optimisation de son empreinte carbone propre. Malgré une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025 (par rapport à 2024) en lien avec les deux événements industriels survenus, NaTran poursuit et respecte sa trajectoire de réduction des émissions. Les émissions de méthane restent sur une baisse tendancielle depuis 2016 et atteignent 8,0 Mm³.

En parallèle, NaTran étudie et met en œuvre des plans d'adaptation au changement climatique, notamment sous l'angle des risques physiques (événements climatiques extrêmes).

NaTran s'attache à concilier l'emprise et l'entretien de son réseau, avec la préservation voire la restauration des écosystèmes. Dans ce cadre NaTran a notamment, en 2025, décidé de généraliser les plans de gestion écologique concertée, et obtenus des labels environnementaux pour ses quatre premiers sites.

Afin de renforcer l'économie des ressources utilisées et la circularité, NaTran cherche à favoriser l'éco-conception des ouvrages, le réemploi des matériaux et l'amélioration continue du taux de valorisation de ses déchets. Sous l'impulsion du projet d'entreprise, NaTran veut aller plus loin et faire de la sobriété un des moteurs de sa transformation. En 2025, une nouvelle feuille de route sobriété/éco-conception a été formalisée. Sa déclinaison débutera en 2026, en parallèle d'une nouvelle politique de réemploi.

Tableau de correspondance entre Politique RSE et enjeux matériels

Axes de la Politique RSE	Engagements de la Politique RSE	Enjeux matériels	Indicateurs de la Politique RSE	Résultats 2025	Cibles 2025	Cibles 2030
Axe B Concevoir et exploiter une infrastructure respectueuse des limites planétaires	B1 - Décarboner la chaîne gazière et développer la résilience face au changement climatique	Atténuation du changement climatique (E1), Adaptation au changement climatique (E1), Énergie (E1), Pollution de l'air (E2)	Baisse du bilan carbone (scopes 1 à 3) par rapport à 2019 (838 kt CO ₂ éq)	577 kt CO ₂ éq (- 31,1 %)	661 kt CO ₂ éq	-42 %
			Baisse des émissions de méthane par rapport à 2019 (13,4 Mm ³)	8 Mm ³ (-40,9 %)	5,8 Mm ³	4 Mm ³ (-70 %)
			tCO ₂ évitées via nos infrastructures	En cours de construction		
			% d'investissement verts	25,7 %	≥ 25%	≥ 50%
	B2 - Réduire les impacts et contribuer à restaurer la biodiversité (E4)	Biodiversité - pression climat (E4), Biodiversité - état des espèces (E4), Biodiversité - usage des terres (foncier) (E4), Biodiversité - usage des terres (disponibilité de la biomasse) (E4)	% des grands sites ayant un plan de gestion écologique concertée	13 % (4 sites)	10 % (3 sites)	100 % (30 sites)
	B3 - Utiliser sobrement les ressources et développer l'économie circulaire	Ressources entrantes non renouvelables (E5), Déchets (E5)	Eco-score des actifs NaTran	En cours de construction		
			Taux de valorisation des déchets ²⁵	98,0 %	≥ 95%	≥ 95%
Axe C Coopérer pour la transition énergétique à l'échelle des territoires	C1 - Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition énergétique	Coopération pour la transition énergétique (E1)	Biométhane injecté dans les réseaux en France (TWh/an)	13,6 TWh	≥ 12,3TWh	44 TWh
			km probabilités des projets H ₂ et CO ₂ France (hors Allemagne) ²⁶	662 km	≥ 750 km	≥ 750 km

²⁵ Sont considérés comme valorisés les déchets de classe D1.

²⁶ Pour chaque projet en développement, le calcul suivant est réalisé : longueurs, en km, du projet considéré multiplié par la probabilité à date que le projet considéré soit décidé avant 2030. L'indicateur résulte de la somme de ces valeurs pour l'ensemble des projets. La probabilité dépend de deux facteurs : avancement du projet (opportunité, faisabilité, base, détail et réalisation) et niveau de maturité du marché

3. La stratégie et gouvernance environnementale de NaTran

NaTran a mis en place une nouvelle politique environnementale en 2023 qui répond aux exigences réglementaires²⁷, avec l'ambition de réduire l'impact environnemental des activités gazières sur tout leur cycle de vie et qui s'inscrit dans une trajectoire d'économie circulaire.

Elle s'appuie sur une cartographie actualisée des risques environnementaux, déclinée au travers de l'objectif stratégique environnement de NaTran2030 comme au travers des feuilles de route des Directions.

Elle s'appuie sur trois axes principaux :

- Air et Climat : contribuer à la neutralité climatique (atténuation et adaptation) et à la qualité de l'air ;
- Biodiversité et usage des sols ;
- Sobriété dans la consommation de ressources et économie circulaire.

Si l'ambition environnementale de NaTran intègre bien ses chaînes de valeur, et notamment le sujet de la décarbonation du produit transporté, le gaz naturel, au travers des actions liées au développement et à l'accueil des gaz renouvelables et bas-carbone, la présente stratégie se concentre sur les impacts liés aux opérations propres de NaTran, actifs existants et projets.

La stratégie environnementale de NaTran identifie les impacts environnementaux de l'ensemble des activités de l'entreprise et notamment les impacts associés aux infrastructures opérées, de la conception du projet au service jusqu'à sa fin de vie. La déclinaison de cette politique en actions prioritaires se fait à la fois au sein des feuilles de route des directions et au travers de l'impulsion et de l'animation du projet d'entreprise NaTran2030, et tout particulièrement l'objectif stratégique « Changer nos pratiques en faveur du climat et de la biodiversité ».

Cet objectif stratégique est structuré autour de cinq initiatives clés.

3.1.1. Trois initiatives de transformation pour et par l'environnement

- « Acculturer les salariés » pour développer les compétences environnementales : il s'agit de sensibiliser, former, et mettre en action les salariés autour des enjeux environnementaux opérationnels de NaTran ;

- « Sobriété & Écoconception » : il s'agit là littéralement de "mettre les mains dans le moteur" des pratiques (ingénierie, projet, exploitation, maintenance) dans une optique de sobriété (c'est-à-dire la réduction de la consommation de ressources pour un service donné) et réduction des impacts. Pour cela, NaTran va s'appuyer sur les démarches d'écoconception, qui vont pour chaque famille d'actifs questionner l'évitement ou la réduction d'impact. Deux leviers vont être particulièrement travaillés : l'éco-circularité (réparation, réemploi, recyclage, ...) et les achats (coopérer avec les écosystèmes au service de la réduction des impacts) ;
- « L'environnement dans les décisions d'achats & investissements » : faire en sorte que les décisions soient prises en tenant compte des impacts sur l'environnement.

3.1.2. Deux initiatives autour du pilotage de la réduction des impacts clés de NaTran

- « Changement climatique » : Il s'agit ici de la réduction du bilan carbone de NaTran, à commencer par les émissions de CH₄. Les sujets les plus structurants sont désormais abordés et les autres postes d'émissions, doivent être traités en profondeur notamment la compression (déjà engagée) ainsi que, surtout, les achats.
- « Sols & Biodiversité » : NaTran doit désormais ancrer et réussir la démarche « zéro phyto » sur ses sites, et faire du foncier une opportunité pour préserver la biodiversité et contribuer à renaturer.

3.1.3. Un pilotage resserré

La stratégie environnementale est portée par le Directeur RSE et Environnement, qui rend directement compte à la Directrice générale, en étroite coordination avec la Direction finance RSE et achats.

Les cinq initiatives décrites ci-dessus sont déclinées en 21 actions qui ont pour finalité de changer les pratiques opérationnelles et les comportements, en mobilisant de manière transverse l'entreprise. Pour les orchestrer et en rendre compte au Comité exécutif (Comex), le pilotage de la politique environnementale s'inscrit dans la nouvelle gouvernance.

²⁷ Ces exigences réglementaires sont diverses. Par exemple et de manière non exhaustive, celles issues du Code de l'Environnement, du Règlement Européen (UE) 2024/1787 sur la réduction des émissions de méthane, de la décision d'exécution (UE) 2017/1442 sur les meilleurs techniques disponibles, etc.

4. Changement climatique (ESRS E1)

Signataire et membre actif de la Net-Zéro initiative (NZI) depuis 2020, NaTran a décrit et organisé sa stratégie climat selon la matrice Net-Zéro initiative et ses trois piliers distincts de la contribution d'une organisation à la neutralité carbone planétaire.

Les travaux sur la décarbonation de NaTran (voir §4.2) constituent le pilier A, les travaux de développements des gaz renouvelables constituent les piliers B et C (voir §4.1). Le tableau suivant résume ces piliers et les engagements mis en œuvre avec les cibles pour 2030.

NOTRE STRATEGIE CLIMAT				
		ÉMISSIONS ANTHROPIQUES	PUITS ANTHROPIQUES	
		RÉDUCTION DES EMISSIONS		AUGMENTATION DES PUITES
Leviers à l'échelle planétaire	▷			
Leviers à l'échelle de l'entreprise	▷	PILIER A Je réduis mes émissions de GES	PILIER B Je réduis les émissions des autres	PILIER C J'augmente les puits de carbone
Nos engagements	▷	Décarboner la chaîne gazière et développer la résilience face au changement climatique (engagement B1)		
		Coopérer avec nos fournisseurs pour une chaîne de valeur respectueuse des limites planétaires (engagement C3)	Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition (engagement C1) énergétique	
Nos cibles 2030	▷	2030 : 50 % de nos investissements sont verts		
		2030 : -40 % de baisse du bilan carbone par rapport à 2019	2030 : 750 km de réseau H2 et CO2 probabilités	
			2030 : Augmentation des émissions évitées via nos infrastructures – méthodologie et cible à fixer en 2026	
		2030 : 4 Mm3 d'émission de méthane	2030 : Décarbonation de nos clients, 100 % de clients priorités accompagnés	
		2030 : 100 % de nos achats intégrant des dispositions environnementales et sociales	2030 : 44 TWh de biométhane injecté dans les réseaux	

4.1. Atténuation du changement climatique – gaz renouvelables et bas-carbone (PILIER B) (E1)

NaTran s'engage résolument vers la contribution à la neutralité carbone en 2050. Au-delà de la décarbonation de ses activités, NaTran s'implique dans l'évolution de la chaîne de valeur historique « gaz naturel ». L'entreprise accompagne le développement des gaz renouvelables et bas-carbone, dont l'hydrogène et le CO₂, et leur

valorisation via les réseaux de gaz, en soutenant deux dynamiques complémentaires dans le secteur gazier : une bascule de la demande énergétique vers les gaz renouvelables et bas-carbone, en remplacement du gaz naturel fossile, et le développement de la production et des outils de marché correspondants.

NaTran développe ainsi depuis plusieurs années ses coopérations avec les filières techniques et les acteurs territoriaux²⁸ afin de contribuer à faire émerger des solutions énergétiques durables et développer des réseaux de transport biométhane, hydrogène et CO₂ qui puissent accueillir des volumes toujours plus importants de gaz renouvelables et bas-carbone.

Pour accélérer la transition énergétique, NaTran se consacre aux axes de développement suivants :

- l'adaptation de son outil industriel afin de maximiser l'accueil des gaz renouvelables et bas-carbone ;
- l'accompagnement au développement des filières de production de gaz renouvelables et bas-carbone (pyrogazéification, gazéification hydrothermale, power-to-methane²⁹) ;
- le développement d'infrastructures de transport d'hydrogène et de CO₂ pour décarboner les usages énergétiques des clients.

Ces axes de développement sont soutenus par une démarche d'innovation continue au service des infrastructures de NaTran, avec des niveaux d'injection, d'acheminement et de livraison atteints fin 2025 qui confirment la faisabilité technique des objectifs de décarbonation portés par le secteur.

NaTran poursuit sa communication sur les gaz renouvelables afin d'informer et de rappeler que ceux-ci offrent une opportunité efficace (en délais, en budgets et en compétences).

Pour plus de précisions sur la démarche d'innovation de NaTran, voir la section 0 concernant la R&D&I. Voir également la section 1.7 pour la taxonomie.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Biométhane injecté dans les réseaux en France (TWh/an)	11,6	13,6	≥ 12,3	≥ 44 (x 5 vs 2023)
Km probabilités de réseau H ₂ et CO ₂ au service de nos clients en France	-	662	≥ 750	≥ 750

662 km probabilités³⁰ de réseau H₂ et CO₂ au service de nos clients en France : Le portefeuille de projets de canalisation de transport H₂ & CO₂ s'étoffe. L'obtention de

subventions européennes, au début de l'année 2025, permet d'avancer les études techniques en lien avec les futurs utilisateurs. Afin d'aller au-delà, NaTran a également lancé un Appel à Manifestation d'intérêts pour les émetteurs de CO₂ du Nord de la France pour alimenter ses projets portuaires d'exutoire. Ces actions doivent permettre de maintenir voire d'augmenter l'indicateur pour être au rendez-vous de 2030.

	2024	2025
Nombre de postes d'injection (périmètre NaTran)	93	97
Nombre de postes rebours en service (périmètre NaTran)	27	34
Nombre de postes d'injection mis en service dans l'année (périmètre NaTran)	13	4
Nombre de sites de postes rebours mis en service dans l'année (périmètre NaTran)	7	7
Taux de disponibilité TD1 des postes d'injection de biométhane (périmètre NaTran)	99,6 %	99,6 %
Nombre de postes d'injection (périmètre France)	731	803
Nombre de postes de rebours (périmètre France)	28	37

Le nouveau projet d'entreprise de NaTran vise à accélérer le développement du transport des nouveaux gaz (biométhane, hydrogène, dioxyde de carbone). Principal levier d'atténuation pour NaTran, ce développement de filières concerne les nouvelles chaînes de valeur en développement, et en substitution progressive du gaz naturel.

4.1.1. Filière méthanisation³¹

Les capacités de production de biométhane raccordées aux réseaux français ont plus que triplé depuis 2020 (4 TWh à fin 2020 comparé à 15,5 TWh fin 2025). Le biométhane représente aujourd'hui 3,9 % de la consommation de gaz en France. Si NaTran se félicite de cette dynamique positive, ce rythme de croissance va ralentir temporairement jusqu'en 2026.

Depuis 2021, la filière a, en effet, subi les effets conjugués de la crise sanitaire, de l'inflation et de mécanismes de soutien financiers insuffisamment attractifs, entraînant une baisse du nombre de nouveaux projets entrant dans le

²⁸ Au premier rang desquels les collectivités locales mais également les industriels, les chambres consulaires, le monde agricole ou les organismes de recherche et de formation.

²⁹ Power-to-méthane (méthanation) : électricité renouvelable (hydrogène produit par électrolyse) et bioCO₂ (biogaz) ou CO₂ fatal capté.

³⁰ Pour chaque projet en développement, le calcul suivant est réalisé : longueurs, en km, du projet considéré multiplié par la

probabilité à date que le projet considéré soit décidé avant 2030. L'indicateur résulte de la somme de ces valeurs pour l'ensemble des projets. La probabilité dépend de deux facteurs : avancement du projet (opportunité, faisabilité, base, détail et réalisation) et niveau de maturité du marché

³¹ Méthanisation : valorise les résidus organiques (agricoles, biodéchets) en biométhane par dégradation biologique

registre des capacités entre 2021 et 2023, avec malgré tout une reprise timide en 2024. Or, trois ans sont nécessaires en moyenne entre l'inscription d'un projet dans le registre et la production effective de biométhane.

Depuis 2023, l'État a pris un ensemble de mesures pour relancer le développement de la filière méthanisation, et les tarifs d'achat du biométhane issu de la méthanisation, qui n'avaient pas évolué depuis 2020, ont été indexés sur l'inflation, rétablissant ainsi un niveau de rentabilité acceptable pour les producteurs de biométhane.

Parallèlement, la mise en place par l'État d'une trajectoire pour les certificats de production de biométhane (CPB) doit permettre de financer la production de biométhane en imposant aux fournisseurs de gaz un taux minimum d'incorporation de gaz renouvelables dans leurs ventes de gaz aux clients résidentiels et tertiaires. Cette incorporation a vocation à augmenter au cours du temps : 0,8 TWh en 2026 ; 3,1 TWh en 2027 ; 6,5 TWh en 2028.

Un objectif national de production de biométhane plus ambitieux a été validé dans la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) publiée en février 2026, soit 44 TWh/an injectés à horizon 2030. Ce nouvel objectif correspondrait à un doublement de l'objectif par rapport à la précédente PPE.

En 2025, NaTran a renforcé sa dynamique de développement autour du biométhane en structurant davantage la prospection amont et le pilotage interne des projets. L'entreprise a orienté ses équipes de développement vers une démarche plus proactive, avec un indicateur de prospection suivi au niveau du Comité exécutif (Comex) afin d'accélérer l'identification de projets raccordables. Cette mobilisation s'est accompagnée d'un effort de montée en compétences et d'animation du réseau interne, incluant le partage de bonnes pratiques et un benchmark, dans une logique d'amélioration continue des méthodes et des outils de développement.

Parallèlement, NaTran a poursuivi et consolidé des démarches d'accompagnement destinées à favoriser l'émergence de nouveaux projets, notamment via le dispositif Meta-Boost. Cette initiative repose sur la constitution de promotions d'agriculteurs formés à la méthanisation, avec des retombées concrètes en termes d'engagement dans la maturation de projets. L'objectif affiché en 2026 est de prolonger cette dynamique en dupliquant la démarche sur un plus large territoire, afin de contribuer plus largement à l'essor des filières locales.

En complément de l'action amont, NaTran a également accéléré en 2025 le développement des solutions d'infrastructures permettant d'absorber et de valoriser les volumes produits. La mise en service et le déploiement des rebours biométhane s'inscrivent dans cette logique : avec

un parc de 34 rebours en service (+ 7 en 2025) et une accélération récente liée à la multiplication des zones concernées par des phénomènes de saturation. Ce déploiement s'appuie sur un processus rigoureux de constitution de dossiers, notamment dans le cadre des validations par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), et fait l'objet d'une valorisation institutionnelle, plusieurs inaugurations ayant eu lieu sur l'année.

Cette dynamique de structuration se traduit également par une action au niveau des écosystèmes de filière. Le contrat stratégique de filière prévoit la mise en place d'un groupe de travail dédié aux filières innovantes, associant plusieurs parties prenantes (associations, représentants des pouvoirs publics et acteurs du secteur), afin de consolider les trajectoires techniques et industrielles et de créer les conditions d'un passage à l'échelle.

En parallèle, l'entreprise a engagé des démarches visant à réduire les coûts de raccordement des projets biométhane, en explorant notamment le développement d'une offre moyenne pression fondée sur l'usage de canalisations polyéthylène, plus économique que les solutions acier à haute pression, tout en travaillant à l'établissement d'un référentiel technique adapté.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une recherche d'efficacité économique et de soutenabilité pour les producteurs, et dans une logique de coopération territoriale plus étroite avec les acteurs locaux (chambres d'agriculture, syndicats d'énergie et collectifs territoriaux), afin d'ancrer durablement le développement des projets et l'accélération des filières.

Ces dispositifs ont produit leur effet en 2025, et la dynamique d'émergence de nouveau projet a été particulièrement bonne en termes d'entrées au registre France entière en 2025, avec un total atteignant 34,7 TWh de capacités enregistrées pour 1 585 sites.

4.1.2. Filières pyrogazéification³² & gazéification hydrothermale³³

NaTran a par ailleurs poursuivi ses travaux sur des filières innovantes, en cherchant à franchir une étape supplémentaire dans la structuration de solutions alternatives, notamment autour de la pyrogazéification et de la gazéification hydrothermale.

— La filière pyrogazéification

En 2025, les premiers résultats d'études lancées en 2024 au travers de collectifs coanimés par NaTran et GRDF dans les territoires, en coopération avec les acteurs politiques locaux (régions, ADEME, ...), mais aussi proposées notamment par NaTran dans le cadre d'études ZIBaC

³² Pyrogazéification : transforme la biomasse sèche et ligneuse, déchets et combustibles solides de récupération (CSR) en gaz par chauffage à haute température

³³ Gazéification hydrothermale : convertit la biomasse humide, lisiers, boues, microalgues en gaz injectable grâce à l'eau pressurisée et chauffée

(pilotees par l'ADEME), ont pu être présentées. Ces études ont permis d'identifier concrètement le potentiel de gisement et de production associée de biométhane et gaz bas-carbone dans les écosystèmes ciblés. Elles ont mis en évidence la pertinence des filières innovantes, d'une part, pour décarboner le mix énergétique du territoire étudié, de sa mobilité et de ses industries mais aussi, d'autre part, pour une gestion de déchets compatible avec les enjeux environnementaux, et la possibilité de maintenir localement une activité économique.

À titre d'exemple, l'étude multi-énergie réalisée dans la ZIBaC Loire Estuaire a montré la nécessité de recourir à ces filières innovantes, en complément de la méthanisation et de l'électrification, pour parvenir au Net-Zéro en 2050. Les typologies de gisement et tailles de projets qui avaient été identifiés dans ce territoire lors de l'AMI pyrogazéification piloté par NaTran en 2022 se trouvent être cohérents pour répondre au besoin complémentaire de consommation de biométhane et gaz bas-carbone.

Par ailleurs, toujours en attente d'un mécanisme de soutien qui permette de faire décider les premiers projets commerciaux, les porteurs de projets poursuivent la consolidation de leur business model. Dans le cadre d'un partenariat d'innovation, NaTran a ainsi accompagné le projet MethaJehl, projet de production de biométhane à partir de déchets de bois B, afin d'identifier un exutoire à un de ses co-produits, actuellement non valorisé : son utilisation pourrait par la même contribuer à la décarbonation des activités de NaTran.

La filière pyrogazéification commencera par des projets mettant en œuvre des résidus de biomasse et des déchets biogéniques simples. Afin de préparer une production massive de biométhane et gaz bas-carbone, NaTran a conclu un partenariat avec FEDERREC pour travailler avec les producteurs de CSR (Combustible solide de récupération) sur la pyrogazéification de déchets non recyclables plus complexes, tels que les CSR.

— La filière gazéification hydrothermale

NaTran a consacré l'année 2025 à diffuser largement les résultats de l'AMI Gazéification hydrothermale pilotée par NaTran en 2024 sous l'égide du CSF NSE, pour en faire valoir tous ses atouts : 24 projets identifiés, dont 12 projets déposés par des entreprises issues du secteur industriel (principalement chimie et IAA), huit projets issus du secteur urbain et quatre projets issus du secteur agricole.

Les constructeurs de la technologie, présents notamment dans le Groupe de travail national Gazéification hydrothermale piloté par NaTran, proposent maintenant des pilotes qui permettent de tester différents intrants, et de mettre en évidence leur potentiel de performances énergétiques et environnementales. À ce titre, la technologie a pu se révéler non seulement pertinente pour une production de méthane injectée mais aussi comme une solution prometteuse pour l'élimination des PFAS : les premiers résultats communiqués cette année

amènent à considérer cette technologie comme clé pour la gestion des déchets.

L'année 2025 marque une évolution majeure du Groupe de travail Gazéification hydrothermale : NaTran, son pilote historique est mis ainsi à disposition pour la création d'un Pôle Gazéification hydrothermale au sein de l'association Biogaz Vallée, et aura la charge du développement de la filière avec l'ensemble des acteurs identifiés sur le territoire. L'objectif est en premier lieu de permettre les développements de démonstrateurs industriels en France pour préparer le passage à l'échelle commerciale. L'instruction des sujets techniques et réglementaires sera quant à elle hébergée dans un nouveau Club créé à l'ATEE, le Club Gazéification hydrothermale.

4.1.3. Filière hydrogène renouvelable et bas-carbone

NaTran poursuit son engagement dans le développement de projets de transport d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone. Les trois axes de la stratégie de développement de NaTran sur l'hydrogène sont de :

- Développer des réseaux de transport d'hydrogène en accès ouvert dans les principaux bassins industriels français : ces zones fortement émettrices en CO₂ conjuguent un besoin élevé de décarbonation, une demande importante d'énergies et des capacités de production d'hydrogène bas-carbone ;
- Desservir progressivement le territoire national et renforcer la continuité d'alimentation en connectant les bassins industriels entre eux et en reliant les zones de production et de consommation avec les stockages d'hydrogène ;
- Travailler au développement d'interconnexions européennes via l'organisation et le pilotage d'initiatives transfrontalières et le projet de corridor européen H2med.

L'objectif à terme est de contribuer à la création d'un marché unique européen de l'hydrogène, qui soit compétitif, sécurisé et accessible.

NaTran a poursuivi en 2025 ses actions sur l'hydrogène, en poursuivant le développement de son portefeuille de projets grâce, entre autres, aux subventions européennes obtenues début 2025 sur les projets reconnus d'intérêt commun par la Commission Européenne et en valorisant notamment les acquis et le potentiel du démonstrateur Jupiter 1000. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé afin d'identifier des acteurs susceptibles de continuer à utiliser ce démonstrateur, ce qui marque une volonté de prolonger et d'ouvrir l'expérimentation.

Le nouveau paquet gaz et hydrogène européen est entré en vigueur le 4 août 2024. Composé d'un règlement et d'une directive, il établit les règles communes en vue de l'émergence d'un marché européen des gaz renouvelables et bas-carbone, ainsi que de l'hydrogène.

Il encadre notamment le développement du biométhane européen et permet une planification coordonnée des réseaux d'hydrogène européens supervisée par le réseau européen des gestionnaires de réseau d'hydrogène (ENNOH en anglais), dont NaTran figure parmi les

fondateurs, et qui présentera d'ici 2026 un plan décennal de développement du réseau d'hydrogène européen. Ce paquet gaz et hydrogène européen est favorable à un modèle de régulation cohérent avec celui du méthane, et donc à des acteurs comme NaTran.

PROJETS H ₂ ³⁴		Principales réalisations 2025 et prochaines étapes
mosaHYc reliant la France région Grand Est et l'Allemagne Land de la Sarre	Lancement du projet : mars 2020 Objectif : développer le premier réseau hydrogène européen en accès ouvert par la conversion et construction de canalisations de gaz entre la Moselle, la Sarre et le Luxembourg. Nb de km : 90 km de réseau hydrogène (dont 70 km de canalisations de gaz reconverties) entre Völklingen, Perl (Sarre), Bouzonville et Carling (Moselle), en partenariat avec le transporteur allemand CREOS De. Capacité de transport : 65 000 t/an d'hydrogène Mise en service : prévue en 2029 Parties prenantes de ce projet : groupement économique d'intérêt européen : « Grande région Hydrogen », qui réunit 12 partenaires industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur hydrogène. Le projet mosaHYc est soutenu financièrement par l'ADEME.	Signature d'un accord de fourniture de 6kt d'H₂ renouvelable entre Verso Energy et SHS. Dépôt des demandes de permis en 2025 (DACE et DUP) ; démarrage des travaux /construction en 2027.
RHYn (Rhine HYdrogen Network) dans les environs de Mulhouse	Lancement du projet : 2021 Objectif : décarboner les usages énergétiques (industrie chimique, production des fertilisants et mobilité routière, fluviale, aviation) et renforcer l'attractivité économique et industrielle des territoires. Nb de km : 100 km de réseau hydrogène (dont 60 km de réseau existant de gaz reconvertis). Capacité de transport : 190 000 t/an d'hydrogène Mise en service : 2030 Parties prenantes de ce projet : producteurs et consommateurs de la zone et opérateurs de réseaux adjacents terranets, bnNETZE, GVM, IWB. L'étude de faisabilité a été finalisée avec le soutien de l'ADEME.	Étude de faisabilité finalisée en 2025. Projet lauréat du « Connecting Europe Facility » finançant les études de base, lancées mi 2025.
DHune sur le port de Dunkerque	Lancement du projet : janvier 2022 Objectif : décarboner les usages énergétiques industriels et renforcer l'attractivité économique et industrielle du territoire. Nb de km : 10 km de réseau hydrogène. Capacité de transport : entre 180 000 et 300 000 t/an Mise en service : projet en pause Parties prenantes de ce projet : région Hauts-de-France, Grand Port maritime de Dunkerque, communauté urbaine de Dunkerque, producteurs et consommateurs de la zone. L'étude de faisabilité a été réalisée avec le soutien financier de l'ADEME.	Finalisation des études de bases et mise en pause du projet.
HYnframed dans la zone industrielle de Fos et ses environs	Lancement du projet : octobre 2021 Objectif : décarboner les usages énergétiques (industries sidérurgie, pétrochimie et raffinage) et renforcer l'attractivité économique et industrielle des territoires. Nb de km : 180 km de réseau hydrogène. Capacité de transport : 300 000 t/an d'hydrogène Mise en service : 2030/2031	Finalisation des études de base, co-financées par l'ADEME et la Région Sud. Participation au débat territorial de l'écosystème Fos Berre Provence avec plus de 30 événements publics, suivi d'une concertation continue fin 2025.

³⁴ Les projets mentionnés ci-dessous n'ont pas tous fait l'objet d'une décision d'investissement.

	Parties prenantes de ce projet : écosystème industriel et institutionnel du territoire. L'étude de faisabilité a été réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Les études d'ingénierie de base ont été cofinancées par les producteurs et consommateurs ayant les projets plus matures, l'ADEME (programme Syrius) et la Région Sud.	
BarMar (projet de « dorsale H ₂ »)	Lancement du projet : 2022 Objectif : devenir une interconnexion offshore reliant Barcelone en Espagne à Fos-sur-Mer en France, avec pour vocation de devenir la pièce maîtresse du corridor H2med reliant la péninsule ibérique à la France et au reste de l'Europe de l'Ouest. Nb de km : 450 km Capacité de transport : 2 Mt/an Mise en service : 2032 Parties prenantes de ce projet : Enagás, NaTran, Teréga, les pouvoirs publics et les partenaires industriels français, allemands, portugais et espagnols	Projet lauréat de l'appel à projet Connecting Europe Facility (CEF-Studies). Résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt : 170 entreprises et 500 projets ont répondu. Lancement de l'Alliance H2med incluant 50 membres. Création de la SPV BarMar par Enagás, NaTran et Teréga. Confirmation de la faisabilité technique de la canalisation sous-marine. Concertation publique en 2026.
HY-FEN (projet de « dorsale H ₂ »)	Lancement du projet : 2022 Objectif : HY-FEN vise à développer une infrastructure de transport d'hydrogène du Sud de la France vers la frontière allemande, dans la continuité du projet BarMar, reliant ainsi la péninsule ibérique, la France et l'Allemagne en passant par des vallées hydrogène à fort potentiel le long de son parcours dans la vallée du Rhône, y compris de grands projets de stockage d'hydrogène. Nb de km : 850 km. Capacité de transport : 2 Mt/an Mise en service : 2032 Parties prenantes de ce projet : HY-FEN s'interconnectera avec le projet BarMar à Fos-sur-Mer et connectera les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est en France pour se connecter au réseau hydrogène allemand au point d'interconnexion d'Obergailbach - Medelsheim, c'est-à-dire au réseau de transport MEGAL, détenu conjointement par OGE et NaTran, par l'intermédiaire de sa filiale NaTran Deutschland.	Projet lauréat de l'appel à projet Connecting Europe Facility (CEF-Studies). Résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt H2med – BarMar : 54 entreprises et 81 projets en France ont répondu. Finalisation des études de faisabilité et lancement des études de base. Signature d'une déclaration de soutien au projet par les cinq régions traversées. Concertation publique prévue en 2026.

4.1.4. CO₂

Le captage et le transport de CO₂ pour accélérer la décarbonation des sites industriels.

Les technologies de Capture, Stockage et Valorisation du Carbone (CCUS) consistent à capturer les émissions de CO₂ dans le but de les stocker durablement ou de les réutiliser comme intrant dans la fabrication de certains produits. Il s'agit de solutions de décarbonation complémentaires au développement des gaz renouvelables et bas-carbone, tels que le biométhane ou l'hydrogène, pour réduire les émissions des secteurs n'ayant pas d'autre alternatives économiquement viables.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) évalue ces technologies comme incontournables pour atteindre les objectifs internationaux en matière de neutralité pour le climat.

En juillet 2024, le gouvernement français a publié un document d'« État des lieux et perspectives de déploiement du CCUS en France », qui pose les fondements de sa stratégie CCUS. Ce document s'appuie notamment sur les travaux réalisés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) sur les perspectives de régulation du transport de CO₂ et sur l'étude menée par le CSF NSE sur le potentiel de stockage en France. Il vise à détailler le cadre de déploiement de cette technologie en France, et à fournir à l'ensemble des acteurs la visibilité réglementaire et économique nécessaire pour entreprendre leurs projets.

En 2024, NaTran a également participé aux travaux du Comité prospective de la CRE concernant la définition du futur cadre réglementaire des infrastructures CO₂. Ces travaux ont donné lieu à un rapport publié le 19 septembre 2024, dans lequel la CRE présente ses recommandations concernant les grandes orientations de régulation de l'hydrogène et du CCUS, afin de créer un cadre stable et favorable aux investissements pour le développement progressif de ces filières.

NaTran participe à l'essor des projets de CCUS dans les principales zones émettrices de CO₂. C'est le cas du projet de développement d'un réseau de transport de CO₂ à Dunkerque qui, après une étude de faisabilité en 2023, a donné lieu en 2024 à un partenariat stratégique avec Equinor pour un projet d'infrastructures de transport terrestre et offshore reliant Dunkerque à des sites de stockage géologique de CO₂ en Mer du Nord. NaTran s'est impliqué également dans des études de potentiels de développement d'infrastructures de transport de CO₂ dans l'est et le nord de la France visant le transport de gisements de captage de CO₂ sur les sites industriels (chimie, cimenterie, etc.) vers des zones d'export du CO₂ comme Dunkerque. Par ailleurs, le projet GOCO2 dans le Grand Ouest se poursuit avec notamment une démarche complémentaire lancée avec GRDF et des acteurs locaux

pour évaluer l'intérêt technico-économique de la collecte de petits émetteurs de CO₂ issus de projets de méthanisation sur le territoire traversé par le projet.

De plus, en complément de sa participation au GT-CCUS du CSF-NSE et au Club CO₂ de l'AFNOR, NaTran a intégré en 2025 l'association CO₂ Value Europe en tant qu'observateur. Cette dernière travaille exclusivement sur le CCU, et suit avec intérêt les différents projets de CCS onshore et les volontés de décarbonation des industriels sur le territoire afin de correctement les intégrer dans le futur Schéma directeur des infrastructures CO₂. Une première ébauche de schéma a d'ailleurs été présentée fin 2024 pour une consultation publique en 2025.

Enfin, NaTran met un accent particulier sur la prospective autour du bioCO₂³⁵ en s'impliquant dans l'animation de la filière de méthanisation autour de ce sujet tant sur le BECCS³⁶ que sur le BECCU³⁷ qui peuvent constituer un éventuel nouveau relais de croissance pour l'émergence de plus de projets de production de biométhane. Également NaTran regarde dans quelle mesure ce bioCO₂ pourrait intégrer les projets d'infrastructures CO₂, notamment pour accompagner le développement de la filière des e-carburants pour laquelle le CO₂ est une ressource.

PROJETS CO ₂ ³⁸		Principales réalisations 2025 et prochaines étapes
Focus Dunkerque / Equinor DKHARBO	Lancement du projet : 2024 Objectif : décarboner les industriels de zone grâce au développement d'une chaîne de transport (canalisations onshore et offshore) et de stockage géologique intégrée en mer du Nord du CO₂. Capacité de transport : 4 Mt CO₂ /an Mise en service : 2031 à 2032 Parties prenantes de ce projet : NaTran, Equinor, industriels émetteurs de CO₂, ZIBaC DKarbonation (Dunkerque)	Projet lauréat de l'appel à projet Connecting Europe Facility (CEF-E /Studies). Finalisation des études de faisabilité co-financées par l'ADEME et lancement des études de base (co-financées par le CEF-E). Concertation publique prévue en 2026.

³⁵ CO₂ issu du process de transformation de la biomasse, par exemple le biogaz, qui est un mélange composé principalement de CH₄ (biométhane) et CO₂ bionique.

³⁶ BioEnergy with Carbon Capture and Storage : capture et stockage du CO₂ venant d'énergie biosourcée permettant à l'émetteur de générer des émissions dites négatives, du carbone issu du cycle court étant définitivement retiré de ce dernier.

³⁷ BioEnergy with Carbon Capture and Utilization : capture et utilisation du CO₂ venant d'énergie biosourcée, permettant à l'utilisateur de ce carbone de pouvoir prétendre à la neutralité carbone, son produit étant fabriqué à partir de carbone issu du cycle court et voué à retourner.

³⁸ Les projets mentionnés ci-dessous n'ont pas tous fait l'objet d'une décision d'investissement.

GOCO2 dans le Grand Ouest (ZIBaC Montoir/Saint-Nazaire)	Lancement du projet : 2023 Objectif : décarboner les industriels du grand Ouest grâce au développement de captage de CO ₂ transporté via une canalisation souterraine jusqu'à un terminal de liquéfaction en vue de son stockage géologique Nb de km : 370 km Capacité de transport : 2,6 Mt CO ₂ / an Mise en service : 2031 Parties prenantes de ce projet : Heidelberg Materials, Lafarge Ciments, Lhoist, NaTran et Elengy ; RTE ; Projet soutenu par la Région Grand Ouest, le port de Nantes / St Nazaire, projets de valorisation d'une partie du CO ₂ sur la zone de Montoir.	Projet lauréat de l'appel à projet Connecting Europe Facility (CEF-Studies). Finalisation des études de faisabilité co-financées par l'ADEME et lancement des études de base (co-financées par le CEF-E). Concertation publique de septembre à décembre avec plus de 1500 participants.

4.1.5. Projets d'intérêt commun (PCI) labellisés par l'Europe

Plusieurs projets portés par NaTran figurent dans la nouvelle liste des projets labellisés Projets d'intérêt commun (PCI) de la Commission européenne. C'est une reconnaissance forte du rôle de projets d'infrastructure d'hydrogène, de biométhane et de CO₂ dans la transition énergétique européenne, nationale et territoriale.

HY4Link : Projet transfrontalier entre la France, le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne, porté par NaTran, Creos Luxembourg et Fluxys. Cette future infrastructure transportera de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone et s'inscrira dans la future dorsale hydrogène européenne.

MidHY : Infrastructure clé du corridor H₂ Sud-Nord. Dans le cadre du projet H2med, MidHY connectera le projet **HySoW** (également labellisé PCI, porté par Teréga) à **HYFEN**, la dorsale française reliant les Bouches-du-Rhône à la Moselle.

GreenConnect : Projet dédié à l'intégration des installations de rebours dans les réseaux gaziers européens. Il s'inscrit dans le partenariat signé en 2024 entre NaTran et Energinet (Danemark) pour faire du biométhane un levier déterminant de la décarbonation des systèmes énergétiques européens.

Au-delà de cette nouvelle sélection, NaTran est déjà engagé dans plusieurs projets reconnus d'intérêt commun par l'Union européenne avec notamment **HYFEN**, **BarMar**, **RHYn** pour le transport d'hydrogène ainsi que **GOCO2** et **DKHARBO** pour le transport de CO₂.

NaTran continue d'investir, d'innover et de coopérer pour bâtir les infrastructures énergétiques qui permettront à l'Europe d'atteindre ses objectifs climatiques. Accélérer la transition énergétique est un pilier central du projet d'entreprise NaTran2030 qui vise notamment à multiplier par cinq la part des gaz renouvelables dans ses réseaux et à faire émerger plus de 1 000 km de réseaux hydrogène et CO₂ en Europe à l'horizon 2030.

4.2. Atténuation au changement climatique – plan de transition (PILIER A) (E1)

Face au défi climatique, NaTran s'est engagé sur une trajectoire carbone ambitieuse pour ses besoins et ceux de la chaîne gazière, et compatible avec l'Accord de Paris et la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) sur les émissions de ses scopes pilotables³⁹. NaTran travaille sur l'élaboration d'un plan de transition climatique. Le projet de plan a été présenté en Comité exécutif (Comex) le 22 octobre 2025 et en Conseil des parties prenantes le 18 novembre 2025. Il intègre les bilans d'émissions des gaz à effet de serre (GES) remis à jour pour l'année 2025.

Les travaux de construction du plan de transition, les hypothèses et les calculs de la trajectoire, le détail des leviers de décarbonation, font l'objet d'une revue par la société Carbone 4.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Baisse du bilan carbone (scopes 1 à 3) par rapport à 2019	521 kt CO ₂ eq	577 kt CO ₂ eq (- 31,1 % vs. 2019)	661 kt CO ₂ eq	504 kt CO ₂ eq (- 40 % vs. 2019)
Baisse des émissions de méthane par rapport à 2019	5,9 Mm ³	8,0 Mm ³	5,8 Mm ³	4 Mm ³ (- 70 % vs. 2019)
tCO ₂ évitées via nos infrastructures	En cours de construction			

4.2.1. Stratégie Net-Zéro : définition des cibles

³⁹ Le scope pilotable de NaTran n'inclut pas l'amont et l'aval du gaz transporté (voir plus loin).

La question du changement climatique est centrale pour NaTran, qui a défini une stratégie de décarbonation visant à contenir et réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique et rechercher des solutions innovantes à faible teneur en carbone. NaTran a défini une trajectoire de décarbonation pour les émissions de gaz à effet de serre (GES) en se fixant des objectifs détaillés pour 2030 par rapport aux niveaux de 2019 (année de référence), dans une perspective de maximiser sa contribution à la réduction afin de tendre à l'échelle planétaire vers le Net-Zéro en 2050.

Les objectifs chiffrés de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été définis en s'appuyant sur la trajectoire issue du projet de SNBC 3 (Stratégie nationale bas-carbone). Celle-ci prévoit une trajectoire de réduction différenciée selon les secteurs (énergie, déchets, industrie, bâtiment, etc.). En face de chacun des postes d'émissions, un secteur d'activité de la SNBC a été attribué pour le bilan GES de 2019 de NaTran (année de référence). Pour chaque poste, la cible sectorielle SNBC à horizon 2030 a donc été appliquée. Cela permet de définir **une cible globale de -42 % sur la période 2019-2030** (tous scopes confondus). Cette cible a été définie sur le périmètre pilotable des émissions de gaz à effets de serre de NaTran (scope 1, 2 et 3) en excluant les achats liés au développement et à l'accueil des gaz renouvelables et bas-carbone, suivis par ailleurs et qui font l'objet d'un objectif de réduction appliqué en intensité.

La cible long terme (post 2030) s'appuie sur des travaux de 2022 (non remis à jour) indiquant que pour suivre la SNBC, il serait nécessaire d'atteindre une baisse des émissions de -68 % à échéance 2040 et une baisse de 95 % à l'échéance 2050.

4.2.2. Bilans des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour établir le bilan des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) NaTran s'appuie sur les principes, exigences et orientations du GHG Protocol Corporate Standards. Les précédents bilans des émissions de GES de NaTran avaient été calculés selon la méthodologie ADEME. À la suite du changement de méthodologie en 2025, les bilans 2019 et 2024 ont été recalculés selon la méthodologie du GHG Protocol Corporate Standards afin de permettre la comparaison sur une base standard.

Les calculs du scope 2 ont uniquement été réalisés en *location based*, NaTran n'ayant pas de contrat de fourniture d'électricité verte.

Le poste 3.1 (produits et services achetés) inclut également les émissions des achats liées aux projets de développement du réseau. En 2025, celles-ci représentent environ 15 % des émissions du poste 3.1 (23 kt CO₂ éq.).

Bilan des émissions de GES

En t CO ₂ éq	2019	2024	2025
Émissions de GES scope 1	579 412	309 465	358 482
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	314 163	195 409	175 499
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	3 862	4 023	3 617
1.4 Émissions directes fugitives	261 388	110 032	179 366
Émissions de GES scope 2	18 615	10 928	11 932
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité - <i>location based</i>	18 615	10 928	11 932
Émissions de GES scope 3	239 996	201 135	207 018
3.1 Produits et services achetés	155 794	150 103	157 197
3.2 Biens immobilisés	110	650	2 416
3.3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	76 431	43 211	39 949
3.4 Transport de marchandise amont et distribution	-	481	1 506
3.5 Déchets générés	3 269	2 376	1 261
3.6 Déplacements professionnels	1 949	1 262	1 235
3.7 Déplacements domicile travail	2 443	3 051	3 453
ÉMISSIONS TOTALES DE GES	838 023	521 527	577 433

— Utilisation des produits vendus (poste 3.11 GHG Protocol)

Étant donné que NaTran ne possède ni ne vend le gaz transporté, les émissions liées à l'utilisation du gaz transporté ne sont pas incluses dans l'inventaire ni dans les objectifs de Scope 3. Les gestionnaires de réseau gazier sont soumis à un ensemble d'obligations réglementaires européennes strictes, notamment en matière d'accès des tiers au réseau, de sécurité d'approvisionnement et de neutralité vis-à-vis du marché. Dans ce cadre, leur capacité à réduire leurs émissions de scope 3, lorsqu'elle inclut la combustion du gaz transporté ou stocké, est structurellement limitée. De plus, le modèle réglementaire européen interdit aux gestionnaires de réseaux d'entretenir des liens commerciaux avec les utilisateurs finaux ce qui limite l'impact du gestionnaire de réseau pour influencer sur les comportements de consommations et par conséquent sur les volumes de gaz transportés vis-à-vis du marché.

Cela dit, NaTran estime néanmoins qu'il est important de fournir une vue d'ensemble de l'impact climatique causé par l'utilisation du gaz par les utilisateurs finaux des clients

(§4.2.5). Par ailleurs, NaTran met en œuvre un ensemble d'actions afin de favoriser et accompagner l'émergence des gaz renouvelables et bas-carbone en substitution progressive du gaz naturel, tel que développé au §4.1.

— Autres postes du scope 3 non pris en compte

NaTran ne reporte pas d'émissions pour les catégories 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15 du scope 3, soit parce que NaTran n'a pas d'émissions indirectes couvertes par ces catégories, soit parce que les émissions concernées sont non significatives et que NaTran ne dispose pas de système d'estimation fiable.

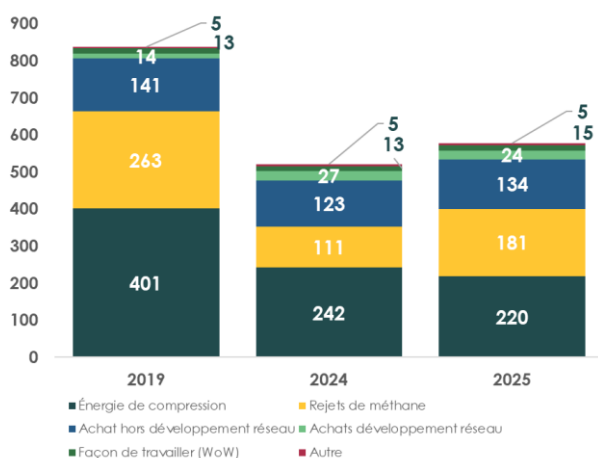
— Évaluation pour les achats

La méthodologie d'estimation des émissions liées aux achats a été revue en 2024 (affinement des facteurs d'émissions par catégorie d'achat, introduction d'une part de mesure physique). La sensibilité de la méthodologie sur les bilans 2019 à 2023 a été estimée. Ces derniers ont été corrigés pour tenir compte de l'évolution méthodologique et rendre les bilans comparables. Le résultat intègre l'estimation de corrections simplifiées des émissions liées aux achats sur les données 2019 à 2023.

— Évolution par rapport à 2024

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2025 sont en hausse de 11,2 % par rapport à 2024, principalement en lien avec la hausse des émissions de méthane liée aux deux événements exceptionnels de Saint-Martin-de-Crau et de Saint-Rémy-de-Provence (voir §12.1). En l'absence de ces deux événements, les émissions globales de GES sur l'ensemble des scopes auraient été légèrement en baisse (la baisse des émissions liées à la compression étant supérieure à la légère hausse sur les achats).

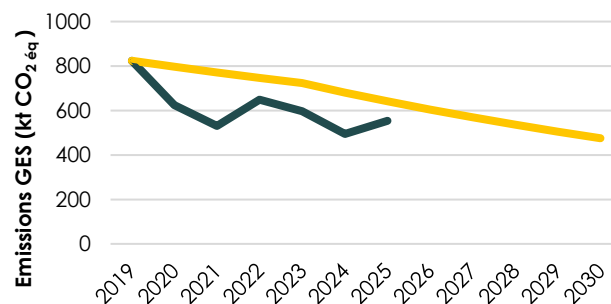
Émissions de gaz à effet de serre (GES) de NaTran (hors activités de développement du réseau)



4.2.3. Trajectoire de décarbonation et budget carbone

Malgré une hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025 par rapport à 2024 en lien avec les événements de Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau, NaTran poursuit et respecte sa trajectoire de baisse.

Trajectoire et budget carbone 2019-2030



NaTran a défini un budget carbone total à ne pas dépasser sur la période 2019 – 2030 à partir des cibles 2024 (ancienne trajectoire) et 2030 (trajectoire remise à jour sur la base de la troisième édition de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3)). Sur cette période, le budget total à ne pas dépasser s'élève à 7 872 kt CO₂ eq. Entre 2019 et 2025, la part du budget carbone à ne pas dépasser s'élevait à 66 % du budget carbone total. Fin 2025, NaTran a consommé 54 % de ce budget soit 12 points d'avance.

Après 2030, les projets de développement des gaz renouvelables et bas-carbone sur le réseau devraient représenter une part significative par rapport aux activités historiques d'exploitation et maintenance du réseau existant. Ces projets en développement devraient ainsi émettre des quantités significatives de gaz à effet de serre à partir de 2031-2032. Il convient donc de distinguer ces émissions associées aux activités nouvelles du reste du périmètre de NaTran. C'est pourquoi la cible de réduction d'émissions de GES doit se calculer à isopérimètre, en l'absence de ces activités de développement. Il conviendra néanmoins sur ces nouvelles activités de suivre à part leurs émissions et de fixer des objectifs de réduction en intensité (i.e. en émissions de GES par km de canalisation hydrogène posée ou en émissions de GES par poste de biométhane construit) avec des objectifs de performance environnementale.

4.2.4. Plans d'actions et leviers de décarbonation

NaTran poursuit la mise en œuvre et le déploiement de sa feuille de route pour réduire ses émissions à horizon 2030, qui inclut notamment les leviers suivants :

- la réduction des rejets de méthane ;
- la réduction de la consommation d'énergie (en premier lieu l'énergie de compression) ;
- la décarbonation des achats ;

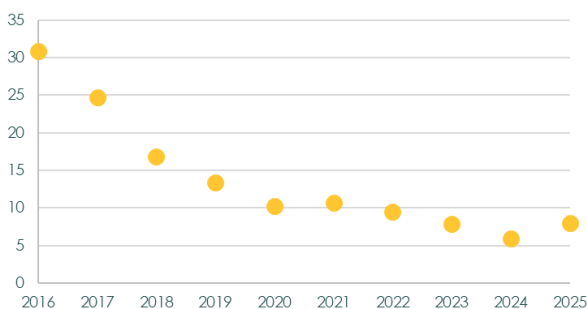
- les modes de travail (Way of Working) qui inclut l'utilisation des bâtiments tertiaires, des outils numériques, la réduction des déplacements.

— Réduction des rejets de méthane

NaTran participe depuis une dizaine d'année à de nombreuses initiatives internationales dans le cadre de ses engagements liés à la réduction de ses émissions de méthane et au reporting associé. En particulier, l'OGMP 2.0 (Oil and gas methane partnership) est un dispositif piloté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement qui vise à renforcer la crédibilité des entreprises qui gèrent leurs émissions de méthane de manière responsable. Il fixe un cadre méthodologique de référence permettant d'évaluer précisément les émissions, de cibler les mesures d'atténuation les plus efficaces et d'allouer efficacement les capitaux. NaTran est membre depuis 2020 et a à nouveau obtenu cette année le Gold Standard pour son reporting sur les émissions de méthane. L'entreprise a déclaré plus de 75 % de ses émissions provenant des actifs exploités au niveau 5/5 de l'échelle de maturité du reporting selon l'OGMP, le reste de son bilan étant quasiment intégralement au niveau 4. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le rapport annuel de l'IMEO publié le 1er décembre 2025⁴⁰.

Malgré une hausse sur 2025 par rapport à 2024 (+ 2,1 Mm³), qui s'explique par les deux événements exceptionnels à Saint-Martin-de-Crau et à Saint-Rémy-de-Provence, les émissions de méthane ont fortement diminué depuis 2016 et atteignent 8,0 Mm³.

Émissions de méthane (Mm3)



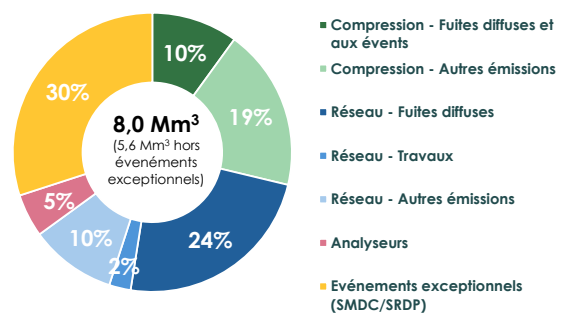
La tendance baissière repose essentiellement sur la performance des campagnes de détection-réparation des fuites diffuses et sur la baisse des rejets à l'atmosphère dans le cadre des opérations de maintenance programmées. Ces actions produisent des effets durables.

Afin de poursuivre sa trajectoire de baisse et d'atteindre son objectif cible de 4 Mm³ en 2030, l'ensemble de ces actions va perdurer sur la période 2026-2030. L'effort à produire d'environ 400 000 Nm³ par an s'appuie sur une trajectoire de gisements potentiels d'ores et déjà identifiés. NaTran actionnera principalement trois leviers :

- la poursuite des programmes d'investissement centré sur le déploiement de technologies moins émettrices (en particulier au travers du concept « stations de compression zéro émissions ») ;
- l'intensification des fréquences de réalisation des campagnes de détection-réparation des fuites diffuses ;
- le renforcement du recours à la recompression mobile dans le cadre du « programme de maintenance verte ».

Dès 2026, il est prévu de démarrer les activités de Trensitis, filiale codétenue avec Storengy et dédiée à la réalisation d'opérations de récupération de gaz pour les infrastructures gazières.

Répartition des émissions de méthane



Enfin, l'année 2025 aura été marquée par la mise en œuvre des nouvelles exigences du règlement européen UE 2024/1787 sur la réduction des émissions de méthane du secteur de l'énergie. Les exigences de ce règlement sont en adhérence forte avec les actions volontaristes déclinées préalablement à sa promulgation. NaTran bénéficie ainsi de son expertise développée depuis 2016 pour assurer une déclinaison rapide et performante de celles-ci.

— Réduction de la consommation d'énergie de compression

Les stations de compression permettent d'augmenter la capacité de transport du réseau principal en compensant les pertes de charge. Leur sollicitation dépend principalement de la répartition des quantités entre les points d'entrée et de sortie du réseau (expéditeurs), de leur pression et du dimensionnement du réseau. Depuis l'inversion des flux avec la Suisse, l'Allemagne et la Belgique, les besoins de compression sont principalement dépendants des besoins de transit vers la Suisse et des flux sur les stockages du sud de la France.

Les stations fonctionnent pour moitié à l'électricité et pour l'autre moitié au gaz. Cependant, l'impact carbone de leur consommation d'énergie est principalement lié à la consommation des turbo-compresseurs en particulier à

⁴⁰ <https://wedocs.unep.org/items/c98bc5bf-b0d6-4ccf-a497-2f25f624cf1a>

ceux qui assurent le transit vers la Suisse. Ainsi, malgré une baisse régulière de 10 % par an depuis 2022, les consommations de gaz restent supérieures de 30 % par rapport au plus bas de 2021. En revanche, par rapport à l'année de référence 2019, les émissions sont en baisse de 45 %.

Il reste difficile de prévoir l'évolution de ce poste sur le moyen terme car plusieurs facteurs sont à considérer. Les consommations d'énergie des stations de compression dépendent de la consommation de gaz en France, des flux en transit, de la répartition des flux de gaz entrants et transportés (selon les besoins des expéditeurs), de la répartition d'utilisation des stations de compressions (usage des turbocompresseurs ou compresseurs électriques), de la stratégie d'asset management sur les stations, des consommations des rebours, etc. Après une baisse des consommations de gaz carburant d'environ 10 % par an sur la période 2020-2024, une baisse probable de consommation de 5 % par an pour la période 2025-2030 peut être estimée.

— Décarbonation des achats

La décarbonation des achats est complexe puisque les émissions à réduire ne sont pas directement celles de NaTran, mais celles de ses fournisseurs. Pour surmonter ce défi, NaTran a développé des méthodes et outils permettant de mieux comprendre et penser ses besoins, mieux choisir ses fournisseurs mais aussi mieux les accompagner dans leur transition.

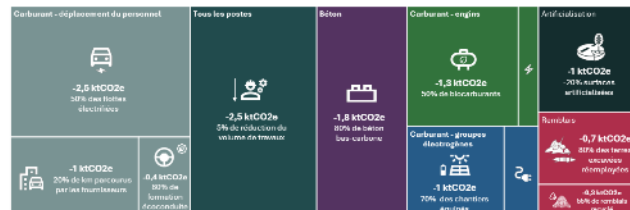
Les achats de NaTran sont segmentés selon différentes catégories qui regroupent des activités impliquant des flux physiques et donc des sources d'émissions similaires. On en dénombre sept, par ordre décroissant d'importance : les travaux, la fourniture de matériel (acier), la maintenance et les opérations terrain, les systèmes d'information, les prestations intellectuelles, la fourniture de produits chimiques et enfin les transports.

Pour construire le plan d'action 2030, NaTran a, pour chaque catégorie d'achats, défini des actions de décarbonation spécifiques, chacune étant assortie d'un unique indicateur physique. Pour la catégorie « Travaux », on trouve par exemple l'action « Électrifier la flotte de véhicules légers » (cf. Figure 1), qui se traduit par l'objectif physique d'atteindre 50 % de véhicules électriques chez ses fournisseurs en 2030. Cette action, comme toutes les autres, est associée à une réduction d'émissions : 2 ktCO₂ éq en 2030 par rapport à 2024. **Mises bout à bout, ces réductions forment l'objectif pour 2030 : - 28 ktCO₂ éq soit - 19 % d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 2024 sur l'ensemble de ses achats.**

NaTran développe une méthode de suivi annuel de ces actions chez ses fournisseurs, déjà en place pour la catégorie « Travaux ». Grâce à cela, l'entreprise peut connaître et suivre les progrès de ses fournisseurs. Son empreinte carbone est donc plus précise, et les axes

d'amélioration sur lesquels il faut mettre l'accent lors des échanges avec les fournisseurs sont mieux identifiés.

Décarbonation des achats « Travaux » (un tiers des émissions en 2024)



Pour s'assurer de l'atteinte des objectifs, les critères environnementaux du processus d'achat sont revus pour s'aligner avec le plan d'action de NaTran, mêlant des exigences minimales pour certaines actions et bonification de l'évaluation sur d'autres jugées plus difficile à mettre en place ou moins efficaces.

La démarche de collecte de données de manière annuelle auprès des fournisseurs permettra progressivement de suivre de manière plus précise la décarbonation des achats.

— Émissions liées à aux modes de travail

NaTran a mis en place un plan de réduction de l'impact carbone des modes de travail des salariés : plan de sobriété énergétique des espaces de travail, télétravail, IT et des déplacements. Ce plan de réduction s'appuie également sur la sensibilisation du personnel aux enjeux climatiques pour les mobiliser dans la démarche, notamment avec des ateliers comme la Fresque du climat ou atelier « 2tonnes », et le plan d'action sobriété.

En 2025, NaTran a renforcé son programme d'acculturation des salariés sur l'environnement qui s'articule autour de trois principes :

- sensibiliser pour déclencher une prise de conscience ;
- former pour comprendre et disposer de connaissances ;
- stimuler et agir afin de changer ses pratiques.

NaTran dispose désormais d'une communauté de 120 « Éco-Leaders » : des salariés impliqués de l'ensemble des directions, formés et engagés sur les questions environnementales et dont le rôle est d'entraîner l'entreprise et d'insuffler un changement dans les pratiques métiers pour déployer la politique environnementale de NaTran. Le dispositif « 1h pour la planète » a également été renouvelé. Cette 2^e édition était consacrée au thème de la sobriété. Ce temps fort a permis de nombreux et riches échanges au sein des équipes et des collectifs de NaTran autour des enjeux environnementaux sur les sujets proposés : déplacements, réemploi, systèmes d'information, bâtiments et usages industriels. Les salariés de NaTran ont aussi la possibilité de

suivre un ou plusieurs des trois ateliers de sensibilisation sur les enjeux écologiques : la Fresque du climat, la Fresque de la biodiversité, l'Atelier 2tonnes. En 2025, 41,5 % des salariés avaient au moins suivi un de ces trois ateliers. Le déploiement des modules de sensibilisation en e-learning « Axa Climate School » s'est poursuivi en 2025 avec plus de 1 500 modules de formation suivis par les salariés de NaTran.

En 2025, les émissions pour le Way of Working atteignent 15,5 ktCO₂ éq en hausse de 7,85 % par rapport à 2024 (+ 1,1 ktCO₂ éq). Cette évolution est principalement portée par un effet exceptionnel lié aux achats de véhicules, avec 230 véhicules acquis en 2025 contre 62 en 2024, ce qui constitue le premier et principal facteur de hausse.

Il est important de noter que hors effet non récurrent des achats de véhicules, l'empreinte aurait été globalement stabilisée. Ce contexte réaffirme la nécessité de poursuivre les efforts engagés sur les autres postes, comme l'optimisation énergétique des bâtiments et la sobriété numérique, par exemple.

— Développement du réseau

Les activités de développement du réseau pour accueillir les gaz bas-carbone et renouvelables vont conduire à la mise en place de projets industriels (postes d'injection biométhane, rebours⁴¹, canalisations hydrogène).

Si les postes biométhane et les rebours se sont déjà développés et continuent à se développer sur la période 2025-2030, la majorité des impacts de l'hydrogène devrait intervenir après 2030 avec le démarrage des grands projets hydrogène et CO₂.

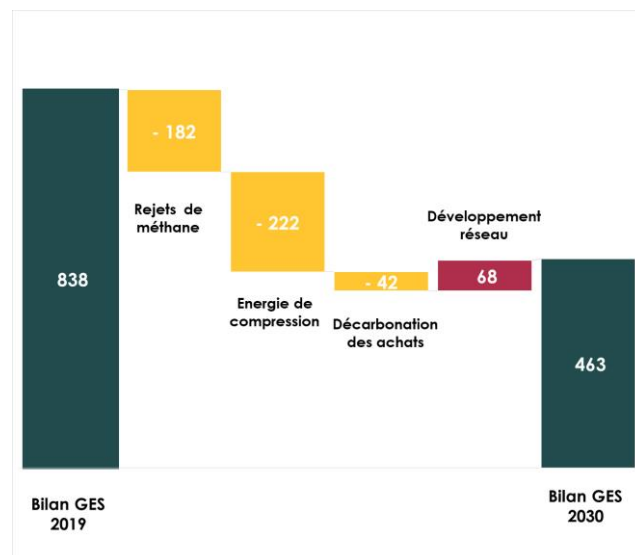
À l'horizon 2030 il est évalué une augmentation de 68 kt CO₂ éq par rapport à 2019 en lien avec ces projets.

— Réalisation d'un bilan carbone des nouveaux actifs biométhane

Un bilan carbone a été réalisé en 2025 sur les actifs industriels biométhane (injection et rebours) de NaTran et des actions de réduction des impacts environnementaux ont été intégrées dans les standards de conception. La construction des postes selon les nouveaux standards devrait avoir lieu courant 2026 avec des premières mises en service en 2027. Les résultats attendus pour les postes rebours sont une baisse de 90 % des émissions de CO₂ et de 30 % des coûts (construction et exploitation maintenance) entre les postes au standard V1 initiaux et ceux du futur standard V3. Il est également attendu, avec l'aide de NaTran R&I, une amélioration de la précision de l'estimation des émissions des activités d'exploitation.

— Synthèse sur la période 2019-2030

Sur la période 2019-2030, les effets des leviers de décarbonation et des projets de développement du réseau conduisent à une prévision de baisse du bilan de gaz à effet de serre (GES) de 375 kt CO₂ éq par rapport à 2019 (443 kt CO₂ éq en excluant le périmètre du développement).



4.2.5. Calcul des émissions des gaz transportées

Le calcul des émissions des gaz transportés (gaz naturel et biométhane) n'est pas simple car il nécessite de tenir compte de l'usage du gaz (combustion vs. matière première), de la composition du gaz, de l'autoconsommation, des écarts de bilans techniques, des spécificités du transport aval... La prise en compte de l'ensemble du gaz transporté par NaTran peut également induire un double comptage car une même molécule pourrait être comptée plusieurs fois, notamment lorsque l'on intègre les volumes injectés et soutirés des stockages.

Une évaluation approximative des émissions a été réalisée en prenant des hypothèses simples :

- prise en compte des volumes de livraison sur les réseaux aval du périmètre NaTran et des exports vers les autres réseaux de transport (données issues du bilan gaz) ;
- non prise en compte des volumes de gaz injectés et soutirés des stockages pour éviter un double comptage ;
- prise en compte spécifique des quantités de biométhane injecté par les postes biométhane et les rebours ;
- prise en compte des facteurs d'émissions simplifiés intégrant l'amont et l'aval (240 gCO₂/kWh PCI pour le gaz naturel, 42 g/kWh PCI pour le biométhane).

⁴¹ Les installations de rebours sont des solutions techniques permettant de développer les capacités d'injection en comprimant les excédents de biométhane d'un réseau de distribution vers le réseau de transport

ou tout réseau de pression supérieure, en vue de son utilisation ou stockage. Le coût de l'installation est calculé hors effet de l'inflation française.

	2024	2025
Émissions calculées liées aux livraisons aval (kt CO ₂ éq)	71 402	69 029
Émissions calculées liées aux exports vers les autres réseaux de transport (kt CO ₂ éq)	42 249	49 427
Émissions totales (kt CO₂ éq)	113 651	118 456

— Émissions évitées

Il n'y a pas de cadre méthodologique simple et universel pour le calcul des émissions évitées grâce aux activités et investissements de NaTran en lien avec l'accueil des gaz renouvelables. Des travaux sont en cours pour mieux évaluer les émissions évitées par les infrastructures de NaTran et se poursuivront en 2026. Ils permettront d'appliquer une méthodologie de calcul des émissions évitées, partagée avec d'autres acteurs de la chaîne gazière.

Toutefois, à titre illustratif, NaTran peut donner une évaluation simplifiée. NaTran et le reste de la filière réalisent des investissements sur les réseaux pour développer les gaz verts (13,6 TWh injectés en France). Avec l'hypothèse simplifiée que ce biométhane remplace globalement du gaz naturel, cela

représenterait, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du réseau, un évitement de l'ordre de 2,7 MtCO₂ éq en 2025.

Pour le réseau NaTran, l'injection de 2,57 TWh de biométhane (hors rebours) représenterait une contribution aux 459 ktCO₂ éq d'émissions évitées pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Une fois les calculs d'émissions évitées réalisés, se pose la question de l'allocation des émissions évitées par NaTran, qui doit tenir compte du positionnement de l'entreprise dans la chaîne de valeur de l'injection du biométhane dans le réseau, à savoir le transport, l'injection et les rebours (rebours non pris en compte ici). Des travaux seront réalisés en 2026 pour tenir compte de taux d'allocation⁴².

4.2.6. Prix interne du carbone

NaTran n'utilise pas de prix interne du carbone mais inclut pour les décisions d'investissements utiles à la transition climatique une valeur tutélaire du carbone selon le prix de référence du carbone (valeur Quinet III) et fait un calcul de VAN socio-économique (Valeur Actuelle Nette) pour intégrer la rentabilité socio-environnementale du projet dans la prise de décision. Cela permet une priorisation visant à ordonnancer les investissements les plus efficaces en premier lieu.

Synthèse des actions du leviers d'actions pour réduire les émissions de gaz à effets de serre

BÂTIMENTS TERTIAIRES, IT, VÉHICULES ET DÉPLACEMENTS	■ Réduction de l'impact carbone des modes de travail : plan de sobriété énergétique des espaces de travail, télétravail, IT et des déplacements ■ Sensibilisation du personnel aux enjeux climatiques pour les mobiliser dans la démarche, notamment avec la Fresque du climat et le plan d'action sobriété
ACHATS, CHANTIERS ET ACTIFS INDUSTRIELS	■ Construction de la trajectoire avec nos fournisseurs stratégiques, pourcentage d'achats auprès de fournisseurs avec une trajectoire bas-carbone ■ Adoption de critères carbone dans des décisions d'investissement ■ Estimation de l'empreinte carbone des chantiers et conception bas-carbone des nouvelles installations
REJETS DE MÉTHANE	■ Campagnes de recherche et de traitement des fuites diffuses menées sur les postes du réseau et sur les stations de compression ■ Techniques (dont Gas Booster, brûlage) pour éviter les mises à l'évent lors d'opérations programmées de maintenance ■ Programme d'investissements sur les stations de compression, adaptation des installations pour réduire les sources de rejets
CONSUMMATION D'ÉNERGIE (COMPRESSION)	■ Mise en œuvre de plans de performance énergétique ■ Ajustement et pilotage des flux et échanges pour mettre en place des transits sans ou avec peu de compression dès que cela est possible ■ Projets d'adaptation d'installations pour valoriser la pression disponible en amont des stations de compression et à l'aval via la récupération d'énergie de détente

4.3. Énergie (E1)

⁴² La part d'émissions évitées par la solution décarbonante qu'une entreprise est en droit de revendiquer dans son pilier B est égale à la

part d'émissions de la solution qu'elle entreprise reporte dans son pilier A.

Certifiée ISO 50 001, NaTran met en œuvre des boucles d'amélioration continue. De manière concrète, NaTran :

- mesure les indicateurs représentatifs de son impact carbone ;
- fixe des cibles à ces indicateurs ;
- définit un plan d'action en priorisant les actions les plus efficaces ;
- met en œuvre les actions définies ;
- compare les résultats atteints avec les cibles fixées et adapte les actions en conséquence.

La méthode commune, basée sur la sobriété, se décompose en trois étapes :

- Éviter de consommer de l'énergie et des ressources, tout en assurant les missions ;
- Réduire l'utilisation de l'énergie et des ressources en adoptant des solutions efficaces ;
- Compenser en partie l'énergie consommée en valorisant ce qui peut être récupéré.

Au périmètre de l'énergie motrice, cela se traduit par l'amélioration permanente des pratiques notamment le développement d'outils d'Energy Management Système composé de trois fonctionnalités :

- Le suivi de performance en temps réel qui permet de détecter au plus tôt les dérives ;

- Les jumeaux numériques représentatifs des performances réelles des installations qui permettent d'identifier des potentiels d'amélioration ;
- Des outils d'aide au pilotage optimisé permettant d'identifier la configuration du réseau la plus économe en énergie puis d'autres permettant d'optimiser la conduite en temps réel des installations actuelles afin de limiter en priorité la consommation d'énergie nécessaire à la réalisation de l'offre et de maximiser la récupération d'énergie.

NaTran suit également la consommation d'énergie motrice qui somme les consommations de gaz carburant et d'électricité des stations de compressions ramenées en GWh équivalent gaz. Priorité est donnée à la performance énergétique des stations de compression, et à l'optimisation permanente des flux.

	2019	2024	2025
Consommation gaz carburant (GWh PCS)	1700	1 047	944
Consommation électricité motrice (GWh)	415	215	297

4.4. Coopération pour la transition énergétique (E1*)

L'analyse de double matérialité met en exergue l'importance des enjeux de coopération pour la mise en œuvre de la stratégie de NaTran et l'atteinte de ses objectifs et engagements. L'enjeu de la décarbonation de la chaîne gazière ne peut, par définition, se faire qu'avec l'ensemble des écosystèmes concernés. La politique sociétale de NaTran décrit l'ambition et le sens des relations à développer avec chacune des familles de parties prenantes (regroupées en neuf familles), les sujets de dialogue et les modalités d'interactions. Concrètement, cette politique définit aussi les dispositifs relationnels, modalités de pilotage (gouvernance et indicateurs de performance), d'animation et de suivi de la politique sociétale de NaTran, en visant dans un souci de performance à prioriser et à optimiser dans la durée l'ensemble de ces interactions.

Elle complète les autres politiques thématiques (sécurité intégrée, environnement, énergie, RH, éthique, ...), dont l'ensemble assure la déclinaison de la politique RSE de NaTran.

— Les neuf familles de parties prenantes



NaTran développe le dialogue et la coopération autour de quatre finalités :

- Enjeu de réalisation des activités de NaTran et de maîtrise de ses impacts (« License to operate ») : il s'agit d'exercer ses missions et activités, et de développer les gaz renouvelables, en minimisant ses impacts négatifs sur la société et l'environnement, tant au regard de la réglementation (conformité) que des attendus croissants de la société et du vivant. Il s'agit par ailleurs de maximiser ses impacts positifs (accès à l'énergie, gaz renouvelables et décarbonation, ...), afin de créer les conditions de durabilité pour leur réalisation et développement ;

- Enjeu de mobilisation des écosystèmes nécessaires sur ses enjeux stratégiques, en particulier es activités historiques et le développement des gaz renouvelables et bas-carbone, et créer le contexte favorable à leur développement et déploiement ;
- Enjeu d'acceptabilité de ses activités et projets, de légitimité et réputation : être un acteur reconnu par les territoires, indispensable à l'accès énergétique sûr et abordable, et utile à la transition écologique, en s'appuyant sur son ancrage local et par la mise à disposition des informations, données et expertises sur les activités et sur les chaînes de valeurs auxquelles l'entreprise contribue (gaz naturel, gaz renouvelables, hydrogène) ;
- Enjeu de performance et de cohérence : l'entreprise doit également en la matière faire preuve de cohérence et de performance en priorisant davantage les dispositifs et parties prenantes ciblées par son dialogue sociétal.

Pour son fonctionnement quotidien et en particulier pour l'association des parties prenantes nécessaires à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et RSE (Projet d'entreprise NaTran2030 et Politique RSE 2025-2030), NaTran est amené à construire des partenariats avec d'autres organisations de toutes natures, à se positionner en mécène de certaines d'entre elles ou à adhérer à des associations professionnelles, groupements, clusters etc. Les partenariats et les adhésions conclus par les Directions de NaTran ont deux motivations possibles :

- Contribuer directement aux objectifs stratégiques de NaTran2030 et aux engagements de la politique RSE 2030 ;
- Contribuer directement à un métier de NaTran, au même titre qu'un achat de prestation ou d'accès à

de l'information : par exemple sur les sujets techniques et de normalisation, association professionnelle ou organisation permettant au métier d'accéder aux meilleures pratiques, d'accéder à des connaissances, de favoriser l'émergence de projets (recherches...).

En 2025, NaTran s'est ainsi appuyé ou engagé auprès de 182 parties prenantes (association, acteurs publics ou privés...), pour un montant de l'ordre de 2,5 M€.

	2024	2025
Nombre de grandes projets accompagnés	9	16 (H ₂ et CO ₂)
Nombre de partenariats, adhésions et mécénats au service de la transition	200 pour 2,6 M€	182 pour 2,5 M€
% de décideurs reconnaissant NaTran (ex GRTgaz) utile à la transition	78 %	48 %*

*chiffre 2024 basé sur la notoriété de GRTgaz, l'enquête 2025 portant sur la toute nouvelle marque NaTran

Afin de rendre compte des actions multiples de NaTran au titre de cet enjeu matériel, NaTran renvoie aux éléments suivants du rapport volontaire de durabilité :

- Cartographie des parties prenantes (ESRS2), voir § 1.10
- Atténuation et développement des gaz renouvelables ESRS E1 (Pilier B), voir §4.1
- Communautés affectées ESRS S3, voir §0
- Consommateurs et Utilisateurs finaux ESRS S4, voir §11
- Relations fournisseurs ESRS G, voir §12.5

4.5. Adaptation au changement climatique (E1)

NaTran est confronté pour son activité et ses infrastructures à deux différents types de risques : les risques climatiques, qui ont été étudiés et ont fait l'objet d'un plan d'adaptation au changement climatique, et les risques de transition, qui vont des conséquences de la diminution de la demande en gaz aux risques éventuels posés par l'absence de développement des gaz renouvelables. L'ensemble de ces risques, qui sont considérés comme des enjeux matériels, a été adressé par NaTran à travers son projet d'entreprise NaTran2030 et sa politique RSE 2025-2030.

4.5.1. Risques climatiques : étude de vulnérabilité et plan d'adaptation au changement climatique

La Direction Générale de l'Energie et du Climat (DGEC) demande aujourd'hui à l'ensemble des opérateurs

d'infrastructures sensibles de lui communiquer leur analyse de vulnérabilité et leur plan d'adaptation au changement climatique⁴³. Dans le cadre global des enjeux d'adaptation de la société française au changement climatique, l'État français veut s'assurer que les infrastructures, services et matériels stratégiques sont adaptés à l'évolution des aléas climatiques, en vue de planifier les décisions, travaux et investissements nécessaires.

Dans un premier temps, NaTran a réalisé en 2024 une étude de vulnérabilité accompagnée d'une ébauche de plan d'action intégrant une première estimation des coûts à engager. Cette étude a été mise à jour en 2025, avec des propositions et des coûts plus précis. Cette analyse des risques doit se décliner à court terme (2030) et moyen

⁴³ Analyse de l'exposition des actifs de NaTran à l'aide de données et de scénarios venant d'experts météorologiques (incluant le scénario RCP 8.5 du GIEC, soit un scénario de 4,5 °C en 2100).

terme (2050) selon la Trajectoire de Référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) adoptée par l'État.

Les actifs de NaTran considérés dans l'étude sont les 32 622 km de canalisations très majoritairement enterrées (240 traversées à l'air libre représentant au total 715 km soit 2 % du réseau), et les installations annexes :

- 26 stations de compression et 45 stations d'interconnexion ;
- 97 postes d'injection biométhane et 34 postes de rebours ;
- 4 985 postes de livraison, détente, comptage, et 7 390 postes de sectionnement ou de coupure.

Compte tenu de la longueur du réseau et du nombre d'installations annexes à prendre en compte, une approche globale a été développée, utilisant le SIG (Système d'Information Géographique) de NaTran et le croisement des données des ouvrages avec les données d'évolution du climat également géoréférencées téléchargeables sur le site DRIAS Les Futurs du Climat⁴⁴.

4.5.2. Identification des risques matériels à prendre en compte

La trajectoire de référence aurait pour conséquences : une augmentation des vagues de chaleur et une diminution de la ressource en eau ; une augmentation des précipitations extrêmes.

Risques et conséquences retenus par l'étude

Risque	Conséquences	Infrastructures concernées	Impact potentiel
Précipitations exceptionnelles	Crues, inondations, glissements de terrain	Canalisations et installations aériennes	Perte de confinement, inondations
Sécheresse	Incendies de forêt	Installations aériennes	Perte de confinement (effet domino)

Cette analyse confirme que le réseau de NaTran (canalisations et installations annexes) est résilient face aux conséquences du changement climatique à court terme (2030) comme à moyen terme (2050).

L'enjeu le plus important concerne, pour les seuils des critères présentés, quelques traversées des cours d'eau, aériennes ou sous-fluviales, avec six portions d'ouvrages à traiter de 2030 à 2050. À date, 12 M€ sont prévus à cet effet.

Les risques liés aux glissements de terrains et aux incendies sont en cours d'étude, 4 M€ sont prévus à date pour d'éventuels travaux d'adaptation.

Ces montants faibles de coûts d'adaptation illustrent la résilience du réseau de NaTran face aux conséquences

du changement climatique. Néanmoins, les incertitudes sur les évolutions des risques, sur leurs effets cumulatifs et systémiques (y compris concernant les chaînes de valeurs et les opérateurs adjacents) et sur leurs conséquences, incitent à une forte prudence concernant les coûts de l'adaptation à long terme. À cet effet, NaTran estime raisonnable de prendre en considération une fourchette comprise entre 50 et 100 M€ de coûts d'ici à 2050.

NaTran intègre les risques liés au changement climatique dans son SGS (Système de Gestion de la Sécurité) pour en assurer la maîtrise dans la continuité. Il est par ailleurs suivi dans le cadre de sa politique RSE et sa politique environnement.

⁴⁴ <https://www.drias-climat.fr/>

4.5.3. Risques de transition

Les risques de transition sont les risques liés aux changements réglementaires, technologiques, économiques et sociétaux associés au passage vers une

économie bas-carbone. Les réponses apportées par NaTran sont par essence portées par le projet d'entreprise NaTran2030 et la politique RSE, tels que décrits dans l'ESRS 2. Elles sont également détaillées, par enjeu matériel, dans l'ensemble du présent rapport.

5. Pollution (ESRS E2)

5.1. Pollution de l'air (E2)

La pollution de l'air, avec ses potentiels impacts sanitaires est un sujet d'attention pour NaTran. La Politique environnement de NaTran a défini un axe Air et Climat visant à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et pour la qualité de l'air. En relation avec cet enjeu de maîtrise de la pollution de l'air, au vu de la robustesse de la réglementation et l'existence de procédures et de technologies matures, l'engagement de NaTran porte sur le développement d'une veille réglementaire et technologique ainsi qu'un suivi rigoureux des paramètres d'émissions pour les gaz devant faire l'objet de surveillance au titre de la loi sur l'air (NOx, SO₂, CO...).

Pour NaTran, les effets résultent de l'utilisation de moteurs (turbines/moteurs de combustion, parc véhicules...). Ce sont principalement les turbines des stations de compression, moteurs de combustions, parc véhicules, qui génèrent les principales pollutions atmosphériques : NOx, SOx et particules fines. Une attention spécifique est donnée aux turbines des stations de compression.

Les émissions sont calculées localement sur la base de mesures.

En 2025, les émissions dans l'air sont :

	2025
Dioxyde d'azote (NOx)	89,5 t
Dioxyde de soufre (SOx)	1,6 t
Particules totales	2,8 t

Ces émissions ont diminué en 2025 par rapport à 2024, en lien avec la diminution des consommations de gaz des stations de compressions (baisse des volumes transportés, utilisation des moyens de compression électriques). Les technologies bas NOx installées sur les turbines permettent également de limiter les polluants.

6. Biodiversité et écosystèmes (ESRS E4)

L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a mis en exergue quatre enjeux matériels en lien avec la biodiversité. Les trois premiers enjeux sont liés aux opérations propres de NaTran : la pression du climat sur la biodiversité, les usages de terres (associés au foncier et à l'emprise des activités de NaTran) et l'incidence sur l'état des espèces.

Ces trois enjeux sont intrinsèquement liés entre eux et sont traités dans le chapitre §6.1. Le quatrième enjeu dépend de la chaîne de valeur amont, il s'agit de l'usage des terres avec la dépendance du modèle d'affaire de NaTran à la disponibilité de la biomasse. Il fait l'objet du chapitre §6.20.

6.1. Biodiversité – opérations propres (E4)

6.1.1. Stratégie et politique biodiversité

La stratégie biodiversité de NaTran a été construite après avoir réalisé une étude d'empreinte de biodiversité sur l'ensemble de ses opérations propres. Elle s'appuie sur les principaux facteurs de pression de l'entreprise identifiés

lors de cette étude, à savoir les émissions de gaz à effet de serre et les changements d'usage des sols.

Elle vise trois objectifs : réduire l'empreinte carbone de NaTran (traité dans le chapitre §4.2), accélérer la transition énergétique par le développement des gaz

verts (traité dans le chapitre §4.1) et préserver la biodiversité des impacts des activités de NaTran (traité dans ce chapitre).

La politique biodiversité est directement intégrée dans la politique environnementale de NaTran et fait l'objet d'une des cinq initiatives de l'objectif stratégique lié à l'environnement du projet d'entreprise NaTran2030.

Afin d'éclairer et mettre en œuvre sa stratégie biodiversité, NaTran est présent au sein d'instances d'échanges et noue des partenariats.



- **Membre de B4B+ (Business for Positive Biodiversity, le club des entreprises pour une biodiversité positive),** NaTran participe aux réflexions sur la mesure de l'impact et le reporting en matière de biodiversité en expérimentant le Global Biodiversity Score⁴⁵ ;
- NaTran mène depuis plusieurs années un **travail partenarial avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France** ainsi que localement avec des parcs naturels régionaux, permettant notamment d'identifier et de tester de nouvelles approches pour préserver et maintenir les écosystèmes liés à la foncière de l'entreprise ;
- **Membre du Club des Infrastructures Linéaires et Biodiversité,** NaTran poursuit son soutien à la connaissance en matière de biodiversité et d'infrastructures, et cofinance des travaux de recherche en la matière au sein du programme de recherche ITECOP (conduit par le Ministère de la transition écologique en coordination avec l'ADEME) ;
- NaTran est **adhérent à ORÉE**, une association qui rassemble un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires ;
- NaTran est devenu **partenaire de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)** en 2025, afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie biodiversité de l'entreprise, et notamment pour la mise en œuvre de Plan de gestion écologique concertée sur ses grands sites ;
- NaTran est **mécène du Fonds de dotation Muséum pour la Planète** depuis 2024. Ce financement soutient le programme de recherche sur les « certificats biodiversité » piloté par le Muséum

national d'histoire naturelle, en collaboration avec Carbone4 et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité. Désormais nommé « puzzling biodiversity », ce programme vise à quantifier, à dire de consensus scientifique, les gains de biodiversité attendus à des pratiques favorables à la biodiversité. Orienté sur deux socio-écosystèmes tests, cet outil devrait être ensuite généralisé à d'autres et pourrait ainsi prochainement éclairer la gestion des dépendances vertes d'infrastructures linéaires de transport.

6.1.2. Actions et moyens mis en œuvre

NaTran s'attache à concilier l'emprise et l'entretien de son réseau, dont environ 6 000 km de canalisations sont situés dans des espaces naturels protégés, avec la préservation et le maintien des écosystèmes. L'entreprise développe de meilleures pratiques pour l'entretien de ses sites et ses bandes de servitudes⁴⁶, sur lesquels elle a notamment éliminé le recours aux produits phytosanitaires pour l'entretien.

Pour chaque projet de construction ou de modification d'ouvrage, NaTran déploie la démarche « Éviter, réduire, compenser », afin de privilégier au maximum les mesures d'évitement et par défaut des mesures de réduction ou en dernier recours de compensation. NaTran poursuit par ailleurs son engagement en matière de préservation de l'environnement, au travers de ses actions volontaristes concernant la gestion et la maîtrise des déchets issus de ses activités industrielles et tertiaires.

Au-delà de ses seules activités, NaTran soutient par ailleurs le développement d'une méthanisation respectueuse de la biodiversité, notamment par le biais des pratiques agroécologiques en ce qui concerne les intrants ou encore l'utilisation du digestat.

— Élimination du recours aux produits phytosanitaires

En 2024 a été décidé d'abandonner l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de surface des sites dès 2025. Le retour d'expérience montre que cet arrêt rend parfois difficile la maîtrise de la végétation pour un certain nombre de sites, augmentant le risque de détérioration des ouvrages de génie civil ou les conditions de réalisation des activités d'exploitation des installations par les exploitants. Aussi, un programme est en cours pour aménager les plus grands sites : la végétalisation est, autant que possible, la solution recherchée. Un programme complémentaire est en cours de définition pour les plus petits (et nombreux) sites, en ciblant en priorité les plus difficiles à maîtriser.

— Entretien des bandes de servitudes respectueux de la Nature

⁴⁵ Outil d'évaluation de l'empreinte biodiversité des entreprises, développé par CDC biodiversité, dans le cadre du club B4B+.

⁴⁶ Parcelles de terrain enherbées situées au-dessus des canalisations.

Un nouveau marché cadre pour l'entretien des bandes de servitudes a été lancé en 2024 pour mise en œuvre début 2025. Ce marché vise une meilleure prise en compte de la préservation de la biodiversité : les périodes d'intervention évitent désormais les périodes les plus sensibles pour la faune et la flore, la hauteur de fauche est raisonnée, les enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes pris en compte dès que connus, etc.... Les prescriptions sur ce marché ont été écrites en cohérence avec les bonnes pratiques recensées par NaTran et les échanges que l'entreprise a pu avoir avec des parties prenantes qualifiées sur le sujet (CEREMA, Centre de ressources des espèces exotiques envahissantes, Parcs Naturels Régionaux, CILB).

— Plan de Gestion Écologique Concertée des sites

L'expérimentation menée jusqu'en 2024 sur le site de Taisnières (59) d'un Plan de Gestion Écologique Concerté (PGEC) avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a permis de faire émerger des opportunités d'aménagement du site ou d'entretien favorable à plus de biodiversité. Les sites de NaTran peuvent être de réelles opportunités, et les collaborateurs comme les parties prenantes trouvent beaucoup de sens à la démarche. NaTran a donc décidé de généraliser cette démarche sur ses grands sites de plus de trois hectares.

Trois sites NaTran (Pitgam, Vindecy et Saint-Victor) sont désormais identifiés « Refuge LPO⁴⁷ » et Taisnières devient le premier site EcoJardin de NaTran, dépassant ainsi l'objectif de trois sites reconnus en 2025. La dynamique se poursuit, et les contacts sont en cours pour les accompagnements en 2026. Un nouvel objectif de huit nouveaux sites reconnus en 2026 a été défini, ce qui porterait le total des sites reconnus à 12, sur 30 sites ciblés d'ici 2030.

Les quatre sites reconnus en 2025 ont bénéficié d'une belle dynamique, tant au niveau des acteurs locaux, que des observations biodiversité sur site. La structuration de la démarche se poursuit, avec le partenariat avec la LPO et la définition des bases méthodologiques de la démarche (méthodologies de suivi et d'évaluation, reporting, trames de dossiers...) en lien avec CDC Biodiversité.

— Renaturation du foncier

La France se dote d'un plan national de restauration de la Nature, en cohérence avec les orientations prises par l'Europe. L'état de la Nature est alarmant, et nécessite une mobilisation massive. Le foncier détenu ou opéré par NaTran peut être une opportunité de renaturation. Au-delà de l'amélioration des pratiques de gestion sur les sites et servitudes de transport de gaz, et des aménagements qui peuvent être faits sur les grands sites de NaTran,

l'entreprise souhaite trouver des leviers pour accueillir plus de biodiversité sur son foncier.

Plusieurs démarches sont en cours afin d'élaborer le modèle pour le développement de biodiversité sur le foncier libre de NaTran (foncier détenu par l'entreprise, mais sans installation de surface et hors clôtures). Une séance de créativité est organisée en Pays de Loire en février 2026 afin d'imaginer la biodiversité de demain sur le foncier libre de NaTran, et les solutions pour faire de ces perspectives une réalité. Des explorations sont par ailleurs en cours avec des fonds d'investissement, des entreprises ou associations partenaires, des régions ou communautés de communes engagées sur les sujets de la nature : le foncier libre de NaTran peut accueillir des énergies ou des projets en faveur avec la biodiversité, en cohérence avec les ambitions locales ou nationales. Ces explorations donneront lieu en 2026 à deux projets pilotes.

— Mieux prendre en compte les enjeux biodiversité dans ses métiers et pratiques

Le défi de préserver la biodiversité et de contribuer à la renaturation s'articule autour de trois axes :

- Évaluer l'empreinte biodiversité globale et la performance biodiversité à l'échelle d'un site, ainsi que les enjeux de biodiversité locaux afin d'adapter et prioriser les actions à mettre en œuvre, en s'appuyant également sur des labels permettant d'étalonner et d'assoir ces actions ;
- Trouver des partenaires pour éclairer ou accompagner les démarches de renaturation de NaTran : production de connaissance, mobilisation de garants, et réalisations d'actions, cet écosystème étant essentiel à l'ambition de NaTran ;
- Disposer de moyens combinant mobilisation interne et de partenaires, et un financement fondé sur des approches de tiers ou co-financement, complétées selon les besoins par l'appui du régulateur, puis des ressources propres.

NaTran travaille concrètement à améliorer la prise en compte des enjeux biodiversité dans ses métiers et pratiques, via par exemple le développement d'outils cartographiques centrés sur les valeurs écologiques locales pour affiner la gestion différenciée des espaces entretenus ou définir une stratégie de gestion du foncier. Dans le cadre du développement de nouveaux réseaux pour le transport d'hydrogène, la méthode « OneBestWay », permet d'anticiper, d'éviter et de réduire les potentiels impacts sur la biodiversité et ainsi d'identifier des tracés dans des zones à moindre impact.

6.1.3. Cibles et métriques

NaTran maintient sa décision de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, aménage ses sites en cohérence afin de

⁴⁷ Ligue de Protection des Oiseaux. Plus d'informations sur le Label LPO : [ici](#).

laisser place désormais à une végétation maîtrisée, et pilote le nombre de sites faisant l'objet d'un Plan de Gestion Écologique Concerté (PGEC). En 2025, 30 sites (l'ensemble des sites de plus de trois hectares) ont été identifiés. À l'horizon 2030 NaTran vise 100 % de ces sites faisant l'objet d'un PGEC, assorti d'une reconnaissance externe suffisamment ambitieuse (Refuge LPO ou EcoJardin).

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de grands sites ayant un Plan de Gestion écologique concertée (PGEC)	-	13,3 % (4/30)	10 % (3/30)	100 % (30/30)

	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de nos sites convertis avec des techniques alternatives aux produits phytosanitaires de synthèse)	96 %	100 %	100 %	100 %

6.2. Biodiversité – chaîne de valeur (E4)

6.2.1. Biodiversité – usage des terres (disponibilité de la biomasse) (E4)

En tant qu'acteur des filières gaz renouvelables, le développement de la chaîne de valeur « biométhane » fait de la disponibilité de la biomasse un enjeu matériel pour NaTran. La biomasse sera de fait principalement issu de ressources agricoles, appuyés par les déchets organiques des villes et industries, ou encore les boues de STEP.

À l'échelle nationale, la demande de biomasse sera à la hausse dans les prochaines années, dans un contexte où la priorité est donnée aux usages alimentaires et liés à l'élevage, avant l'ensemble des autres usages dont les usages énergétiques. Concernant ces derniers, plusieurs

— Mesurer l'empreinte biodiversité de NaTran

NaTran poursuit son travail pour la mise en œuvre du GBS (*Global Biodiversity Score*) afin de piloter l'empreinte biodiversité de l'entreprise. NaTran a donc mené sa première évaluation en 2024⁴⁸, une première pour les infrastructures linéaires de transport. Cette étude a permis de fixer une mesure de référence et d'envisager un indicateur de pilotage, en vue d'une stabilisation de cette empreinte à l'horizon 2030, puis de viser une contribution positive au-delà de cette échéance. Cette évaluation d'empreinte a permis également de conforter les axes stratégiques de la politique environnement de NaTran dont les pressions « changement climatique » et « changement d'usage des terres » sont les principaux marqueurs.

Enfin, un travail méthodologique devra être entrepris afin d'affiner la mesure de l'empreinte à pas de temps régulier (a priori 2027 puis 2030), en particulier concernant la précision des données et la prise en compte dans les résultats des améliorations locales mises en œuvre dans la gestion des sites et servitudes.

filieres et secteurs affichent dans ambitions potentiellement concurrentes. Le dérèglement et réchauffement climatique viendront ajouter à cette pression : dans l'hypothèse retenue par l'administration d'une trajectoire de réchauffement à + 4°C en France, les impacts seront potentiellement importants.

Concernant la question de la disponibilité de la biomasse, NaTran suit et s'inscrit dans les travaux de la filière et des nombreux acteurs privés et publics, institutions et associations spécialisées, pour évaluer la compatibilité des trajectoires de développement avec les différents besoins et ressources et usages de la biomasse. Afin de renforcer le suivi de ce risque matériel ainsi que sa contribution, NaTran se dotera en 2026 d'une expertise dédiée à ce sujet.

7. Économie circulaire (ESRS E5)

⁴⁸ Sur la base des données 2022.

7.1. Ressources entrantes non renouvelables (E5)

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
« Eco-score » des actifs NaTran		En cours de construction		

NaTran a mis en place depuis la crise russo-ukrainienne une démarche de sobriété visant à utiliser sobrement l'énergie et les ressources et matières. Elle fait l'objet d'une animation et sensibilisation par un « groupe de travail sobriété » qui regroupe toutes les directions, et qui porte tout autant sur la sobriété dans les modes de travail que sur la sobriété énergétique ou dans la consommation de ressources.

A titre d'exemple, des conférences-débats ont été organisées autour des low-tech et autour de l'éco-frugalité. Cette démarche se concrétise également à l'externe vis-à-vis de ses clients et parties prenantes, par la démarche « Ecogaz ».

En 2025, le groupe de travail sobriété a formalisé une nouvelle feuille de route sobriété/éco-conception comportant cinq grandes familles d'actions, dont la déclinaison débutera en 2026.

Sous l'impulsion du projet d'entreprise NaTran 2030 et de l'objectif stratégique dédié à l'environnement, l'entreprise veut aller plus loin et faire de la sobriété un des moteurs de la transformation de l'entreprise.

À cette fin, la sobriété a vocation à se décliner en profondeur en utilisant plusieurs leviers, dont l'économie circulaire pour l'exercice de ses activités, ou encore un discours de « sobriété » avec les fournisseurs. L'entreprise développe des démarches pour une prise en compte approfondie des impacts écologiques dans son ingénierie et ses activités (analyse d'éco-maintenance, d'écoconception, d'éco-conduite du système gazier, plan de sobriété...) et de la circularité, en favorisant les « R » (réutilisation et réemploi, recyclage...), et ainsi réduire au maximum la production de déchets (y compris par le réemploi) tout en maximisant leurs valorisations (réutilisation, recyclage...).

L'entreprise vise à mettre au point une mesure de la circularité dans l'usage des ressources entrantes les plus importantes en volume et impact (métaux, ciment, énergie, ...).

7.1.1. Éco-conception des ouvrages

La feuille de route sobriété de NaTran prévoit une approche plus systématique de l'éco-conception des

ouvrages existants. Par ailleurs, de nouveaux investissements importants vont être réalisés dans les prochaines années pour l'accueil des gaz renouvelables, il s'agit d'intégrer les démarches d'éco-conception afin qu'ils aient un impact le plus faible possible. C'est au moment de leur construction que ces ouvrages ont le plus d'impact, dans la mesure où ils sont constitués d'acier et nécessitent d'importants travaux pour leur pose.

Les ouvrages concernant l'hydrogène et le CO₂ feront l'objet d'une écoconception sur l'ensemble de leur cycle de vie.

En 2026, NaTran a pour objectif de développer une méthode inédite pour mesurer le niveau d'écoconception sur l'ensemble du cycle de vie⁴⁹, par famille d'actifs et d'ouvrages. Cette méthode sera éprouvée sur les actifs en fonctionnement aujourd'hui, puis sur les actifs en construction demain. Cet éco-score permettra d'évaluer le niveau d'écoconception de chacun des ouvrages via impact sur la biodiversité, l'économie circulaire et la pollution.

7.1.2. Analyse de cycle de vie des différentes classes d'actifs

L'analyse de cycle de vie des différentes classes d'actifs constitue l'un des socles méthodologiques de la construction du futur indicateur de performance environnementale des actifs de NaTran. Dans une logique de priorisation pour 2025 et 2026, NaTran commence par engager des bilans carbone par actif, avant de tendre vers des analyses de cycle de vie (ACV) plus complètes. En 2025, ces premiers travaux ont concerné les ouvrages biométhane (injections, rebours). Ces travaux sont réalisés par des estimateurs internes formés à la méthode Bilan Carbone® et ont permis d'identifier les phases du cycle de vie les plus contributrices aux émissions, en particulier l'exploitation et la maintenance.

Sur cette base, les standards de conception ont été revus afin de réduire simultanément l'empreinte environnementale et les coûts globaux des projets biométhane.

Entre une première version mise en service en 2019 et une version optimisée déployée en 2026, les évolutions engagées permettent une réduction d'environ 90 % de l'impact environnemental et de plus de 30 % des coûts de construction et de maintenance. Le biométhane a été retenu comme terrain pilote compte tenu du caractère récent de ces infrastructures, dans la mesure où près d'une centaine ont déjà été construites et que plusieurs centaines d'autres sont à venir, offrant un fort levier d'amélioration.

⁴⁹ Cycle de vie = conception, construction, exploitation maintenance, fin de vie voire démantèlement.

À partir de 2026, cette démarche sera étendue à d'autres familles d'actifs industriels, via des bilans carbone ou des analyses de cycle de vie, afin d'identifier les principaux postes d'impact et de faire évoluer les standards, tant pour les ouvrages neufs que pour les actifs existants dans le cadre des opérations de maintenance.

7.1.3. Économie circulaire

NaTran initie une démarche structurée d'économie circulaire visant à renforcer le réemploi, la revalorisation des matériaux et la réduction des déchets issus de ses activités. Pour 2025 et 2026, cette approche repose notamment sur la récupération de matériels déjà utilisés sur les ouvrages — parfois après remise en état — et sur la réutilisation de matériaux directement prélevés sur les chantiers. En milieu urbanisé, où les déblais issus des tranchées sont traditionnellement envoyés en décharge, l'entreprise engage un travail spécifique pour favoriser leur réutilisation, limitant ainsi le recours aux matériaux neufs. Ces pratiques contribuent directement à la diminution des volumes de déchets produits et à la valorisation des ressources existantes versus le recours « à du neuf ».

En 2026, NaTran franchira une nouvelle étape avec la mise en place d'un bilan matière, destiné à objectiver les flux de terre, de béton et d'acier mobilisés sur les chantiers, ainsi que les volumes réellement orientés vers les filières déchets. Cette visibilité permettra d'identifier les principaux leviers d'amélioration et de réduire progressivement la consommation de ressources entrantes, en privilégiant le réemploi, la réutilisation, les matériaux « bas-carbone » et « bio-sourcés » et, plus largement, l'écoconception des ouvrages – notamment en questionnant l'usage intensif du béton dans certaines configurations.

Plusieurs actions concrètes viennent soutenir cette trajectoire, parmi lesquelles le déploiement en 2026 d'une plateforme de réemploi, adossée à une politique interne désormais validée. Par ailleurs, NaTran s'inscrit dans des dynamiques collectives telles que *La Pépinière des éco-chantiers*, initiative dédiée à l'écoconception des ouvrages et au partage de bonnes pratiques sur les chantiers, visant à réduire durablement l'impact environnemental des phases de construction. Ces dispositifs traduisent la volonté de structurer une économie circulaire opérationnelle, au plus près des réalités de terrain.

7.1.4. Achats

NaTran intègre progressivement les enjeux d'achats responsables à l'ensemble du cycle de vie de ses actifs : de la construction à l'exploitation, la maintenance, puis la fin de vie et le démantèlement. Cette démarche repose sur une mobilisation conjointe des prescripteurs et leaders techniques, invités à challenger les besoins réels afin d'éviter les surstocks et les achats inutiles. Les équipes achats sont chargées d'engager le dialogue avec les fournisseurs, et de valoriser les retours d'expérience issus d'autres secteurs.

En lien avec les principes d'écoconception et de sobriété, cette approche collaborative vise à réduire durablement l'empreinte carbone des achats tout en optimisant l'usage des ressources.

7.1.5. Numérique responsable

En 2025, NaTran a aussi confirmé son engagement pour les démarches Numérique Responsable avec :

- une augmentation du nombre de salariés impliqués sur les démarches ;
- une prise en compte des enjeux RSE dans les orientations stratégiques IT (mise en place de démarches d'écoconception en cours de déploiement auprès des architectes et UX designers) ;
- une considération systématique de la réduction du nombre de matériels achetés et de l'augmentation de leur durée de vie pour les projets nécessitant l'achat de matériel IT ;
- un éclairage des choix d'investissements IT à l'aune de leurs impacts RSE pour les projets importants ;
- la mise en place de solutions IT à finalité de durabilité, selon une approche IT for Green (solutions numériques pour limiter les fuites de méthane, IT industriel des sites de biométhane, études sur le SI des projets hydrogène).

7.2. Déchets (E5)

7.2.1. Valorisation des déchets

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de valorisation des déchets	98,1 %	98,0 %	≥ 95 %	≥ 95 %

Depuis 2020, les sujets environnementaux ont pris de plus en plus d'importance chez NaTran qui a précisé et structuré sa démarche sur ces enjeux de 2020 à 2024.

À partir de la formalisation en 2023 de la politique environnement, un rééquilibrage des actions sur les volets biodiversité, sols, déchets a été réalisé, permettant une approche globale de la gestion de l'environnement chez NaTran. Des réflexions ont été initiées sur une amélioration du suivi des déchets dans les activités projets qui doit être accélérée avec l'objectif d'améliorer le réemploi et la revalorisation pour limiter les quantités.

Au premier trimestre 2025, le marché cadre de gestion déléguée des déchets a été renouvelé, à la suite d'une consultation lancée en 2024. Ce nouveau contrat, au-delà du taux de recyclage des déchets, met l'accent sur la bonne valorisation des déchets de NaTran et doit engager

l'entreprise, aux côtés de son prestataire de gestion, dans un plan de progrès visant à améliorer l'empreinte environnementale de la gestion des déchets.

De plus, un travail a été engagé pour améliorer la traçabilité des déchets de chantier, et les démarches d'éco-conception visent à éviter la production de déchets et à favoriser la réutilisation des produits et de la matière (ex : réutilisation / reconditionnement de vannes plutôt que recyclage de l'acier de la vanne).

Ce nouveau contrat cadre de gestion déléguée a été mis en place avec la contribution des directions lors de groupe de travail, y compris du côté des projets d'ingénierie, qui représentent une quantité prépondérante de cette production de déchets. Le contrat concerne tous les déchets des activités de NaTran, adapté pour tous les chantiers d'ingénierie, immobiliers et de la Directions des Opérations. Les demandes et leur suivi sont centralisés à travers l'outil TRlgaz⁵⁰. La traçabilité du besoin est améliorée à l'aide de tickets de demandes et de suivi de la prestation. Enfin, des indicateurs ont été mis en place afin de mesurer la performance de la prestation par rapport aux exigences du contrat. Les personnes en charge des déchets sont régulièrement formées et informées des évolutions réglementaires et des nouvelles fonctionnalités de l'outil TRlgaz.

Actions de revalorisation entreprises en 2025

- Réutilisation des terres excavées des chantiers à des fins utiles (ex. : création de champs agricoles) ;
- Stockage et réutilisation des terres dans l'emprise du chantier ;
- Réutilisation des eaux d'épreuves des ouvrages ;
- Concassage de gravats en graviers pour utilisation lors du futur aménagement ;
- Collecte des rebus métalliques issus des activités de maintenance et des chantiers au profit de l'association Les P'tits Doudous via une action de mécénat ;
- Utilisation de filières spécifiques pour désenrober les canalisations, afin de mieux valoriser l'acier.

Revalorisation et réemploi

NaTran vise en 2026 de franchir un cap sur le sujet du réemploi. Dans le cadre de la démarche Open Innovation, NaTran a rencontré 23 entreprises candidates, en a identifié et sélectionné six pour consultation en 2026. En parallèle, une politique de réemploi permettant de cadrer les règles internes a été travaillée par un groupe de travail inter-directions, validée en Comité Industriel.

NaTran a également réalisé un cadrage du réemploi du matériel industriel (inventaires de matériel hors stock, catégorisation de réemploi possible, intégration dans les

programmes) et mené des démarches opportunistes de réemploi (initiative « regen filtre », régénération de pile, transformation d'équipements de protection individuelle, valorisation de goodies, récupération de mobilier...).

Enfin, NaTran a lancé un Club des Infrastructures Linéaires pour la Circularité avec ses pairs, en s'appuyant sur une animation confiée à l'association Orée.

⁵⁰ TRlgaz : outil de traçabilité des déchets permettant de mettre sous maîtrise la gestion des déchets (réalisation et le suivi des bordereaux des déchets de NaTran) et d'assurer leur quantification.

03

Données sociales
(ESRS S)



Données sociales

Table des matières

Executive Summary	75
8. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)	77
8.1. Sécurité intégrée et coresponsabilité : deux lignes de conduite phares du projet d'entreprise.....	77
8.2. Santé et sécurité et QVCT (S1)	78
8.3. Violence et harcèlement (S1)	80
8.4. Formation et développement des compétences (S1)	81
8.5. Dialogue social (S1).....	82
8.6. Diversité (S1).....	83
9. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2).....	86
9.1. Conditions de travail des fournisseurs (S2).....	86
10. Communautés affectées (ESRS S3)	87
10.1. Communautés et acceptabilité des ouvrages (S3)	87
11. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)	89
11.1. Continuité d'approvisionnement (S4*)	89
11.2. Accès à l'énergie abordable (S4)	90
11.3. Qualité de service et écoute client (S4)	91
11.4. Tiers de confiance et accès à l'information (S4)	93

Executive Summary - Données sociales

Que représente cet ESRS pour NaTran ?

Le volet Social de la norme CSRD réfère à l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la chaîne de valeur de NaTran. Sa raison d'être, « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat », place ainsi au cœur des préoccupations de NaTran les collaborateurs, mais aussi les parties prenantes amont (prestataires, fournisseurs, partenaires) et aval (clients, utilisateurs finaux, communautés affectées par les infrastructures), avec la conviction que leur mobilisation conjointe est nécessaire à la mise en œuvre des ambitions stratégiques.

Les enjeux matériels NaTran liés à l'ESRS S portent prioritairement sur :

- L'engagement social interne : avec un accent particulier sur la **santé-sécurité** (y compris pour les **fournisseurs**), le développement des **compétences**, le **dialogue social**, la lutte contre les **violences** et le harcèlement, la **diversité** et l'**inclusion** ;
- La prise en compte des **communautés affectées** sous l'angle de l'**acceptabilité des ouvrages** ;
- Le service fourni aux clients et utilisateurs finaux : **continuité d'approvisionnement**, accès à une **énergie abordable**, **écoute et accompagnement** client.

Que retenir pour 2025 ?

NaTran se donne pour objectif d'offrir à chacun, salarié comme prestataire, un cadre de travail sécurisant et épanouissant. La prévention et l'implication managériale sont au cœur de cet engagement. Le déploiement d'une nouvelle politique de sécurité intégrée à horizon 2026, fondée sur une culture de co-responsabilité inscrite dans le projet d'entreprise, a été engagée pour garantir la santé et la sécurité des personnes et des biens.

Le développement des compétences et le maintien de l'employabilité représente un défi clé, dans un contexte de forte transformation des métiers et du paysage énergétique. Il est porté par un axe dédié du Projet d'entreprise NaTran2030 : « Enrichir nos expériences, nos expertises et notre attractivité », qui vise à sécuriser les compétences critiques d'aujourd'hui et anticiper celles de demain.

NaTran inscrit ses projets dans une logique d'ancrage territorial durable. En 2025, HYNframed, un projet de réseau de transport d'hydrogène porté par NaTran, a par exemple été présenté lors d'un débat public et discuté avec des citoyens et associations afin d'éclairer les décideurs sur les attentes des parties prenantes locales.

Enfin, pour ses clients, NaTran se doit de fournir un accès en continu à une énergie fiable et abordable, tout en accompagnant leurs besoins et en particulier leur trajectoire de décarbonation. Le baromètre clients 2025 fait ressortir un taux global de satisfaction de 94,7 %, confirmant la solidité de la relation partenariale et la perception positive de NaTran comme opérateur de confiance.

Tableau de correspondance entre Politique RSE et enjeux matériels

Axes de la Politique RSE	Engagements de la Politique RSE	Enjeux matériels	Indicateurs de la Politique RSE	Résultats 2025	Cibles 2025	Cibles 2030
Axe A Assurer notre mission de logisticien de l'énergie avec efficacité et responsabilité	A1 - Contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la France	Continuité d'approvisionnement (S4)	Taux de disponibilité des capacités de transport souscrites	97,3 %	≥ 96%	≥ 96%
	A2 - Œuvrer à un accès abordable/compétitif à l'énergie	Accès à l'énergie abordable (S4)	Taux de respect des charges nettes d'exploitation fixées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE)	0,94	≤ 1	≤ 1

Axe C Coopérer pour la transition énergétique à l'échelle des territoires	C1 - Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition énergétique	Communautés et acceptabilité des ouvrages (S3)	N/A	N/A	N/A	N/A
	C2 - Satisfaire les besoins énergétiques et accompagner la décarbonation de nos clients	Qualité de service et écoute client (S4), Tiers de confiance et accès à l'information (S4)	Taux de satisfaction clients	94,7 %	≥ 95%	≥ 95%
			% de clients critiques accompagnés (démarche « Impulsion Décarbo »)	89 %	≥ 80%	≥ 80%
Axe D Nous engager avec nos collaborateurs et nos fournisseurs	D1 - Promouvoir un environnement de travail sûr et sain	Santé et sécurité et QVCT (S1), Violence et harcèlement (S1), Conditions de travail des fournisseurs (S2)	Taux de fréquence global	2,4	≤ 2,4	< 2,2
	D2 - Développer l'employabilité et l'engagement de nos collaborateurs	Formation et développement des compétences (S1), Dialogue social (S1)	Taux de satisfaction des salariés au travail	80,2 %	≥ 80 %	≥ 80 %
			Taux de salariés formés ⁵¹	84 %	≥ 90%	≥ 90%
	D3 - Favoriser l'inclusion, l'égalité et la mixité	Diversité (S1)	Taux de féminisation CDI	25,6 %	≥ 25,5 %	≥ 28 %

⁵¹ Taux de salariés formés : sont inclus uniquement les contrats à durées indéterminée (CDI).

8. Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de satisfaction des salariés au travail		80,2 %	≥ 80%	≥ 80%

	2025
Nombre de salariés CDI	3 136
Dont femmes	803
Dont hommes	2 333
Nombre de salariés CDD	229
Dont femmes	92
Dont hommes	137
Rotation des salariés CDI (en % et en nombre)	4,51 %
Taux de participation à l'enquête annuelle écoute salariés	73,1 %

80,2 % de taux de satisfaction des salariés au travail : En 2025, l'enquête annuelle « Écoute Salariés » réalisée en ligne du 12 novembre au 5 décembre, a enregistré un taux de participation de 73,1 % particulièrement élevé pour ce type de consultation. La satisfaction des salariés NaTran progresse dans le sillage d'un changement d'identité validé et du déploiement d'un projet d'entreprise ambitieux, tourné vers la transition énergétique. Le nouvel indicateur de suivi de la satisfaction au travail et de l'engagement des salariés s'établit à 80,2 % d'opinions favorables, un score particulièrement positif comparé aux résultats des entreprises de 1000 salariés et plus, issus du benchmark de l'Institut d'études Odoxa⁵². Cette dynamique positive permet de travailler en confiance pour l'avenir sur des sujets comme le développement des compétences qui suscite encore des attentes et sur lesquels l'entreprise va intensifier ses efforts courant 2026 dans le cadre du projet NaTran2030.

8.1. Sécurité intégrée et coresponsabilité : deux lignes de conduite phares du projet d'entreprise

La sécurité intégrée chez NaTran englobe la santé et la sécurité des personnes et des biens (voir §8.2), la sécurité industrielle (voir §12.1). Elle implique à tout moment l'ensemble des managers et des salariés de NaTran, ainsi que tous les prestataires et les tiers intervenant à proximité des ouvrages.

8.1.1. Nouvelle politique de Sécurité Intégrée

La nouvelle politique de sécurité intégrée, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, a été présentée lors du Safety Day du 2 octobre 2025, la journée annuelle de prévention des risques professionnels de NaTran, qui permet de sensibiliser l'ensemble des salariés sur l'ensemble des risques et plus spécifiquement sur les risques industriels liés à l'activité de l'entreprise.

Cette nouvelle politique de sécurité intégrée se place dans la continuité des efforts permanents et incontournables de NaTran pour garantir la sécurité de ses salariés et de ses prestataires. L'ambition de NaTran, à travers cette nouvelle

politique, est de renforcer sa culture sécurité pour parvenir à une culture de Sécurité Intégrée.

La sécurité intégrée est :

- une sécurité au cœur de l'ensemble des activités de NaTran : prise en compte des impacts croisés dans toutes les décisions et arbitrages de la conception à la réalisation des activités ;
- une sécurité qui mobilise l'ensemble des acteurs : incarnation de la coresponsabilité (salariés, prestataires et tiers) au travers du professionnalisme de chacun au quotidien ;
- une sécurité différenciée en fonction du niveau de risque associé et de l'activité : axer les efforts de NaTran sur la prévention des risques majeurs de l'entreprise.

La sécurité intégrée irrigue l'ensemble du projet d'entreprise et ses axes stratégiques. Elle est étroitement liée aux enjeux environnementaux, qu'il s'agisse de la gestion des produits chimiques, de la conception et de la

⁵² Enquête du 18 septembre au 1^{er} octobre 2025.

réalisation des chantiers ou des conditions dans lesquelles ils sont menés. Elle accompagne également les transformations liées aux nouveaux enjeux énergétiques, tels que l'hydrogène ou le CO₂, en anticipant les règles de sécurité nécessaires à la protection des personnes. Enfin, elle repose sur un développement continu des compétences et des habilitations, condition indispensable pour permettre à chacun d'agir en sécurité dans son périmètre de responsabilité.

Dans le cadre de la refonte de la politique de sécurité menée en 2025, NaTran a réinterrogé ses risques majeurs afin de concentrer ses efforts là où les enjeux sont les plus critiques.

Cette démarche a conduit à l'identification de risques majeurs associés aux activités industrielles et de chantier, tels que la maîtrise des énergies, le levage ou le travail en fouille. Elle a également permis d'élargir le périmètre de vigilance à des risques jusqu'alors insuffisamment formalisés, comme les accrochages de réseaux aériens, désormais reconnus comme un enjeu majeur à l'interface entre sécurité industrielle et sécurité des personnes. Par ailleurs, des risques transverses ont été intégrés, notamment le risque lié aux addictions, à la lumière des retours de terrain des managers et de benchmarks menés auprès d'autres grandes entreprises industrielles.

8.2. Santé et sécurité et QVCT⁵³ (S1)

En matière de santé et sécurité des personnes, l'ambition de l'entreprise est d'offrir à chacun, salarié comme prestataire, un cadre de travail sécurisant et épanouissant. La prévention et l'implication managériale sont au cœur de cet engagement.

Les objectifs principaux de NaTran pour la santé et la sécurité des personnes concernent la maîtrise de l'accidentologie de ses salariés et de ses prestataires.

À cette fin, NaTran travaille étroitement avec ses prestataires afin de développer une culture de prévention partagée, et ainsi enrichir l'ensemble des parties de leurs expériences, processus et pratiques.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de fréquence global ⁵⁴	2,3	2,4	≤ 2,4	≤ 2,2

2,4 de taux de fréquence global : En 2025, le taux de fréquence global s'établit à 2,4, atteignant ainsi l'objectif fixé pour l'année. Ce résultat confirme la solidité de la démarche de prévention, d'autant plus que la performance 2024 (TF global = 2,3 pour un objectif de 2,7)

Cette analyse renouvelée des risques a donné lieu à la définition de dix « règles qui sauvent » : cinq règles techniques directement liées aux risques industriels majeurs et cinq règles transverses, applicables à l'ensemble des métiers, qu'ils soient opérationnels ou tertiaires. Cette approche traduit la volonté de dépasser une vision strictement technique de la sécurité pour inscrire la prévention dans les pratiques quotidiennes de tous.

8.1.2. Sécurité intégrée et coresponsabilité

La politique de sécurité intégrée de NaTran repose sur un principe fondamental : la coresponsabilité. Sécurité intégrée et coresponsabilité sont indissociables et constituent un socle commun de la culture de prévention de l'entreprise. Être une entreprise industrielle implique de placer la maîtrise des risques majeurs au cœur de l'action collective, en engageant à la fois l'entreprise, le management, les salariés et les prestataires. À travers cette politique de sécurité intégrée, NaTran réaffirme sa volonté de replacer la sécurité au cœur de l'action quotidienne, dans une logique de cohérence, de subsidiarité et de coresponsabilité, au service de la protection des personnes et de la performance durable de l'entreprise.

témoignait d'une dynamique favorable. Malgré une légère hausse du nombre d'accidents en 2025, la volumétrie demeure faible et reflète un niveau de maîtrise global satisfaisant.

	2024	2025
Taux de fréquence salariés	1,3	1,4
Nombre d'accidents du travail salariés	-	7
Nombre de jours perdus consécutifs à des accidents de travail salariés	-	382

8.2.1. Ambition partagée pour la santé et la sécurité

La politique santé et sécurité est pilotée au plus haut niveau de l'entreprise par sa Directrice générale. Les résultats sont suivis mensuellement en Comité exécutif (Comex). Deux fois par mois, les trois responsables

⁵³ QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail.

⁵⁴ Taux de fréquence : Nombre d'accident de travail avec arrêt (salariés + prestataires) divisé par le nombre d'heures travaillées sur le même périmètre.

d'établissements⁵⁵, la Directrice générale, les Directeurs sécurité industrielle et santé sécurité au travail se réunissent pour faire le point sur les événements survenus ainsi que sur les résultats chiffrés.

L'ambition de l'entreprise, en matière de santé et sécurité, est formalisée, pour chaque établissement de NaTran, dans un plan d'action « Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail » (PAPRI Pact), qui est revu chaque année et validé par la Directrice générale.

Trois inflexions majeures en 2025 dans la politique de sécurité de NaTran

1) Augmentation du niveau d'exigence

À travers la définition des risques majeurs et des règles qui sauvent, NaTran cible ses efforts sur les enjeux essentiels et élève son niveau d'exigence, en passant de recommandations à des obligations. Ce niveau d'exigence doit se traduire lors des visites qui englobent désormais une vision à 360° de la sécurité et mettent l'accent sur les règles qui sauvent.

2) Renforcement du rôle de manager dans le pilotage de la sécurité

Dans le prolongement de son changement de nom et de son projet d'entreprise NaTran2030, l'entreprise a formalisé son modèle managérial pour les années à venir à destination de l'ensemble des niveaux hiérarchiques. Co-construit avec les managers et présenté lors de Pulse Managers en octobre 2025, ce nouveau modèle managérial inclut la sécurité intégrée dans trois dimensions essentielles.

Cœur de ce modèle, le manager doit donner le sens, guider l'action, et obtenir des résultats.

Une formation « leadership en sécurité » pour l'ensemble des managers et des préventeurs santé-sécurité, (collaborateurs chargés spécifiquement de la coordination et prévention santé-sécurité) a été testée en 2025 et sera déployée en 2026 afin de partager un socle de culture sécurité commune.

3) Coresponsabilité

La coresponsabilité permet la prise en compte des impacts croisés dans les projets et activités et l'intégration des parties intéressées pertinentes dans les décisions.

8.2.2. Mise en œuvre de la politique de sécurité intégrée

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur une gouvernance et des rituels d'animation repensés afin de

redonner du sens et de renforcer l'efficacité des dispositifs existants. Quatre rituels structurants ont été définis :

- **Les visites de sécurité intégrée** privilégient désormais la qualité à la quantité. Elles visent à favoriser des échanges approfondis sur les situations de travail, à identifier les points de vigilance et à mieux capitaliser sur les enseignements du terrain. Pour les activités opérationnelles, elles peuvent être réalisées de manière individuelle ou en équipe, afin d'observer les modes de fonctionnement collectifs sur les chantiers.
- **Les visites auprès des prestataires** font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du risque d'accidentologie, et laissent aux managers la liberté de cibler en priorité les entreprises présentant les enjeux les plus sensibles.
- **Les quarts d'heure sécurité** sont conçus comme des temps d'échange adaptés aux réalités de chaque équipe. Les managers disposent d'une plus grande latitude dans le choix des thématiques, afin de traiter les sujets les plus pertinents au regard des événements récents ou des situations rencontrées. Cette approche favorise l'appropriation des enjeux de sécurité et l'engagement collectif autour de pratiques plus sûres.
- **La revue sécurité** constitue un outil central de pilotage. Elle permet d'analyser les données issues des visites et des quarts d'heure sécurité, de tirer les enseignements du passé, d'identifier les signaux faibles et de construire des plans d'action adaptés. Cette démarche renforce la responsabilité des managers dans le pilotage de la sécurité de leurs équipes et contribue à une meilleure homogénéité des pratiques à tous les niveaux de l'organisation.

Focus : Les règles qui sauvent

5 règles qui sauvent « Techniques »



5 règles qui sauvent « Transverses »



8.2.3. Politique QVCT

⁵⁵ La direction des ressources humaines pour le siège social, la direction des actifs industriels, la direction des opérations.

La politique QVCT est en cours de révision et sera diffusée en 2026 afin de tenir compte des évolutions des conditions de travail et de la qualité de vie au travail. Dans le cadre de celle-ci une formation de « premiers secours en santé mentale » a été suivie en 2025 par des représentants RH, préventeurs et IRP. Cette formation sera poursuivie dès 2026 dans un format adapté aux managers qui sera une initiation à la santé mentale et au bien-être au travail.

Afin de donner les moyens aux salariés d'adopter des habitudes favorables à leur santé (physique, mentale et sociale) et de les accompagner dans leurs démarches, un partenariat avec la CAMIEG⁵⁶ a été signé le 3 décembre 2025. Il marque une volonté commune d'agir concrètement pour la santé et le bien-être des collaborateurs au travers d'actions de prévention santé publique directement au sein de l'entreprise.

8.3. Violence et harcèlement (S1)

8.3.1. Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur le lieu de travail est également une priorité de NaTran. Son engagement est clair et affiché sur son site internet : « appliquer le principe de tolérance zéro aux propos sexistes ». En signant le nouvel accord égalité professionnelle sur la période 2025-2028, l'entreprise perpétue son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et réaffirme sa volonté de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de proscrire toute différence de traitement en considération du genre et tout agissement sexiste, et enfin de mettre en œuvre les actions correctives qui s'imposent.

NaTran déploie une politique de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles visant à garantir un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif. Cette politique s'inscrit dans le cadre de ses engagements sociaux et de sa responsabilité d'employeur. L'adhésion à l'initiative #StOpE⁵⁷ en 2024, un réseau de plus de 303 organisations engagées dans la lutte contre le sexisme dit « ordinaire » au travail, constitue un jalon structurant de cette démarche, en lien avec des actions coordonnées de sensibilisation, de formation, de communication et d'animation des dispositifs internes. NaTran dispose également de dispositifs interne et externe d'écoute, d'information, de conseil et de déclaration.

NaTran a participé en 2025, pour la première fois, au baromètre IPSOS/#StOpE, avec un taux de participation de 33 %, témoignant d'une forte mobilisation des équipes pour ce type d'enquête externe.

Par ailleurs, les Troubles Musculosquelettiques (TMS) représentent la première cause de maladies professionnelles en France et la deuxième cause d'arrêt de travail chez NaTran. En complément du suivi des Médecins du Travail et pour renforcer la prévention des troubles musculosquelettiques, la Direction des Ressources Humaines (DRH) de NaTran a développé un partenariat avec Axomove afin de mettre à disposition des salariés en 2026 une application de bien-être qui s'adresse à tous, opérationnels comme tertiaires.

Les résultats du baromètre #StOpE 2025 confirment l'engagement de NaTran : 78 % des femmes de l'entreprise déclarent se sentir protégées par les dispositifs existants, comme l'inclusion des cas de sexisme dans le dispositif d'alerte éthique (voir § 12.4), et 92 % des collaboratrices et collaborateurs reconnaissent l'engagement actif de l'entreprise sur ces enjeux. L'enquête met néanmoins en évidence la persistance de certains comportements et des écarts de perception entre les femmes et les hommes sur les inégalités professionnelles.

Sur la base de ces constats, NaTran poursuit et renforce ses actions de prévention, en s'appuyant sur l'animation du réseau des référents sexisme des CSE et CSEC, le déploiement progressif de formations obligatoires et une communication régulière. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à réduire les risques sociaux identifiés et à consolider durablement une culture d'entreprise inclusive et respectueuse.

Les actions de formation ont été renforcées avec le déploiement en septembre d'un nouveau module de formation en ligne intitulé « Prévenir les agissements sexistes et le harcèlement sexuel » sur la plateforme de e-learning PRO'DIGE ; il deviendra obligatoire pour tous les nouveaux arrivants à compter de 2026.

La communication interne a été intensifiée à l'occasion de temps forts nationaux, notamment le 25 janvier (journée nationale contre le sexisme), le 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et le 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences

⁵⁶ Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières.

⁵⁷ Plus d'informations sur les activités de StOpE sur le site internet de l'Association française des managers de la diversité : AFMD | À propos de l'initiative #StOpE - <https://www.afmd.fr/>.

faites aux femmes), avec un rappel systématique des ressources, dispositifs et interlocuteurs internes et externes.

8.4. Formation et développement des compétences (S1)

NaTran a l'ambition de maintenir l'employabilité de ses salariés et un environnement de travail stimulant en promouvant notamment le développement des compétences et en s'assurant de l'engagement et de la satisfaction de ses salariés dans leur activité professionnelle.

NaTran poursuit son engagement dans le développement de ses collaborateurs par l'accès à de multiples possibilités de formation, et à la mobilité fonctionnelle et géographique au sein de l'entreprise et des entreprises de la branche des industries électriques et gazières.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de salariés formés	82,2 %	84 %	≥ 90 %	≥ 90 %

84 % de salariés formés : Plus de 80 % des salariés ont été formés en 2025, ce qui représente un très bon niveau de couverture. L'écart par rapport à la cible de 90 % s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de campagnes de formation obligatoires pour tous, via la plateforme de e-learning PRO'DIGE, comme il avait été envisagé au moment de fixer cet objectif.

	2024	2025
Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé (en heures)	-	31
Nombre moyen d'heures de formation par salarié (en heures)	-	27

8.4.1. Structuration, professionnalisation et anticipation pour réussir NaTran2030

En 2025, NaTran a franchi une étape structurante dans la mise en œuvre de son objectif stratégique « Compétences ». Dans un contexte de transformation profonde des métiers, de renforcement des exigences de sécurité et d'accélération de la transition énergétique, l'enjeu est double : sécuriser les compétences critiques d'aujourd'hui et anticiper celles de demain.

L'objectif 2025 a été de définir les grandes orientations sur le domaine des compétences qui permettront de faire évoluer et de redéployer les compétences des équipes NaTran, en cohérence avec les ambitions et les priorités définies par le Projet d'Entreprise, notamment en intégrant

les nouveaux besoins liés aux nouvelles filières H₂/CO₂ ou bioCH₄, notamment. Les lignes directrices de transformation et le processus associé ont été définis et seront déployés dès début 2026.

Pour y répondre, six initiatives clés ont permis de prioriser les actions, de renforcer la cohérence d'ensemble et de poser les bases d'un pilotage durable des compétences.

— #1 Produire une vision globale et partagée des compétences

En 2025, un travail approfondi a permis de construire une vision consolidée des compétences, intégrant à la fois l'état des lieux, les projections à moyen-long terme et les arbitrages entre internalisation et externalisation. Cette vision globale, enrichie par l'analyse démographique, les évolutions technologiques (digitalisation, data, IA) et les nouveaux enjeux énergétiques (gaz renouvelables, H₂ et CO₂) et environnementaux (climat, biodiversité et ressources), constitue désormais un socle structurant pour orienter les décisions RH et opérationnelles à l'horizon 2030.

— #2 Renforcer la professionnalisation et l'employabilité – métiers opérationnels

La priorité a été donnée aux métiers opérationnels, en particulier ceux exposés aux risques majeurs identifiés dans le cadre de la « sécurité intégrée ». Le déploiement d'une méthodologie dédiée à la professionnalisation a permis d'objectiver les niveaux de maîtrise des compétences et d'orienter les plans de progrès et ces travaux vont se poursuivre en 2026. En parallèle, l'École du Gaz a été mobilisée pour accompagner la montée en compétences et accélérer la professionnalisation dans un contexte de tension sur le marché du travail.

— #3 Renforcer la professionnalisation et l'employabilité – expertise

Les métiers « expert » ont fait l'objet d'un travail approfondi de clarification et de valorisation afin de renforcer l'attractivité de l'expertise chez NaTran et son impact dans les décisions stratégiques. Des actions concrètes ont été engagées pour favoriser la transmission des savoirs, développer les compétences comportementales des experts et mieux capitaliser les connaissances critiques. L'objectif est de sécuriser durablement les expertises clés tout en favorisant le rayonnement et la reconnaissance des experts au sein de l'entreprise.

— #4 Renforcer la professionnalisation et l'employabilité – management

En 2025, les « trois dimensions essentielles du manager NaTran » et le déploiement d'un dispositif structuré de professionnalisation ont permis de clarifier l'approche managériale. Le nouveau format du Carrefour des managers (PULSE Managers), la simplification de l'entretien annuel, la mise en place d'un marché cadre pour les parcours managériaux « socle » et les formations « Leadership en sécurité » ont contribué à renforcer l'embarquement, la cohérence et l'efficacité de la communauté managériale.

— #5 Développer l'attractivité pour attirer et fidéliser les talents

Pour développer son attractivité, NaTran a structuré en 2025 une approche plus intégrée du recrutement, de la mobilité et de l'expérience collaborateur. Le renforcement des actions de sourcing, le déploiement de nouveaux processus de recrutement et de gestion de carrière, ainsi que la mise en visibilité des métiers via un forum interne, ont contribué à moderniser l'image de NaTran et à fluidifier les parcours. Ces actions visent à réduire les délais de recrutement, à mieux répondre aux métiers en tension et à renforcer l'engagement des collaborateurs autour de perspectives d'évolution plus lisibles.

— #6 Anticiper et sécuriser les compétences externalisées

Enfin, une initiative spécifique a été lancée pour mieux anticiper et piloter les compétences externalisées, qui sont considérées comme un levier stratégique à part entière de NaTran. L'objectif est d'assurer la continuité des savoir-faire, de renforcer la professionnalisation des acteurs impliqués et de créer une relation partenariale cohérente avec les exigences de NaTran en matière de sécurité, de performance et de sens.

8.4.2. Développement de l'offre de formation en 2025

L'offre de formation interne a évolué en 2025 avec la création de nouveaux supports liés à l'ingénierie pédagogique et au développement de modules de formation e-learning innovants. L'objectif est de faciliter la création de contenu par et pour les salariés, notamment

sur la plateforme PRO'DIGE, sur laquelle des formations internes ont émergé ces derniers mois selon différentes thématiques, comme le *Parcours développeurs*, l'*IA by NaTran* par la DSI, ou encore la formation *Risque chimique* par l'équipe santé-sécurité au travail.

Depuis janvier 2025, l'offre pédagogique s'est enrichie sur PRO'DIGE avec 65 formations disponibles pour les collaborateurs NaTran et les acteurs du secteur gazier.

Par exemple, en lien avec l'objectif NaTran2030 (« Développer plus de 1 000 km⁵⁸ de canalisations pour le transport d'hydrogène et de CO₂ »), des formations spécifiques ont été mises en place pour accompagner cette évolution stratégique. Elles incluent des modules e-learning et des stages présentiels. Ces actions visent à préparer les équipes de NaTran aux enjeux techniques et sécuritaires liés à ces nouveaux gaz.

8.4.3. Soutien à l'alternance pour préparer l'avenir

L'alternance est un enjeu clé pour assurer la transmission des savoirs acquis par les salariés, favoriser l'emploi des jeunes et préparer l'avenir.

NaTran valorise l'alternance comme une voie d'excellence de formation, de professionnalisation et d'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi, et favorise à ce titre le recrutement des alternants et alternantes en situation de handicap. C'est également un vivier d'embauche pour les métiers techniques pour lequel NaTran joue un rôle de formateur. Afin de faire évoluer sa politique, l'entreprise a travaillé pour définir les partenariats futurs et mieux cibler les écoles et les profils en fonction des futurs postes à pourvoir.

	2025
Nombre d'apprentis	226
Taux d'alternance	7,20 %

8.5. Dialogue social (\$1)

Le dialogue social est au cœur de la politique sociale de l'entreprise. Son objectif est de faire avancer les sujets clés pour le collectif, à travers la signature d'accords collectifs concernant par exemple la diversité, le temps de travail, la rémunération, le télétravail, le handicap, l'égalité professionnelle femmes/hommes, mais aussi le fonctionnement des instances représentatives du personnel ou les élections professionnelles.

Le dialogue social au sein de NaTran s'établit entre plusieurs acteurs : la Direction de l'entreprise, les Instances Représentatives du Personnel, les Organisations Syndicales Représentatives via les Délégués syndicaux d'établissement ou centraux, le Pôle Juridique et IRP de la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les Directeurs d'établissement appuyés par les Responsables RH.

⁵⁸ Dont 750 km en France.

Il s'appuie sur des échanges entre ces différentes parties prenantes, au travers d'instances formelles, mais aussi en continu. Il peut s'établir à différents niveaux de l'entreprise et concerner, selon les sujets, soit l'ensemble de l'entreprise, soit un établissement.

8.5.1. Accords collectifs applicables au sein de NaTran

Négociés entre l'employeur (ou ses représentants) et les organisations syndicales représentatives, les accords collectifs ont pour objectif d'adapter et/ou de compléter les lois et règlements aux spécificités de NaTran, en apportant par exemple des ajustements ou des améliorations dans les domaines concernés.

En 2025, NaTran a mis en œuvre plusieurs accords collectifs négociés en 2024 pour la période 2025-2028, dont l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'accord pour la promotion de l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

NaTran a par ailleurs négocié et signé avec ses partenaires sociaux les accords suivants :

- Mesures salariales individuelles (janvier) : obligation annuelle. Cet accord collectif a été signé par la Directrice générale et les quatre organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) de NaTran ;
- Accord attractivités-mobilité professionnelle (octobre) : chez NaTran, la mobilité est un des leviers

pour développer les compétences, accompagner les parcours et renforcer la mobilisation collective. À ce titre, un process de négociation a démarré en septembre 2024 et a abouti à la signature d'un accord « Attractivités - Mobilité professionnelle » le 8 octobre 2025 par Sandrine Meunier et trois organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC et FO). Cet accord marque une volonté affirmée de rendre la mobilité plus accessible, attractive et cohérente avec les enjeux de fidélisation des salariés de NaTran ;

- Accord intéressement 2025-2027 (juin) : l'intéressement, démarche volontaire d'entreprise, est un levier essentiel de mobilisation du collectif autour d'objectifs clés pour l'avenir de l'entreprise et du projet d'entreprise NaTran2030. C'est également un moyen d'associer les salariés de l'entreprise au partage de ses résultats. A l'issue d'un processus de négociations, Sandrine Meunier, Directrice générale, a signé l'accord d'intéressement 2025-2027 avec trois organisations syndicales représentatives (CFDT, CFE-CGC et FO) ;
- Avenant PEE (février) ;
- Avenant CET (juillet) : cet avenant reprend les mesures existantes et quelques nouveautés dont la durée minimale du congé épargne temps, le délai de prévenance du placement des RIT cycle et l'impossibilité de différer le congé à la suite de la paternité, l'accueil de l'enfant ou le congé proche aidant.

8.6. Diversité (S1)

NaTran est détenteur du label Diversité délivré par l'AFNOR depuis 2015. L'AFNOR a confirmé le renouvellement du label de NaTran en 2024 pour quatre ans.

8.6.1. Favoriser l'inclusion, l'égalité et la mixité (D-3)

NaTran fait de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes des leviers essentiels de performance, d'attractivité et d'innovation pour l'entreprise, contribuant ainsi directement à l'objectif stratégique de projet d'entreprise 2030 sur l'attractivité et les compétences.

L'ambition de NaTran est, d'une part, de fédérer l'ensemble des acteurs de l'entreprise autour des valeurs de mixité, d'égalité des chances dans l'accès à l'emploi et la réalisation des parcours professionnels, et, d'autre part, de les mobiliser au quotidien dans la lutte contre toute forme de discrimination.

L'objectif est de veiller à ce que les principes de non-discrimination soient bien intégrés dans l'ensemble des process de l'entreprise, que ce soit en matière de

recrutement, de rémunération, d'intégration, d'évolution des carrières, de sélection des fournisseurs...

NaTran communique régulièrement sur les dispositifs internes encourageant les signalements de comportements ou situations non éthiques. Des services complémentaires d'écoute salariés par des professionnels indépendants (signalement de discriminations et agissements sexistes) ainsi qu'une cellule d'écoute psychologique sont à la disposition des salariés. Des référents éthiques et la boîte aux lettres éthique permettent de répondre aux sujets de harcèlement, discrimination et droits humains.

8.6.2. Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap

— Politique en matière de handicap

Au travers de son accord pour la promotion de l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur la période 2025-2028, NaTran perpétue son engagement en

faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agit du sixième accord sur la thématique depuis 2010.

Les objectifs de l'accord sont :

- Le renforcement du recrutement de salariés reconnus en qualité de travailleur handicapé ;
- Le développement des démarches permettant la compensation du handicap et les aménagements nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle ;
- Le renforcement de la communication sur les dispositifs de l'accord pour les salariés RQTH ;
- L'intérêt pour les salariés concernés à se faire reconnaître en qualité de travailleurs handicapés pour avoir accès aux dispositifs de cet accord ;
- Le maintien de l'employabilité des personnes en situation de handicap ou celles qui se trouveront confrontées à un handicap au cours de leur carrière ;
- Le maintien d'achats réalisés auprès d'établissements du secteur protégé et d'entreprises adaptées.

— Actions 2025

En lien avec les engagements de l'accord handicap sur la période 2025-2028, la communication vers l'ensemble des salariés et les actions de sensibilisations ont été accrues en 2025. Les interlocuteurs clés et les dispositifs existants ont été rappelés aux salariés, et l'ensemble des actions menées, comme du théâtre d'entreprise, ont déclenché des démarches de déclaration RQTH.

En 2025, NaTran a effectué sept recrutements de salariés RQTH dont trois CDI et 14 reconnaissances ont été signalées à NaTran, portant à 137 le nombre de salariés en situation de handicap dans les effectifs.

	2024	2025
Taux de salariés RQTH	4,94 %	5,30 %

8.6.3. Égalité professionnelle F/H

— Politiques en matière d'égalité professionnelle F/H

NaTran prolonge son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers de son accord 2025-2028 relatif à l'égalité professionnelle. L'entreprise poursuit son engagement dans une démarche volontariste pour que les collaborateurs soient représentés de manière équilibrée dans toutes les fonctions et à tous les niveaux de l'entreprise.

De plus, NaTran réaffirme sa volonté de garantir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, de proscrire toute différence de traitement en considération du genre et tout agissement sexiste, et si nécessaire, de mettre en œuvre les actions correctives qui s'imposent.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2028 s'articule autour de cinq thématiques :

- Le renforcement de la mixité de tous les métiers ;
- L'égalité des chances dans les parcours professionnels et la suppression des plafonds de verre ;
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- La conciliation des temps de vie, tout au long des carrières des femmes et des hommes ;
- La prévention, santé, sécurité et les conditions de travail.

— Les objectifs chiffrés de l'accord

- Augmenter la proportion de femmes dans les métiers techniques en recrutant annuellement au moins 26 % de femmes parmi les recrutements externes mais aussi dans le cadre des mobilités internes des métiers commerciaux/tertiaires vers les métiers techniques ;
- Promouvoir et nommer plus de femmes dans les emplois de managers en visant 35 % de femmes parmi les nominations annuelles de managers afin de diversifier et d'enrichir les pratiques managériales ;
- Poursuivre la féminisation de l'alternance en accueillant 40 % de femmes par an parmi les alternants ;
- Recruter chaque année 27 % de femmes issues de l'alternance, vivier privilégié de futures embauchées ;
- Fidéliser les talents féminins et les encourager à avoir des évolutions de carrières en interne ;
- Progresser dans la féminisation de NaTran projetée à fin 2028 en augmentant de deux points la représentativité des femmes au sein de l'entreprise par rapport à janvier 2025.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de féminisation CDI	25,2 %	25,6 %	≥ 25.5%	≥ 28%
Index égalité pro	99/100	99/100	99/100	-

NaTran a progressé sur son taux de féminisation en CDI qui est de 25,6 % contre 25,19 % en 2024, grâce à une dynamique volontaire qui se poursuit, de recrutement de femmes, dans un contexte de féminisation des recrutements en forte tension dans les métiers techniques. L'index Egapro se maintient à un haut niveau avec la note de 99/100 contre 99/100 en 2024.

	2024	2025
Taux de féminisation global (CDI + CDD)	26,3 %	26,6 %

— Actions en matière d'égalité professionnelle H/F

En interne, NaTran a lancé la troisième promotion de son dispositif de marrainage et parrainage des nouvelles embauchées, réunissant 38 femmes volontaires. Ce programme vise à faciliter l'intégration des collaboratrices, à prévenir les situations d'isolement dans certaines équipes, à créer du lien, transmettre l'expérience et à offrir des modèles de parcours professionnels féminins et masculins engagés en faveur de la diversité. Il repose sur des temps d'échanges réguliers avec leurs marraines ou parrains qui partagent leur vécu, leurs conseils et leur regard sur l'entreprise. Le parcours est rythmé par des temps d'animation en présentiel et distanciel qui complètent les échanges individuels avec leurs marraines/parrains. L'objectif est de créer des moments collectifs authentiques, favoriser les connexions humaines et renforcer le sentiment d'appartenance.

Les actions de sensibilisation ont également été renforcées à travers l'organisation, en septembre, d'une conférence très suivie sur le thème « *Est-ce que l'égalité femmes-hommes peut aller trop loin ?* », contribuant à nourrir le dialogue interne et à interroger les représentations sur les enjeux d'égalité professionnelle. Deux fresques de l'équité ont également été déployées afin de sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices aux inégalités femmes-hommes. Ces ateliers participatifs, fondés sur des faits et des chiffres, permettent d'analyser les causes structurelles des inégalités, de favoriser les échanges et d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre ; quatre fresques supplémentaires sont prévues en 2026.

Par ailleurs, NaTran continue à soutenir des causes sociétales en lien avec l'égalité et la santé des femmes en participant à des courses solidaires, notamment *La Nuit des Relais* le 24 juin, organisée avec la Fondation des Femmes pour agir contre les violences faites aux femmes (20 participants), et *Courir pour Elles* le 16 mai, dédiée à la lutte contre les cancers féminins (41 participants).

Et comme NaTran a à cœur de créer un environnement de travail respectueux, inclusif et bienveillant, l'entreprise a installé des distributeurs de protections périodiques gratuites sur plusieurs sites.

Le nombre de marraines NaTran qui s'investissent au sein de l'association *Elles bougent*⁵⁹ a continué à progresser. 66 salariées sont intervenues dans les collèges et les lycées en 2025 (contre 58 en 2024) pour partager leur expérience auprès de jeunes femmes souhaitant s'engager dans une carrière scientifique ou technique. Des collégiennes et lycéennes ont également été reçues sur plusieurs sites NaTran pour leur faire découvrir les métiers techniques et échanger avec elles.

Les recruteurs de la Direction des Ressources Humaines (DRH) ont également participé au Forum « Réseaux et carrières au Féminin » avec l'association « Elles Bougent ». Cet événement de recrutement unique et 100 % digital permet de mettre en relation une centaine d'entreprises des secteurs scientifiques et techniques avec 4700 candidates (étudiantes et jeunes diplômées) des filières scientifiques et technologiques dans l'objectif de les aider à développer leurs talents, se construire un réseau et trouver un emploi. NaTran a également renforcé son partenariat avec Femmes@Numérique en organisant, en juin, un stage 100 % numérique au sein de la direction des systèmes d'information. Sept lycéennes de classe de seconde ont ainsi pu découvrir les métiers de la DSI, notamment la programmation, la cybersécurité, la data, l'UX design et les méthodes agiles, contribuant à élargir les choix d'orientation et à lutter contre les stéréotypes de genre dans les filières technologiques.

8.6.4. Être LGBT+ accueillant

NaTran a réitéré son engagement auprès de l'Autre cercle contre les LGBT-phobies avec une nouvelle signature de leur charte. NaTran s'engage sur quatre principes :

- créer un environnement inclusif pour les collaboratrices et collaborateurs LGBT+ ;
- veiller à une égalité de droit et de traitement entre toutes les collaboratrices et les collaborateurs, quelles que soient leur orientation sexuelle et leur identité de genre ;
- soutenir les collaboratrices et collaborateurs victimes de propos ou d'actes discriminatoires ;
- Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général.

En 2025, le collectif LGBT+ et allié·e·s de NaTran a choisi un nouveau nom, « Ensemble » pour davantage réunir les salariés LGBT+, les allié·e·s acteurs mais aussi tous les salariés qui sont des soutiens contre les LGBT-phobies en milieu professionnel. Ce collectif réunit une trentaine de salariés NaTran et mène quelques actions de communication et sensibilisation. Des témoignages de nouveaux arrivants ayant, durant leur parcours de recrutement, apprécié les éléments captés sur la politique Diversité et inclusion de NaTran dont l'existence de ce collectif confortent l'importance de ces actions autour de la marque employeur et la visibilité externe de NaTran. Deux salariés de NaTran et membres du collectif Ensemble sont également rôles modèles LGBTQIA+ de l'Autre Cercle.

⁵⁹ Plus d'informations sur les activités de Elles bougent sur leur site internet : Elles bougent – Nos partenaires – NaTran – <https://www.ellesbougent.com/>.

9. Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

9.1. Conditions de travail des fournisseurs (S2)

Les prestataires de l'entreprise sont au cœur du modèle de coresponsabilité de NaTran et font partie intégrante des engagements de l'entreprise en matière de sécurité intégrée et conditions de travail, de rémunération et de respect des droits humains. NaTran s'engage à travailler avec eux sur le long terme et avec une volonté de transparence partagée, grâce à des dispositifs de dialogue.

9.1.1. Sécurité des fournisseurs

NaTran a à cœur d'assurer à ses prestataires un niveau de sécurité équivalent à celui de ses équipes, comme le réaffirme la nouvelle politique de sécurité intégrée et son indicateur phare, le taux de fréquence global. En 2025, NaTran a renforcé ses actions en matière de santé et de sécurité auprès des fournisseurs, dans une logique de prévention des risques, de responsabilisation de la chaîne de valeur et d'amélioration continue des pratiques autour d'un même objectif : renforcer la sécurité sous toutes ses formes.

La sécurité fait partie intégrante des processus de sélection et de contractualisation avec les prestataires de NaTran. Les indicateurs de fréquence des accidents (TF) et les retours d'expérience des soumissionnaires sont pris en compte dans l'évaluation des offres, tant au stade de la recevabilité technique que de l'attribution. Lors de l'établissement et du renouvellement des marchés cadres, les questionnaires sécurité sont analysés par un prestataire externe spécialisé. Les contrats intègrent enfin des clauses spécifiques prévoyant des pénalités, ainsi que des mécanismes de suspension ou de résiliation en cas de manquement, afin de garantir un niveau d'exigence élevé tout au long de la relation fournisseur.

Le dialogue et le partage des bonnes pratiques avec les prestataires ont été renforcés avec l'organisation d'une journée sécurité fournisseurs en mars 2025 et l'intégration systématique d'un volet sécurité dans les business reviews annuelles, donnant lieu à l'identification d'actions de progrès pour l'année suivante ; 50 rencontres ont ainsi été réalisées en 2025. En décembre, un courrier de sensibilisation aux risques liés aux opérations de levage et aux accrochages de réseaux aériens a été envoyé à 87 entreprises.

Un courrier de rappel a été adressé en septembre aux 18 entreprises ayant enregistré un accident en 2025, signé par la Direction générale. Face à des manquements répétés, une entreprise de travaux a par ailleurs été suspendue à l'été 2025.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de fréquence global ⁶⁰	2,3	2,4	≤ 2,4	≤ 2,2

	2024	2025
Taux de fréquence prestataires ⁶¹	4	3,8

Première Journée Sécurité Fournisseurs NaTran

Le 20 mars 2025 NaTran a organisé à Paris, la première édition en présentiel de la Journée Sécurité Fournisseurs en présence d'une centaine de représentants de nos entreprises travaux intervenant à proximité des ouvrages de NaTran (terrassement, pose de canalisations, tuyauterie industrielle, EIA...). De la sécurité des personnes à la sécurité industrielle, chaque intervention a apporté des outils concrets pour faire évoluer les pratiques.

La matinée a débuté par des présentations en plénière, permettant de rappeler l'importance de la sécurité des personnes (salariés et compagnons) et la sécurité industrielle des ouvrages. Les objectifs de zéro accrochage et de zéro blessé grave ont été réaffirmés. Un retour d'expérience sur les accrochages sur nos chantiers a été présenté.

L'OPPBTP⁶² a animé une table ronde sur deux applications essentielles : la gestion des produits chimiques, qui permet un gain de temps et de praticité pour les entreprises, et l'application Prévention BTP en direct.

Enfin, un intervenant de l'association Effet Domino a abordé le thème des addictions (alcool, drogues, médicaments), soulignant l'importance de la pédagogie

⁶⁰ Taux de fréquence = Nombre d'accidents de travail avec arrêt divisé par le nombre d'heures travaillées sur le même périmètre.

⁶¹ Les heures travaillées sont déclarées par les entreprises prestataires mais non vérifiées.

⁶² Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

et de l'accompagnement pour maintenir le bien-être des prestataires et une activité sécurisée.

L'après-midi a été consacrée à des ateliers participatifs, animés par le réseau des préventeurs et quelques invités. Cette journée, préparée et animée avec le réseau des préventeurs NaTran et 11 entreprises de travaux a été un véritable succès, marquée par des échanges constructifs et des engagements renouvelés en matière de sécurité.

NaTran et ses partenaires continuent de travailler main dans la main pour un environnement de travail sûr et performant.

10. Communautés affectées (ESRS S3)

10.1. Communautés et acceptabilité des ouvrages (S3)

Les grands projets développés par NaTran répondent à des besoins exprimés par les acteurs des territoires, en particulier dans les bassins industriels confrontés aux enjeux de transition énergétique et de décarbonation.

En accompagnant l'évolution des infrastructures énergétiques, NaTran contribue au maintien et à la transformation des activités industrielles existantes, à la préservation des emplois locaux et à l'attractivité des territoires. Les projets d'infrastructures portés par l'entreprise visent à sécuriser l'acheminement de vecteurs énergétiques bas-carbone, notamment l'hydrogène et le CO₂, afin de soutenir la décarbonation des chaînes de valeur industrielles et l'émergence de nouvelles filières.

Conçus en articulation avec les stratégies nationales et européennes, ces projets s'inscrivent dans une logique d'ancrage territorial durable. Leur développement s'accompagne d'une attention particulière portée à la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux et à l'intégration des enjeux exprimés par les communautés locales dans la conception et la mise en œuvre des projets.

10.1.1. Concertation renforcée sur les projets gaziers

Consciente que les nouveaux grands projets gaziers peuvent générer des enjeux significatifs en matière d'acceptabilité, d'impacts environnementaux et socio-économiques (notamment sur l'agriculture, les usages du sol, l'eau, la biodiversité ou le cadre de vie), NaTran déploie des démarches de concertation renforcées, encadrées par la Commission nationale du débat public (CNDP) ou engagées de manière volontaire, afin d'anticiper, d'analyser et de réduire ces incidences dès les phases amont.

Ces démarches permettent d'associer les parties prenantes territoriales – riverains, collectivités, acteurs économiques, monde agricole, associations – à

l'identification des risques et des impacts potentiels ainsi qu'à la définition des mesures de prévention, d'évitement, de réduction et, le cas échéant, de compensation. Les enseignements issus des débats publics et concertations préalables sont formalisés, rendus publics et pris en compte dans les décisions du maître d'ouvrage, qui s'accompagnent d'engagements précis en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de maintien des activités agricoles et d'insertion territoriale des projets⁶³.

Lorsque les projets sont poursuivis, NaTran inscrit le dialogue avec les communautés dans la durée, à travers des dispositifs de concertation continue garantis par des tiers indépendants désignés par la CNDP⁶⁴. Ces dispositifs visent à assurer une information régulière et accessible, le suivi des engagements pris à l'issue des concertations, ainsi que l'adaptation des projets en fonction de l'avancement des études et des attentes exprimées par les territoires. Cette approche contribue à favoriser l'appropriation des projets, à limiter les risques de conflit et à inscrire les infrastructures développées par NaTran dans une trajectoire de transition énergétique compatible avec les enjeux locaux et territoriaux.

10.1.2. Gouvernance et cadre de gestion des risques

Il existe un processus formalisé de concertation pour les grands projets. Un référentiel interne décrit les objectifs, principes, phases et acteurs de la concertation (préparation, déploiement, suivi, bilan). La gouvernance est clairement identifiée. Pilotée par la Direction des Actifs industriels, elle s'articule avec la Direction développement, le Secrétariat général et les équipes territoriales. La concertation est intégrée dans le cycle de décision des projets, au-delà de la seule communication.

⁶³ <https://www.natransgroupe.com/sites/default/files/do/dossier-maitre-douvrage-projet-reseau-hydrogene-region-sud-paca-mars2025-natran.pdf>

⁶⁴ <https://www.natransgroupe.com/sites/default/files/pr/projet-reseau-hydrogene-paca-decision-natran-2025.pdf>

Un calendrier consolidé des grandes concertations 2025-2026 permet d'anticiper les enjeux d'intégration et de coordination territoriale pour les projets hydrogène et CO₂.

NaTran a systématiquement recours aux cadres réglementaires renforcés. L'entreprise participe aux débats publics et organise des concertations préalables sous l'égide de la CNDP pour les projets d'ampleur. Elle prend en compte des cadres européens de participation du public pour les projets d'intérêt commun (PIC / TEN-E), notamment pour les projets H₂ et CO₂ structurants.

— L'exemple du projet HYnframed au sein du débat public global Fos-Berre-Provence

Du 2 avril au 13 juillet 2025, la CNDP a conduit le débat public « Fos Berre Provence, un avenir industriel en débat », un débat territorial ouvert au public portant sur la réindustrialisation et la décarbonation du territoire autour de Fos-sur-Mer et de l'étang de Berre, intégrant des projets industriels et d'infrastructures variés. Dans ce cadre, HYnframed, projet de réseau de transport d'hydrogène porté par NaTran, a été présenté aux participants comme un élément structurant visant à soutenir la décarbonation industrielle par la distribution d'hydrogène à l'échelle régionale.

Le dispositif de participation du public a permis d'informer et de recueillir les contributions de citoyens, d'associations et d'acteurs socio-économiques sur les enjeux énergétiques, environnementaux et socio-économiques associés à ces projets, y compris les interconnexions avec d'autres initiatives hydrogène et infrastructures. Les enseignements de ce débat public ont alimenté le compte-rendu et le bilan final⁶⁵ de la Commission nationale du débat public, qui ont été publiés pour éclairer les décideurs⁶⁶ et poursuivre l'articulation des projets avec les attentes des parties prenantes locales.

D'autres concertations ont été et seront initiées dans les mois à venir par NaTran avec ses différents partenaires dans la perspective de développement des réseaux H₂ et CO₂.

10.1.3. Identification et traitement des impacts

Les principaux impacts et enjeux pour les communautés, tels qu'identifiés à l'issue des débats publics et démarches de participation, portent notamment sur :

- la sécurité industrielle ;
- les activités agricoles et l'usage des sols ;

- la biodiversité et les milieux naturels ;
- les paysages et le cadre de vie ;
- les effets cumulés avec d'autres projets.

Ces impacts et enjeux ont été identifiés à partir de l'analyse des contributions du public (questions, avis, contributions écrites), dont la traçabilité et le classement thématique sont formalisés dans les bilans de la CNDP.

Les principaux leviers d'intégration des impacts dans la conception des projets sont les suivants :

- Application systématique de la séquence « Éviter – Réduire – Compenser », y compris pour : les terres agricoles, les milieux naturels sensibles, les zones à enjeux hydrauliques ou paysagers ;
- Réalisation d'études complémentaires au-delà des obligations réglementaires lorsque des effets cumulés sont identifiés à l'échelle territoriale.

— Mesures d'atténuation et engagements formalisés

Les décisions motivées intègrent les enseignements de la concertation. Les décisions du maître d'ouvrage sont publiées à l'issue des débats publics, conformément au Code de l'environnement. Ces décisions explicitent les réponses apportées aux enjeux soulevés ; les adaptations éventuelles des projets et les engagements pris pour limiter les impacts et renforcer la sécurité.

Les engagements vis-à-vis des territoires sont formalisés sur la prévention et la gestion des risques ; la protection de l'environnement et de la biodiversité ; le maintien des activités agricoles (en lien avec le protocole national agricole) ; l'information et l'association continue des acteurs locaux. Les informations accessibles au public (résumés d'études, supports pédagogiques, réunions dédiées) sont progressivement mises à disposition.

— Dialogue dans la durée et suivi des impacts

La concertation continue est encadrée par des tiers indépendants. La participation du public se poursuit jusqu'à l'enquête publique, avec la désignation de garants CNDP. Des dispositifs de suivi (comités, réunions territoriales, points d'information réguliers) sont mis en place, ou envisagés, permettant le suivi des engagements et l'adaptation des projets en fonction de l'avancement des études et des attentes locales

	2024	2025
Nombre de projets ayant fait l'objet d'un recours	0	0

⁶⁵ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2026-01/AVIS_2026_4_FOS_8%20Sign%C3%A9%20MP.pdf

⁶⁶ <https://www.debatpublic.fr/avenir-industriel-fos-berre-provence/les-maitres-douvrages-publient-leur-decision-suite-au-debat>

11. Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

11.1. Continuité d'approvisionnement (S4*)

Garantir la continuité d'acheminement et contribuer à la sécurité d'approvisionnement en gaz de la France sont au cœur de la mission de service public de NaTran et constitue l'un de ses enjeux matériels spécifiques. Dans un contexte marqué par la multiplication des crises, cette mission devient plus complexe.

En tant qu'opérateur d'infrastructures énergétiques critiques, NaTran agit au quotidien pour garantir la continuité, la fiabilité et la résilience de l'acheminement du gaz sur l'ensemble du territoire, y compris en situation de tension ou de crise. Cette responsabilité s'inscrit pleinement dans sa raison d'être : rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de disponibilité des capacités de transport souscrites	96,5 %	97,3 %	≥ 96 %	≥ 96 %

Le taux de disponibilité des capacités souscrites permet de mesurer la disponibilité du réseau et son évolution au regard du programme travaux publié chaque année par NaTran. Les modalités du calcul sont encadrées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour donner la meilleure visibilité aux acteurs du marché et en particulier aux expéditeurs. En 2025, le taux particulièrement haut de 97,3% des capacités fermes souscrites disponibles témoigne de l'optimisation par NaTran de son programme de maintenance, en coordination avec les opérateurs adjacents.

	2024	2025
Taux d'interruption de fourniture des postes de livraison	0,08 %	0,06 %
TWh de gaz transporté	589	623 ⁶⁷

⁶⁷ Sur le réseau NaTran.

⁶⁸Critère de dimensionnement des ouvrages correspondant aux obligations de NaTran, qui doit assurer la continuité de l'acheminement même en cas de conditions climatiques extrêmes telles que les pointes

11.1.1. Sécurisation, pilotage et contrôle de l'acheminement du gaz

NaTran gère un réseau de canalisations haute pression de plus de 32 500 km. Celui-ci est connecté aux réseaux de transport norvégien, belge, allemand, italien (via la Suisse) et espagnol. Il connecte les producteurs de biométhane directement raccordés à NaTran et, notamment par des rebours, ceux connectés aux réseaux de distribution, 14 sites de stockage souterrain, quatre terminaux méthaniers et un terminal méthanier flottant, sur les façades maritimes françaises, et les réseaux basse pression des distributeurs.

Un service de dispatching national pilote 24h/24 et 7j/7 les flux de gaz. Il contrôle les principaux organes qui composent le réseau de transport pour garantir la continuité d'acheminement. Tous les 150 à 200 km, des stations de compression assurent le transit du gaz par les canalisations dans les bonnes conditions de pression.

Le réseau NaTran est surveillé en continu, via les centres de surveillance régionaux ou sur le terrain via des contrôles par voie pédestre, automobile et aérienne. Les 26 stations de compression sont équipées de systèmes de mesure, de contrôle et de sécurité. Pour prévenir le risque lié aux chantiers de terrassement, le tracé des canalisations est balisé par des bornes et balises jaunes.

11.1.2. Garantie de continuité de fourniture du gaz

Le taux d'interruption de fourniture des postes de livraison en 2025 est meilleur que l'objectif, soit 0,06 %, pour un objectif d'interruption de fourniture inférieur à 0,2 %. Ces résultats sont la traduction du respect de la mise en œuvre des plans de maintenance et des mesures correctives par les équipes, de l'adéquation du dimensionnement du réseau au risque 2 %⁶⁸ et du dimensionnement et de la conception adaptés au besoin des consommateurs aval (distributions publiques, clients industriels, production d'électricité). De plus, NaTran a démarré cette année un programme d'équipement d'un certain nombre de postes avec des enregistreurs de pression communicants qui permettront de détecter à distance des prémices de dysfonctionnements et d'intervenir de manière préventive.

de froid bi-centennales (pointe de froid telle qu'il s'en produit une tous les 50 ans).

11.1.3. Contribution à la sécurité d'approvisionnement en gaz

Le code de l'énergie détermine les responsabilités des fournisseurs et des transporteurs de gaz pour la sécurité d'approvisionnement. Les fournisseurs sont tenus d'assurer la continuité de fourniture de gaz à leurs clients sans interruption, même en cas de disparition de la principale source d'approvisionnement et dans les cas d'hiver froid et de pointe de froid. Les transporteurs français doivent assurer à tout instant la sécurité, l'efficacité et l'équilibre de leurs réseaux.

Les actions clés de NaTran pour la sécurité d'approvisionnement sont les suivantes :

- Un réseau correctement entretenu
- Un réseau correctement dimensionné
- Des exercices annuels de prévision et de bilan
- Un réseau disponible malgré un nécessaire entretien et des défaillances

La politique de maintenance des actifs, intégrant largement la maintenance préventive, se décline en :

- Prévision & simulation saisonnière : Winter Outlook annuel sur l'adéquation « ressources/emplois » pour le passage de l'hiver et Summer Outlook pour l'été
- Modélisation et simulation pour anticiper les risques en matière d'approvisionnement : scénarios sévères, pointes de froid, congestions, et dialogue avec les expéditeurs
- Adaptation du réseau : réponses aux flux inversés suite à la crise russo-ukrainienne et gestion des tensions localisées
- Prospective nationale : participation active aux exercices et travaux de RTE/ADEME/DGEC
- Dialogue public et régulation, solidarité énergétique européenne : Commission de régulation de l'énergie (CRE), CPP, autorités européennes
- Gestion opérationnelle des incidents et crises, comme les événements de Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Martin-de-Crau

11.1.4. Dépendances critiques & relation avec les fournisseurs

La contribution de NaTran à la sécurité d'approvisionnement repose également sur une gestion

rigoureuse de sa chaîne de valeur et sur une attention particulière portée aux dépendances critiques.

Certains fournisseurs jouent en effet un rôle stratégique dans l'exploitation des infrastructures, qu'il s'agisse de matériels spécifiques, de prestations de travaux ou de produits indispensables au transport du gaz, comme les substances d'odorisation.

La relation avec les fournisseurs constitue à cet égard un levier clé. NaTran privilégie une logique de partenariat de long terme, fondée sur le dialogue, la transparence et le pilotage des risques. Les fournisseurs stratégiques font l'objet d'un suivi spécifique, structuré notamment autour de revues annuelles et de plans de progrès partagés, intégrant progressivement des dimensions extra-financières. Cette animation de la relation fournisseurs, dans le respect des principes de la Charte Relations Fournisseurs & Achats Responsables, vise à sécuriser les approvisionnements tout en accompagnant l'évolution des pratiques, en cohérence avec les exigences de performance globale du Groupe.

L'identification de ces fournisseurs stratégiques permet d'anticiper les risques de rupture et de mettre en œuvre des dispositifs de sécurisation adaptés : recherche de fournisseurs alternatifs, constitution de stocks de sécurité ou suivi renforcé des capacités de production.

Cette approche contribue directement à la résilience du modèle opérationnel de NaTran. Elle permet de réduire les vulnérabilités structurelles de la chaîne d'approvisionnement et de renforcer la capacité du Groupe à faire face à des aléas industriels, économiques ou géopolitiques. La résilience n'est pas appréhendée comme un objectif abstrait, mais comme un levier concret de continuité, étroitement lié à la sécurité d'acheminement du gaz.

Dans un contexte de transformation du système énergétique, marqué par l'injection croissante de biométhane, par le développement de nouvelles filières (hydrogène, CO₂) et par des exigences accrues en matière de durabilité, NaTran anticipe également les enjeux futurs de sécurité d'approvisionnement. L'identification en amont des compétences, des ressources et des capacités industrielles nécessaires constitue un facteur clé pour accompagner le projet d'entreprise NaTran2030 et garantir, dans la durée, la robustesse des infrastructures énergétiques françaises.

11.2. Accès à l'énergie abordable (S4*)

En tant qu'opérateur d'infrastructure énergétique au service de l'intérêt général, NaTran participe à la sécurité d'approvisionnement nationale tout en assurant, sur le long

terme et à l'ensemble des consommateurs, l'accès à une énergie fiable et abordable.

Cette mission s'accompagne d'un double objectif : garantir la soutenabilité économique du transport de gaz tout en accompagnant la transition vers des solutions énergétiques bas-carbone.

11.2.1. Maîtrise des coûts face à la baisse de consommation

Les consommations suivent une tendance à la baisse ces dernières années, ce qui peut fragiliser à long terme la soutenabilité tarifaire si les volumes transportés deviennent trop faibles au regard du nombre d'utilisateurs des réseaux. Pour limiter ce risque, NaTran :

- Optimise l'utilisation de ses ressources financières et humaines ;
- Maîtrise ses coûts opérationnels dans le cadre des charges nettes d'exploitation fixées par le régulateur ;
- Poursuit sa transformation pour rendre ses processus plus efficaces, tout en garantissant la qualité et la sécurité de ses services.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de respect des charges nettes d'exploitation fixées par le régulateur	0,97	0,94	≤ 1	≤ 1

Chaque année, le régulateur fixe une enveloppe de charges nettes d'exploitation. Cet indicateur vise à suivre le respect de ce montant, voire la capacité de NaTran à être en-deçà, dans une logique d'économie.

11.2.2. Investissements dans l'avenir énergétique

Parallèlement à cette maîtrise des coûts, NaTran :

- Finance le développement et l'émergence de nouvelles solutions techniques ;

11.3. Qualité de service et écoute client (S4)

Avec l'ambition de devenir un acteur central de la décarbonation, NaTran s'appuie sur une démarche de partenariat, de concertation et d'écoute avec ses clients pour adapter ses offres et ses services en recherchant leur satisfaction.

En France, NaTran exploite plus de 32 500 km de canalisations enterrées pour transporter le gaz des fournisseurs vers les consommateurs raccordés à son réseau.

Ses clients raccordés sont les :

- Investit dans le développement des gaz bas-carbone ;
- Réduit l'impact environnemental de ses activités.

11.2.3. Performance, moteur de l'ambition de NaTran

L'ensemble de ces ambitions se traduisent en actions concrètes au sein de l'entreprise. En lien avec le précédent projet d'entreprise, Cap 24, couvrant la période allant de 2021 à 2024, l'entreprise a mis en place plus de 80 actions générant une performance cumulée de 62 M€ en 2024.

En particulier, les charges externes ont ainsi été réduites de 36 M€ tandis que les charges de personnel ont été réduites de 16 M€. De la même manière les charges énergies ont pu être diminuées de 7 M€. L'ensemble de ces efforts ont permis le respect du précédent tarif d'utilisation des réseaux de transport ATRT7 et illustrent l'efficacité des initiatives de performance mises en œuvre.

Pour la nouvelle période tarifaire ATRT8 couvrant la période allant de 2024 à 2028, NaTran poursuit ses efforts tout en étant alignée avec les enjeux du projet d'entreprise NaTran2030. C'est ainsi que plusieurs objectifs stratégiques de l'entreprise viennent y contribuer comme « adapter le réseau et nos pratiques à la baisse des consommations » mais aussi celui portant sur « l'enrichissement des compétences, expertises et attractivité ».

En parallèle, NaTran a lancé des grands projets de digitalisation de certains de ses métiers avec des ambitions de performance de plusieurs millions d'euros chacun. Des actions de performance récurrentes se poursuivent dans la continuité du précédent projet d'entreprise en s'appuyant sur des leviers tels que la R&D&I, le SI ou encore les Achats. Les ambitions de performance sur la période couverte par l'ATRT8 sont du même ordre de grandeur que la performance réalisée sur la période 2021-2024.

- sites industriels directement raccordés au réseau de transport de gaz ;
- gestionnaires des distributions publiques qui desservent les communes (GRDF et entreprises locales de distributions (ELD)) ;
- centrales de production d'électricité ;
- producteurs de biométhane qui injectent sur le réseau NaTran (voir §4.1.1).

NaTran se positionne de plus en plus pour accompagner et co-construire avec ses clients industriels des solutions gaz

décarbonées (biométhane, H₂, CO₂) pour leurs usages et besoins de décarbonation.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de clients critiques accompagnés via la démarche « Impulsion Décarbo »	-	89 %	≥ 65 %	≥ 80 %

	2024	2025
Taux de disponibilité des postes de livraisons		99,4 %
Taux de disponibilité TD1 des postes d'injection de biométhane	99,64 %	99,64 %

11.3.1. Modalités de dialogue avec les clients

NaTran s'appuie sur des dispositifs structurés de dialogue avec ses clients afin de comprendre leurs attentes, d'anticiper les évolutions du marché et d'accompagner les trajectoires de décarbonation, dans une logique de qualité de service, de prévention des risques et d'amélioration continue.

Le dialogue bilatéral constitue un levier central de cette démarche. Les responsables Grands Comptes assurent un suivi régulier des clients stratégiques, portant sur l'ensemble des enjeux de la relation, notamment contractuels, opérationnels, économiques et liés à la transition énergétique. Ce dialogue est complété par les échanges menés par les forces de vente sur les territoires, centrés sur les contrats et intégrant progressivement les enjeux de décarbonation. En 2025, près de 118 visites clients ont été réalisées sur ces sujets, dont 81 contribuent directement à l'indicateur *Impulsion Décarbo*, correspondant à un taux de 89 % d'atteinte de l'objectif fixé en début d'année à 80 %.

En complément, NaTran déploie des dispositifs de dialogue collectif et d'information. Des webinaires sont organisés chaque année sur des thématiques ciblées, notamment autour des solutions de décarbonation, du programme de travaux et de la situation du réseau. Des événements dédiés aux clients, tels que les Rendez-vous Clients, ainsi que des clubs de la performance énergétique et événements territoriaux, souvent organisés avec GRDF, favorisent les échanges, le partage d'expériences et la proximité avec les territoires.

« Je Décarbore – Je m'adapte », la plateforme des solutions pour la transition

Depuis 2022, NaTran est un membre actif de l'équipe pilote la plateforme Je Décarbore, dont l'objectif est de

promouvoir les solutions gazières ou hybrides de décarbonation proposée par NaTran, et d'en débattre ouvertement avec les autres offreurs de solutions. En 2025, la plateforme « Je Décarbore » s'enrichit du volet « Je m'adapte », pour renforcer l'adaptation au changement climatique des industriels.

L'équipe pilote, pluridisciplinaire, est attachée à un mix énergétique diversifié et adapté aux ambitions de la transition énergétique. Elle représente l'intégralité de l'offre de décarbonation et la proposition de valeur à destination des acteurs et décideurs de l'industrie (diagnostic, solutions industrielles, commerciales et logistiques, aides, financements, banques, assurances).

Son activité se concrétise en deux axes en 2025 : des webinaires d'information et 13 rencontres dans les territoires pour créer du dialogue et des synergies entre les acteurs locaux, dans des écosystèmes établis ou nouveaux, comme en région Pays de la Loire ou à Valenciennes.

Ce dialogue est soutenu par des dispositifs de concertation, des supports de communication dédiés (sites internet natrangroupe.com, Smart, Concertation gaz, ODRÉ et portail clients Ingrid et par le renforcement continu des compétences des équipes commerciales.

En 2025, un programme de « Marketing Academy » a été déployé afin de consolider les connaissances des forces de vente sur les marchés du gaz, les offres et les enjeux de durabilité. Par ailleurs, un réseau de référents décarbonation, co-animé par la Direction clients et optimisation de réseau et la Direction développement, contribue à structurer et diffuser les expertises auprès des clients industriels.

Ces dispositifs permettent à NaTran de structurer un dialogue régulier, transparent et adapté aux attentes de ses clients, et de renforcer l'intégration des enjeux de transition énergétique dans la relation commerciale.

— « Impulsion Décarbo » : un nouvel indicateur

NaTran a structuré une démarche dédiée d'accompagnement de la décarbonation de ses clients industriels, pilotée par la Direction clients et optimisation de réseau, à travers l'indicateur « Impulsion Décarbo ». Cette démarche repose sur un processus en six étapes, allant de l'identification des clients pertinents à rencontrer, à l'analyse annuelle des échanges et à l'adaptation du dispositif pour l'année suivante.

En 2025, 91 clients ont été ciblés sur la base de critères définis en comité client et d'échanges entre les responsables de secteur et les équipes commerciales. L'objectif fixé est d'avoir rencontré 80 % de ces clients avec un suivi trimestriel de l'avancement. Les rencontres sont tracées dans l'outil CRM et font l'objet d'une analyse

qualitative via des tableaux de bord, mobilisant les responsables de secteur et le référent décarbonation.

En 2025, 89 % de ces clients auront pu être accompagnés. Ce dispositif permet d'objectiver le dialogue engagé avec les clients, d'identifier leurs enjeux de transition énergétique et d'ajuster en continu l'accompagnement proposé par NaTran.

11.3.2. Résultats relatifs à la satisfaction des clients

NaTran sollicite chaque année l'avis de ses clients distributeurs, consommateurs industriels, expéditeurs et producteurs de biométhane, afin de mesurer leur satisfaction et mieux cerner leurs attentes et besoins.

145 réponses ont été analysées à l'issue de l'enquête menée durant l'été.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Taux de satisfaction client	95,9 %	94,7 %	≥ 95 %	≥ 95 %

En 2025, 94,7 % des clients ont répondu qu'ils étaient satisfaits de NaTran, tangentant l'objectif de 95 %. La satisfaction des expéditeurs et des consommateurs est en légère baisse, mais reste supérieure à la cible et à la moyenne.

Le taux de satisfaction pour les producteurs est de 89,4 % en 2025 avec une progression de 3,4 points depuis l'année dernière. Un travail d'analyse a été mené sur la base de ce baromètre spécifiquement sur les clients producteurs biométhane qui ont bénéficié du nouveau Centre de services gaz renouvelables (CSGR⁶⁹), créé en septembre 2024, avec pour objectif de centraliser et traiter les demandes de clients de manière plus efficace (adresse mail dédiée, numéro vert, etc.), avec une équipe

permanente qui fait le lien avec toutes les entités de l'entreprise.

Ces bons résultats s'expliquent par l'accompagnement client quotidien de la part des équipes de NaTran pour une meilleure connaissance et adaptation à leurs besoins dans un contexte d'accélération de la transition énergétique. Les remontées de besoins de clients et les retours du terrain favorisent des synergies entre les directions (partage d'information, création de groupes de travail, etc.), qui permettent de faire émerger des sujets et de contribuer à la satisfaction clients dans une démarche d'amélioration continue toujours plus robuste.

	2024	2025
Taux de satisfaction client sur l'offre et les services	96,5 %	95,9 %
Taux de satisfaction client sur le réseau et les travaux	95,2 %	94,6 %
Taux de satisfaction client sur le système d'information	95,3 %	93,8 %
Taux de satisfaction client sur la bonne conduite	95,5 %	95,7 %
Taux de satisfaction client sur la relation commerciale	96,5 %	92,4 %
Taux de satisfaction client sur l'image globale de l'entreprise	96,5 %	95,9 %

11.4. Tiers de confiance et accès à l'information (S4)

En tant que tiers de confiance, NaTran joue un rôle important dans la production, la structuration et la diffusion de données et d'une information objective, utile au pilotage collectif du système gazier. Cette mission s'appuie sur plusieurs types d'actions ou livrables, reconnus par les pouvoirs publics, les acteurs du marché et l'ensemble des parties prenantes.

Pour en citer les principaux :

Le Winter Outlook et le Summer Outlook, publiés chaque année conformément au Code de l'énergie, constituent

l'un des piliers de cette contribution. Ces deux exercices annuels analysent la sécurité d'approvisionnement pour l'hiver et l'été à travers différents scénarios climatiques et d'usage, en intégrant les évolutions structurelles du système gazier. En partageant ces analyses avec l'ensemble du marché, NaTran contribue à la transparence du secteur et à la préparation collective des situations critiques ;

Sur Smart, NaTran publie en temps réel toutes les données sur son réseau avec en particulier les capacités souscrites,

⁶⁹ Dédié à la centralisation et au traitement des demandes des producteurs de biométhane.

le programme travaux, les flux et aussi l'info-vigilance pendant l'hiver.

NaTran joue également un rôle déterminant dans ODRÉ, la plateforme nationale de données ouvertes sur les réseaux énergétiques. Par la mise à disposition de données fiables, homogènes et régulièrement actualisées, NaTran renforce la lisibilité du fonctionnement du système gazier et contribue à l'égalité d'accès à l'information pour toutes les parties prenantes.

Ce travail s'inscrit dans une dynamique plus large d'Opendata et d'amélioration continue de la pédagogie autour des données.

La fonction de tiers de confiance s'exprime aussi dans la participation active aux exercices de prospective et aux travaux institutionnels menés en propre (consultations perspectives) ou avec la DGEC, l'ADEME, les associations ou encore les opérateurs européens. NaTran apporte, dans ces enceintes, une expertise structurée sur les trajectoires d'approvisionnement, les usages du gaz, la décarbonation du gaz au travers des gaz renouvelables et bas-carbones, le transport de CO₂, ou encore les mécanismes de flexibilité en lien avec le système électrique. Ces contributions permettent d'éclairer les décisions publiques et renforcent la robustesse des scénarios examinés à long terme.

Enfin, l'entreprise participe à de nombreuses initiatives de concertation sectorielle, tant au niveau national qu'europpéen. Ces échanges réguliers permettent d'aligner les analyses produites avec les attentes des régulateurs et d'assurer la cohérence des trajectoires discutées au niveau du marché et des institutions.

À travers l'ensemble de ces activités — Summer et Winter Outlook, Smart, contribution à ODRÉ, ouverture des données, travaux prospectifs, concertation institutionnelle — NaTran consolide son rôle de tiers de confiance, garant d'une information fiable, partagée et structurante pour la transition énergétique, et à même de contribuer à définir la place des molécules dans la transition énergétique.

Par ailleurs, et conformément à la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) relative aux instances de concertation sur les règles d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel, publiée le 18

septembre 2008, NaTran et Teréga président un dispositif commun de concertation avec l'ensemble des acteurs du marché⁷⁰. Ce dispositif renforce la démarche d'écoute du marché déjà engagée par les transporteurs de gaz naturel.

L'initiative Open data réseaux énergies (ODRÉ), lancée en janvier 2017 par RTE et NaTran, a pour objectif de proposer en un lieu unique des jeux de données multi-énergies, multi-opérateurs, multi-échelles afin de faciliter l'élaboration et l'évaluation des politiques énergétiques territoriales et d'encourager le développement d'activités économiques. Les jeux de données gaz-électricité sont mis à disposition sur ODRÉ de manière homogène et cohérente pour faciliter leur exploitation. La pédagogie associée à la mise à disposition de données est un axe de travail essentiel pour NaTran.

ODRÉ	2025
Nombre de jeux de données NaTran disponibles à l'externe en open data à fin 2025	40 (+6)
Nombre de téléchargements cumulés (jeux de données NaTran et partenaires)	1 501 420 (+525 181)
Nombre d'appels API cumulés (jeux de données NaTran et partenaires)	26 082 963 (+6 616 120)

EcoGaz	2025
Nombre de partenaires mobilisés sur la sobriété énergétique (signataires Ecogaz)	118
Nombre d'alertes évitées durant l'hiver 2024-2025 (Ecogaz)	17
Nombre d'appel API depuis 2022	11 992 491
Nombre de téléchargement depuis 2022	430 775

⁷⁰ Pour plus d'informations : <https://www.concertationgaz.com/>

04

Données de
gouvernance
(ESRS G)



Données de gouvernance

Table des matières

12. Gouvernance et conduite des affaires (ESRS G1)	99
12.1. Sécurité industrielle (G1)	99
12.2. Sûreté (G1)	100
12.3. Cybersécurité (G1)	101
12.4. Éthique (G1)	103
12.5. Gestion de la relation fournisseur (G1)	105
12.6. Engagement politique et plaidoyer (G1)	106
Glossaire	108

Executive Summary – Données gouvernance

Que représente cet ESRS pour NaTran ?

Au sens de la CSRD, le volet Gouvernance recouvre la conduite des affaires, c'est-à-dire, la manière dont NaTran mène ses activités avec éthique, transparence, en assurant la sécurité de sa chaîne de valeur. Ce sont les conditions nécessaires pour créer le cadre d'actions propice à la mise en œuvre de sa Raison d'être « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre pour le climat ».

Les enjeux matériels NaTran liés à l'ESRS G portent prioritairement sur :

- La **sécurité industrielle** (enjeu connecté à la sécurité intégrée – pour plus de détails, voir §8 à §11), la **cybersécurité**, et la **sûreté** ;
- L'**éthique** des affaires et la conformité (droits humains, lutte contre la corruption, dispositifs d'alerte) ;
- La **gestion de la relation fournisseurs**, incluant les achats responsables ;
- L'**engagement politique et le plaidoyer**, auprès de l'écosystème de NaTran.

Que retenir pour 2025 ?

La sécurité des activités de NaTran constitue un objectif permanent et incontournable qui implique à tout moment l'ensemble des managers, des salariés, des prestataires, et s'adresse également aux tiers intervenant à proximité des ouvrages. En 2025, NaTran a enregistré deux accidents graves, sans victime, ce qui l'amène à renforcer son programme d'inspection du réseau. NaTran s'est également attelé à diffuser la culture cybersécurité dans l'ensemble de ses directions.

L'ambition de la démarche éthique de NaTran est à la fois de protéger les salariés et l'entreprise, et de renforcer la confiance des différentes parties prenantes. En 2025, NaTran a décidé de renforcer la prévention et la vigilance dans le domaine éthique, par exemple via la mise en place de deux nouveaux modules de sensibilisation et formation sur le risque corruption ou encore sur le respect des droits humains dans le cadre des contrats passés à l'externe.

Enfin, NaTran développe la coopération avec ses fournisseurs pour engager des démarches de progrès, tant sur la performance technique et économique de leurs offres, que sur les dimensions environnementales ou sociales, en lien avec ses objectifs stratégiques et dans une approche de co-responsabilité. En 2025, NaTran a à cet effet structuré une nouvelle approche achats responsables intégrant les critères ESG.

Tableau de correspondance entre Politique RSE et enjeux matériels

Axes de la Politique RSE	Engagements de la Politique RSE	Enjeux matériels	Indicateurs de la Politique RSE	Résultats 2025	Cibles 2025	Cibles 2030
Axe A Assurer notre mission de logisticien de l'énergie avec efficacité et responsabilité	A3 - Assurer la sécurité globale de nos activités	Sécurité industrielle (G1)	% de nos canalisations ayant fait l'objet d'un renouvellement d'aptitude au service (cumul depuis 2021)	18 191 km (4193 km en 2025)	17 000 km	31 750 km
		Cybersécurité (G1)	Taux de réussite aux exercices de phishing (non-divulgaration de données sensibles)	97,1 %	≥ 98,5 %	≥ 99,5 %
		Sûreté (G1)	% d'exercices d'intrusion sur site classés « catastrophique »	50 %	≥ 50 %	≥ 80 %
	A4 - Exercer nos missions avec éthique	Éthique (G1)	% de salariés occupant un emploi identifié « exposé » formés	61 %	≥ 50 %	100 %
Axe C Coopérer pour la transition énergétique à l'échelle des territoires	C1 - Coopérer avec les filières et les acteurs des territoires pour concrétiser la transition énergétique	Engagement politique et plaidoyer (G1)	N/A	N/A	N/A	N/A
	C3 - Coopérer avec nos fournisseurs pour une chaîne de valeur respectueuse des limites planétaires	Gestion de la relation fournisseur (G1)	% de nos achats intégrant des dispositions environnementales et sociales	63 %	≥ 65 %	100%

12. Gouvernance et conduite des affaires (ESRS G1)

12.1. Sécurité industrielle (G1*)

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
Part des canalisations de NaTran ayant fait l'objet d'un renouvellement d'aptitude au service (en km)	4 481 km	4 193 km soit 18 191 km (cumul depuis 2021)	17 000 km (cumul depuis 2021)	31 750 km (cumul depuis 2021)

	2024	2025
Part des investissements dédiés à la sécurité des réseaux	99 M€	102 M€
Nombre d'incidents liés à des agressions de tiers sur les canalisations	4	8

La maîtrise du risque industriel passe par la mise en œuvre de politiques de prévention, de maintenance et de surveillance dans le cadre de l'arrêté multi-fluide (arrêté portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz). Ces politiques reposent notamment sur une surveillance du linéaire des ouvrages, assurée périodiquement en employant une combinaison de moyens terrestres et aériens, et sur des inspections décennales des ouvrages associées à des réparations pour en garantir l'aptitude au service dans la durée. Le pilotage est assuré via un système de gestion de la sécurité (SGS) comportant une gouvernance à tous les niveaux de l'entreprise.

En matière d'inspection et de maintenance des canalisations, 4 193 km de canalisations ont fait l'objet d'un renouvellement de l'aptitude au service en 2025, ce qui équivaut à un résultat total de 18 191 km de cumul depuis 2021, dépassant les 17 000 km d'objectif cumulé pour l'année 2025.

Parmi les actions menées en continu pour réduire les accrochages de canalisations, NaTran a mis l'accent sur une meilleure prise en compte du retour d'expérience dans la réalisation des contrôles internes et des supervisions techniques, avec notamment des analyses combinées d'incidents. Les enseignements font l'objet d'un partage en interne.

NaTran continue également de développer l'approche partenaire sécurité avec les entreprises extérieures,

comportant notamment des forums sécurité trimestriels, des bilans sécurité et des discussions lors des *business reviews*, ainsi qu'un suivi renforcé des entreprises en cas d'accidentologie ou signaux faibles.

NaTran poursuit la mise en œuvre des nouvelles évolutions réglementaires appliquées depuis 2021, avec le renforcement des inspections par piston, la recherche systématique des fuites (à pied, en véhicules, par moyens aériens, ou avec des drones), le développement du système de télémesure de la protection cathodique⁷¹ et l'enregistrement des cyclages de pression. Par ailleurs, le programme d'amélioration cartographique se poursuit pour les unités rurales (échéance pour fin 2025) et les expérimentations de techniques de surveillance par satellite continuent.

— Deux événements de l'année 2025

En 2025, deux événements significatifs ont frappé l'artère du Rhône, à seulement quelques mois d'intervalle et à une vingtaine de kilomètres l'un de l'autre.

Le premier est survenu le 13 juin à Saint-Martin-de-Crau : une rupture sur la canalisation DN600 a provoqué une fuite enflammée et l'évacuation de 120 personnes. Plusieurs hectares de végétation ont été touchés, tandis que les équipes de NaTran ont isolé la conduite et rétabli progressivement l'alimentation des clients industriels. La cellule de crise est restée activée plusieurs jours, le temps d'évaluer les dégâts et de sécuriser durablement la zone. Des mesures de suivi et d'accompagnement des riverains et des professionnels impactés ont été mises en place.

Le 26 septembre, une nouvelle rupture, non enflammée, est survenue à Saint-Rémy-de-Provence, occasionnant une interruption de fourniture pour plus de 12 000 clients domestiques. NaTran a mis en œuvre une mesure conservatoire en abaissant la pression dans la canalisation concernée et va réaliser une inspection complète de la canalisation Fos-Tersanne avec une technologie spécifique avant tout retour aux conditions habituelles de pression. NaTran a informé la Commission de Régulation de l'Energie, la Direction Générale Energie et Climat (DGEC) et les acteurs du marché de ces événements et de leur impact sur les flux de gaz.

Le réseau maillé permet d'approvisionner normalement les clients domestiques comme industriels raccordés à cette artère malgré la mise en place d'une mesure conservatoire. NaTran reste en contact régulier avec les

⁷¹ Il s'agit d'un dispositif actif qui consiste à forcer la circulation d'un courant électrique à travers la canalisation afin de protéger l'ouvrage de la corrosion.

autorités administratives concernées – DREAL, BEA-RI, DGEC, Commission de régulation de l'énergie (CRE), Préfectures, mairies... – afin de les informer de l'évolution des investigations, des travaux de réparation, ainsi que des possibles tensions sur le réseau.

À la suite de ces deux ruptures sur l'artère du Rhône, la Direction Générale a mis en place une *task force* nationale chargée d'analyser les causes et de proposer des actions immédiates pour prévenir tout nouvel événement. Ces deux événements ont fortement mobilisé les équipes locales et nationales dans un dispositif opérationnel renforcé, coordonné avec les autorités. Au-delà de la gestion d'urgence – évacuations, sécurisation, maintien de l'alimentation en gaz – les impacts

environnementaux et matériels ont été significatifs, avec notamment près de 17 000 tonnes de CO₂ émises par ces événements. En liaison étroite avec les élus locaux, les équipes ont également accompagné les riverains et les entreprises affectées, entre déclarations d'assurance et soutien psychologique.

NaTran a très rapidement décidé le renforcement de son plan de maintenance des canalisations pour prévenir tout nouvel événement de ce type sur son réseau. Les analyses et études en cours, en relation avec les autorités administratives, conduiront à préciser courant 2026 l'ensemble des actions à mettre en œuvre.

12.2. Sûreté (G1)

Compte tenu du contexte de multiplication des menaces intentionnelles pesant sur les opérateurs d'infrastructures critiques, NaTran s'est organisé pour traiter les enjeux majeurs de sûreté concernant l'intégrité des installations industrielles et tertiaires, des personnes, et du système d'information.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% d'exercices d'intrusion sur site classé « catastrophique »	-	50 %	≥ 50 %	≥ 80 %

La mise en œuvre opérationnelle segmente et priorise les dispositifs selon la criticité des sites et des actifs. Dans ce cadre, NaTran a atteint sur le périmètre de référence l'objectif annuel associé aux exercices et tests du dispositif, avec un **taux de réalisation de 50 %** atteint en 2025, tout en complétant ce suivi par d'autres exercices menés sur des périmètres complémentaires et avec des partenaires externes.

12.2.1. Démarche liée à la sûreté

NaTran place la sûreté au cœur de sa démarche de maîtrise des risques et de sa stratégie de résilience. La sûreté vise à protéger de manière cohérente et coordonnée les informations, les collaborateurs et les installations, face à l'ensemble des actions malveillantes pouvant affecter l'entreprise, qu'elles relèvent de la délinquance organisée, de l'ingérence, du terrorisme ou encore de formes de menaces hybrides. Ces menaces peuvent cibler tant les actifs industriels que tertiaires, et un événement de sûreté peut par ailleurs être susceptible d'évoluer en risque industriel, renforçant la nécessité d'une approche globale.

Dans ce cadre, NaTran s'inscrit pleinement dans les exigences des directives européennes relatives à la résilience des entités critiques et articule sa politique de

sûreté avec son dispositif d'Enterprise Risk Management (ERM), sa cartographie des risques (y compris au titre de la double matérialité), ainsi que son analyse de l'état de la menace.

L'enjeu est à la fois de réduire l'attractivité de l'entreprise comme cible (en garantissant un niveau de protection robuste et proportionné aux enjeux) et de préserver la continuité d'activité en cas de réalisation d'un acte malveillant. NaTran complète ses dispositifs de prévention par des mesures de remédiation et de continuité, visant à garantir un retour à la normale optimal dans des délais définis, même en cas d'incident majeur.

NaTran a engagé une transformation structurante de la sûreté, incluant le déploiement d'outils SI dédiés, la protection du patrimoine tertiaire et industriel, ainsi que l'évolution des dispositifs d'accès, d'identité et de gestion des intrusions. Une politique de sûreté renouvelée est en cours d'écriture afin de correspondre au plus près aux analyses de risques actualisées. Parallèlement, NaTran renforce sa politique de classification de l'information et la prise en compte des exigences associées au secret de la défense nationale, dans le respect des cadres réglementaires et contractuels applicables, notamment dans l'usage de solutions numériques et de services externalisés.

12.2.2. Gouvernance de la sûreté

La gouvernance de la sûreté repose sur une organisation transverse pilotée par le Pôle Sûreté, rattaché au Secrétariat général, garant de la cohérence d'ensemble du dispositif et de l'interface avec les autorités régaliennes. La sûreté fait l'objet d'un suivi au plus haut niveau, avec une présentation en Comité exécutif (Comex) deux fois par an. Cette gouvernance intègre également la dimension juridique : au-delà des impacts opérationnels, la non-conformité aux obligations européennes en matière de résilience peut exposer l'entreprise et ses dirigeants à des sanctions financières significatives.

Protection de l'information : convergence sûreté et cybersécurité

Dans un contexte de menaces numériques et hybrides, NaTran renforce une approche intégrée de la protection de l'information, articulant étroitement cybersécurité et sûreté. L'enjeu dépasse la seule protection des systèmes : il s'agit de sécuriser l'information tout au long de son cycle de vie (création,

accès, stockage, transmission, archivage), afin de préserver durablement le patrimoine technique et scientifique de l'entreprise. Cette convergence s'inscrit dans une gouvernance renforcée, alignée avec les exigences européennes en matière de résilience et de cybersécurité, et repose sur une coordination structurée entre les fonctions sûreté, cyber et gestion des risques, au service de la continuité d'activité et du retour à la normale.

12.3. Cybersécurité (G1)

La cybersécurité est un enjeu majeur pour NaTran, confrontée à des menaces numériques persistantes et multidimensionnelles. Face à cet enjeu, NaTran investit et met en œuvre un plan de cyberdéfense ambitieux pour sécuriser son système d'information (SI). Cette évolution nécessite d'adapter l'organisation de ses activités en cohérence avec ce plan.

La menace en matière de sécurité informatique reste toujours très élevée, au vu de l'instabilité géopolitique actuelle, de l'importance géostratégique du secteur de l'énergie ainsi que du niveau de technicité toujours plus important des cybercriminels. Ce contexte implique des investissements importants récurrents, ainsi qu'une coordination resserrée entre la gestion des actifs physiques et virtuels de NaTran.

Les attaques cyber constituent aujourd'hui un vecteur possible d'atteinte aux systèmes, mais également aux informations elles-mêmes. La protection de l'information ne se limite donc pas à la sécurisation des systèmes (stockage, pare-feu, dispositifs SI), mais englobe l'ensemble du cycle de vie des données, y compris les conditions de transmission et de partage.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de réussite aux exercices de phishing (non-divulgaration des données sensibles)	-	97,1 %	≥ 98,5 %	≥ 99,5 %

80 % des attaques cyber résultent d'un vecteur humain et 60 % d'une tentative de phishing. C'est pourquoi 100 % des nouveaux arrivants chez NaTran sont sensibilisés via un e-learning obligatoire sur la cybersécurité.

Depuis 2020, les entraînements contre le phishing sont réalisés de plus en plus régulièrement. Ces exercices préviennent un risque de cybersécurité probable et critique pour l'entreprise tout en permettant aux salariés d'acquérir des réflexes utiles pour contrer les escroqueries dans la sphère individuelle. Pour les salariés de NaTran, la réussite aux entraînements contre le phishing est caractérisée par le fait de ne pas livrer son couple d'identifiant et mot de passe – informations hautement sensibles professionnellement et à titre particulier – lors de campagnes élaborées.

	2024	2025
Nombre d'incidents graves en matière de sécurité informatique	0	0
Part des investissements dédiés à la cybersécurité	9 M€	11 M€

12.3.1. Actions de gestion des risques numériques NaTran

La gestion des risques cyber s'inscrit dans la gestion des risques globale de NaTran, pilotée au plus haut niveau de l'entreprise. Le sujet est régulièrement présenté en Comité exécutif (Comex) de NaTran. La gouvernance et les moyens permettant de réduire le risque lié à la sécurité des systèmes d'information sont décrits dans la politique de sécurité du SI.

— Réorganisation du pôle SSI

Des propositions de réorganisation du pôle SSI ont été faites à la direction afin de professionnaliser et renforcer les activités cyber de NaTran. Les différentes réglementations cyber (NIS2, LPM3, etc.) impactant NaTran ont été analysées afin d'identifier leur impact et les manières d'y répondre sur les années à venir.

Aujourd'hui, les activités de sécurité du SI sont regroupées au sein du Pôle sécurité du SI au sein de la DSI et s'organisent autour de deux départements : le département Gouvernance Cyber sécurité, qui définit et pilote le cadre global de protection du système d'information et le département Opération Cyber sécurité, qui conçoit, déploie et exploite les solutions techniques de protection, surveille les menaces et intervient en cas d'incident.

À compter du 1er janvier 2026, le Département Opération Cybersécurité sera scindé en deux sous-départements :

- un département Cyberdéfense, qui aura pour mission la surveillance, la détection et la réponse aux incidents cyber avec la mise en place d'une astreinte d'alerte cyberdéfense 24/7 ;

- un département Services Cybersécurité avec des activités de produits et de services, et le maintien de l'appui actuel.

12.3.2. Démarche d'analyse des risques

La direction des systèmes d'information pilote la démarche d'analyse des risques stratégiques cyber à l'échelle de l'entreprise selon la méthode EBIOS RM37. Cette démarche d'analyse de risques, initiée fin 2024 avec toutes les directions de NaTran, a permis d'identifier leurs valeurs métier essentielles et, par conséquent, les bonnes priorisations dans les initiatives proposées dans le nouveau Plan Cyberdéfense 2025-2028.

NaTran a entrepris en 2025 une analyse de risque globale SSI en sollicitant l'ensemble des directions métiers, afin de construire la cartographie des risques SSI, de donner de la visibilité à la Direction Générale sur les risques SSI, mais aussi de préparer la mise en conformité à la future réglementation. Cette analyse de risque concerne toutes les directions de NaTran.

NaTran a également lancé une démarche de résilience de ses actifs critiques pour se préparer à affronter l'éventualité d'un sinistre majeur SI qui durerait quatre semaines ou plus. L'objectif est d'identifier les processus les plus critiques de l'entreprise et les systèmes d'information en support de ces processus. Il s'agit d'évaluer et de définir si besoin les contournements métiers et d'évaluer les plans de reprise d'activités.

12.3.3. Actions de sensibilisation et de protection

En 2025, NaTran a renforcé de manière significative la protection de son système d'information. Dans un contexte où les attaques numériques se multiplient et où les infrastructures énergétiques sont particulièrement ciblées, l'entreprise a mené un ensemble d'actions concrètes pour mieux prévenir les risques, détecter les tentatives d'intrusion et réagir plus rapidement en cas d'incident.

— Protéger les accès : une priorité absolue

La première ligne de défense consiste à s'assurer que seules les bonnes personnes disposent des bons accès. NaTran a poursuivi la généralisation de l'authentification renforcée pour toutes les applications sensibles. Les règles qui encadrent l'attribution, l'évolution et la suppression des accès ont été revues et harmonisées pour éviter toute faille, notamment lors des arrivées, des départs ou des absences prolongées de collaborateurs. En parallèle, les systèmes industriels — cœur du réseau gazier — ont été placés sous un contrôle renforcé. De nouveaux outils permettent désormais de mieux encadrer les opérations sensibles effectuées sur ces installations.

— Mieux surveiller pour réagir plus vite

Pour renforcer sa capacité à détecter une menace, NaTran a modernisé et étendu sa supervision en continu

du système d'information. Les équipes disposent désormais d'outils plus performants permettant :

- d'identifier instantanément des comportements suspects ;
- de visualiser les flux d'activité en temps réel ;
- de coordonner plus efficacement la réponse en cas d'incident.

Un outil spécialisé pour gérer les alertes et suivre les investigations a également été déployé. Il vient appuyer les équipes qui, chaque jour, surveillent en continu les infrastructures critiques.

— Des protections techniques renforcées sur l'ensemble du réseau

L'entreprise a généralisé des antivirus de nouvelle génération sur les postes de travail et sur certains équipements industriels, capable de détecter des signaux faibles, impossibles à voir pour un antivirus classique. Les sites techniques ont été équipés de dispositifs permettant de contrôler et « nettoyer » les clés USB et autres supports amovibles, une source fréquente de contamination. Les nouveaux postes d'injection de biométhane ont aussi bénéficié de mesures spécifiques pour sécuriser les accès de maintenance et les opérations quotidiennes.

— Tester la résilience et s'entraîner aux situations de crise

Pour s'assurer que l'organisation est prête en cas d'attaque, NaTran a réalisé plusieurs tests grandeur nature sur son système d'information et organisé des exercices de gestion de crise impliquant les équipes opérationnelles et les directions. Ces simulations permettent d'identifier les points faibles, de clarifier les rôles de chacun et de renforcer la rapidité de réaction.

— Sensibiliser, accompagner et préparer l'avenir

La sensibilisation des salariés est au cœur de la politique cybersécurité. Un réseau de correspondants cybersécurité est déployé au sein de toutes les directions métiers de NaTran et en assure la mise en œuvre et le pilotage. La cybersécurité ne dépend pas uniquement de la technologie : elle repose aussi sur les comportements. NaTran a expérimenté en 2025 un « coffre-fort » numérique pour aider les collaborateurs à gérer leurs mots de passe de manière sécurisée. Après un pilote concluant, un déploiement plus large sera engagé en 2026.

L'entreprise a également lancé des travaux pour renforcer la sécurité des terminaux mobiles et pour mieux suivre le niveau de protection de ses fournisseurs et partenaires, un enjeu devenu central avec l'évolution des modes de travail et l'ouverture croissante du système d'information.

En modernisant ses outils, en renforçant ses pratiques et en mobilisant ses équipes, NaTran accroît sa résilience face aux menaces numériques. Cette démarche est essentielle pour garantir la continuité d'un service énergétique vital,

protéger les données et accompagner sereinement la transformation du réseau vers les gaz renouvelables.

12.4. Éthique (G1)

12.4.1. Éthique chez NaTran

Afin de renforcer la confiance de ses parties prenantes, de préserver sa réputation et de respecter la loi n°2016-1691, dite Sapin II, du 9 décembre 2016, relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique, NaTran s'engage à prévenir les risques liés à toutes les formes de discrimination, toutes les formes de harcèlement, la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et la divulgation de toutes formes d'informations confidentielles.

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de réussite aux exercices de phishing (non-divulgaration des données sensibles)	-	97,1 %	≥ 98,5 %	≥ 99,5 %

	2024	2025
% de nouveaux salariés formés aux risques éthiques	-	100 %
Nombre d'incidents éthiques	13	26
Dont nombre d'incidents éthiques liés aux droits humains	10	15
Dont nombre de fraudes	3	10
Dont nombre de corruptions	0	0

61 % de salariés occupant un emploi identifié comme « exposé » formés. En 2025, NaTran a renforcé son dispositif de sensibilisation au risque de corruption en mettant en place deux parcours :

- un premier, dédié aux situations classiques rencontrées en matière de risque de corruption et de trafic d'influence ;
- un second, dit de niveau 2, plus approfondi, destiné aux fonctions les plus exposées.

À la suite de l'identification, par les Directions, des postes particulièrement sensibles, et conformément à ses engagements, NaTran s'est assuré que plus de 50 % des

salariés concernés aient désormais suivi un parcours de sensibilisation de niveau 2, ou une formation équivalente.

Ce dispositif permet aux collaborateurs de disposer des réflexes nécessaires pour faire face, dans leurs activités quotidiennes, à toute situation pouvant présenter un risque de corruption ou de trafic d'influence. Ils connaissent de plus les dispositions à prendre pour alerter face à ces risques.

NaTran a mis en place un ensemble de dispositifs pour incarner son engagement collectif pour l'éthique :

- une Charte éthique⁷² qui implique que l'ensemble des collaborateurs partagent les cinq valeurs de l'entreprise : innovation, ouverture, responsabilité, excellence et confiance ;
- un programme de portage sur le terrain qui permet de sensibiliser et de dialoguer avec les salariés sur les différents risques liés à l'éthique ;
- un dispositif spécifique de formation (en e-learning à distance et en présentiel) destiné aux salariés les plus exposés au risque de fraude et de corruption, dans le cadre de la Loi Sapin II ;
- une procédure de due diligence pour les fournisseurs les plus à risque au regard des droits humains, de la santé-sécurité et du respect de l'environnement.

En 2025, NaTran a nommé un des membres de son Comité exécutif (Comex), la Secrétaire Générale, comme Déontologue. Le comité éthique (constitué d'un représentant Codir de chaque Direction) et le Déontologue assurent la protection de l'anonymat des lanceurs d'alerte et la confidentialité des informations reçues dans le cadre du Système d'alerte. La boîte aux lettres ethique@NaTran.com est destinée à favoriser la remontée des dilemmes, questions, signaux faibles et alertes éthiques. Elle permet aussi de garantir la confidentialité de l'émetteur.

12.4.2. Actions « éthiques » mises en place en 2025

En 2025, NaTran a développé et mis en œuvre un éventail d'actions de sensibilisation auprès de ses collaborateurs. En complément de l'action managériale, ces actions contribuent à développer la prévention et la vigilance dans le domaine Éthique.

⁷² Dans le cadre de la loi Wasserman, la Charte éthique de NaTran a notamment été mise à jour pour renforcer la protection des lanceurs d'alerte. Cette loi vise à améliorer les dispositifs d'alerte en entreprise

et la protection des lanceurs d'alerte, dans la continuité de la loi Sapin II.

NaTran a mis en place deux nouveaux modules de formation en 2025 :

- Un module de formation de 30 minutes sur le risque corruption, adapté aux situations susceptibles d’être rencontrées par les salariés, est aujourd’hui obligatoire pour tous les nouveaux arrivants au sein de NaTran. Il sera étendu en 2026 aux alternants intégrant l’entreprise ;
- Un module de sensibilisation de 30 minutes qui permet d’appréhender la notion de respect des droits humains, en particulier dans le cadre des relations externes contractuelles que NaTran peut rencontrer. Il permet de sensibiliser les personnels les plus susceptibles de rencontrer ces situations, afin qu’ils puissent développer leur vigilance et adopter les bons comportements.

Afin de renforcer la maîtrise des risques, des emplois exposés aux risques de corruption ont été identifiés au sein de NaTran. Dans le cadre des recrutements associés à ces emplois, des dispositions supplémentaires particulières sont mises en place en 2025 permettant de s’assurer que le candidat retenu répond pleinement aux exigences de NaTran en matière de probité. Ceci s’est traduit par la rédaction d’une procédure spécifique mise en place au 1^{er} janvier 2026.

En 2025, NaTran a procédé à la révision de ses dispositions en matière de *due diligence*, afin de mieux cibler ses actions par rapport aux risques. Cette révision a en particulier permis de définir pour celle-ci un cadre d’intervention chez les clients, qui vient compléter le cadre plus historique des *due diligence* organisées chez les fournisseurs permettant ainsi une maîtrise complète sur l’ensemble de l’activité de NaTran.

En 2025, le nombre de signalements au déontologue a augmenté. Il a été recensé 26 incidents éthiques, dont 15 sont liés aux droits humains et dix à une fraude. Après analyse, ces chiffres restent cohérents avec ceux qui peuvent être rencontrés dans des entreprises de taille similaire. Ils illustrent sans doute une certaine libération de la parole, ainsi qu’une sensibilité accrue des collaborateurs à de nouvelles thématiques. La majorité des alertes restent en lien avec des difficultés relationnelles et des atteintes aux droits humains. NaTran s’assure de traiter les incidents dans un délai de deux mois, et 100 % des incidents ont été traités dans les délais en 2025. Cette même année, trois présentations ont été données en Comité exécutif (Comex) sur la révision des risques « corruption » et « droits humains » et quatre comités éthiques se sont tenus.

Enfin, les conditions générales d’achats ont été révisées afin d’y intégrer des dispositions plus complètes en matière de protection des droits humains.

12.4.3. Obligations de NaTran : le code de bonne conduite

	2024	2025
% de salariés sensibilisés au code de bonne conduite	99,8 %	100 %
Nombre de non-conformités significatives aux engagements du code de bonne conduite	0	0

La Commission de régulation de l’énergie (CRE) veille au bon fonctionnement du marché du gaz naturel. Son but : garantir un accès transparent, non discriminatoire et équitable aux infrastructures gazières. La CRE fixe les tarifs publics d’utilisation des réseaux, encadre les investissements et vérifie la qualité du service rendu.

Le Code de bonne conduite présente les mesures d’organisation interne prises par NaTran pour prévenir les risques de pratique discriminatoire en matière d’accès des tiers au réseau de transport de gaz naturel, comme exigé par l’article L.111-22 du Code de l’énergie. Le Code de bonne conduite fait partie intégrante du système de gouvernance et de management de l’entreprise.

Il est approuvé par la Commission de régulation de l’énergie (CRE) et constitue l’une des pièces du dossier de certification de NaTran par la CRE en tant que gestionnaire de réseau de transport indépendant, portant sur la mise en œuvre par NaTran de son Code de bonne conduite, sur le respect des obligations en matière d’indépendance et la bonne exécution du plan décennal de développement.

Un correspondant du Code de bonne conduite dans chaque direction a pour mission d’assurer la mise en œuvre des exigences du Code de l’énergie et le portage du Code de bonne conduite (e-learning dédié pour tous les salariés), de piloter le plan d’action annuel et d’en réaliser le bilan. Le respect du Code de bonne conduite est évalué dans le cadre d’une enquête de satisfaction annuelle des clients, expéditeurs et industriels.

NaTran agit de façon équitable et non discriminatoire vis-à-vis de l’ensemble de ses clients, expéditeurs, producteurs, consommateurs et distributeurs de gaz raccordés à son réseau de transport. Cela concerne les conditions d’accès au réseau de transport et la confidentialité des informations dont la communication serait de nature à porter atteinte aux règles de concurrence libre et loyale et de non-discrimination.

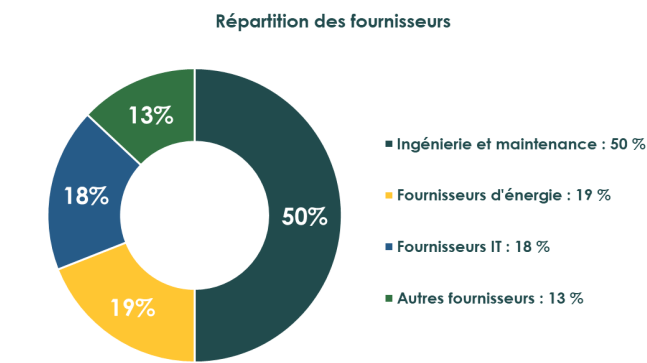
12.4.4. Obligations de NaTran : l’indépendance

Par ailleurs, en tant qu’opérateur de transport indépendant (ITO) certifié par la Commission de régulation de l’énergie (CRE), NaTran doit également satisfaire aux obligations d’indépendance et d’autonomie des gestionnaires de réseaux contrôlés par ENGIE. Le Groupe ENGIE constitue une entreprise verticalement intégrée (EVI) au sens du Code de l’Energie (art. L. 111-10). NaTran agit en toute indépendance vis-à-vis des autres entités de ENGIE en lien avec la production,

la fourniture, le stockage de gaz, le gaz naturel liquéfié, dans le cadre de son modèle de gestionnaire de réseau indépendant (ITO), défini dans le Code de l'énergie.

12.5. Gestion de la relation fournisseur (G1)

KPI POLITIQUE RSE	2024	2025	Cible 2025	Cible 2030
% de nos achats intégrant des dispositions environnementales et sociales	-	63 %	≥ 65 %	100%



La prise en compte des dispositions sociales et environnementales dans les Achats de NaTran est croissante et est systématique pour les marchés d'un montant supérieur à 1 M€. Elle se traduit à la fois par l'utilisation de la mieux-disance, la prise en compte des résultats de l'évaluation RSE des soumissionnaires par le prestataire Positive Company, l'introduction de critères RSE adaptées aux marchés concernés dans les évaluations des soumissionnaires, et la possibilité offerte aux soumissionnaires de proposer des variantes pour améliorer l'impact social ou environnemental du marché.

12.5.1. Engagements de NaTran vis-à-vis de ses fournisseurs

NaTran a mis en place un dispositif solide de prévention du risque « éthique » concernant les achats et la relation fournisseur, il est décrit à plusieurs niveaux :

- La charte éthique : fixe le cadre général en énonçant les quatre principes fondamentaux (respect des lois, culture de l'éthique, intégrité, respect) ;
- Le code de déontologie « relations avec les fournisseurs » : guide les comportements vis-à-vis des fournisseurs ;
- Les contrôles de conformité à la loi Sapin II ou « Due Diligence Fournisseurs » : permettent de couvrir le risque de corruption ou de trafic d'influence ;
- Les contrats d'achats et leurs clauses particulières : engagent le signataire au respect de la charte éthique et du dispositif présenté.

Les dispositions décrites dans ce dispositif ont un caractère obligatoire ; aucune relation commerciale ne peut commencer et/ou se poursuivre en cas d'écart avec celui-ci.

12.5.2. Charte Relations Fournisseurs et Achats Responsables

NaTran s'inscrit dans la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » établie sous l'égide du Ministère de l'Économie et des Finances et du Conseil National des Achats. L'entreprise l'a signée en 2022 et s'est réengagée en 2025. Cela illustre la volonté de NaTran d'entretenir avec ses fournisseurs des relations dans un cadre de confiance réciproque et de respect des droits et devoirs respectifs.

Les dix engagements de la charte sont traduits en indicateurs qui font l'objet d'un pilotage régulier. Une attention particulière est apportée au respect de l'éthique, des délais de paiement, et au pilotage de la dépendance des fournisseurs.

Le risque de dépendance économique d'un fournisseur vis-à-vis de NaTran est par exemple considéré avec attention. Le taux de dépendance maximum autorisé généralement retenu est de 30 % ; à savoir, la part de chiffre d'affaires générée par NaTran dans le chiffre d'affaires global d'un fournisseur sur un exercice donné ne doit pas excéder 30 %. Dans le cas contraire, un suivi est mis en place par l'acheteur leader pour piloter cette dépendance.

12.5.3. Partage des enjeux et dispositif d'écoute

Les fournisseurs sont des acteurs importants de la stratégie et des activités de NaTran et de ce fait, il est nécessaire de leur partager les enjeux de l'entreprise. Des rencontres régulières (*business reviews*) jalonnent la relation avec les fournisseurs pour partager les enjeux réciproques et faire le point sur les contrats en cours. De façon plus globale, des événements de type convention en présentiel ou webinaires sont des moments clés pour porter les principaux messages. Un baromètre fournisseur est réalisé tous les deux ans pour recueillir l'avis des fournisseurs et dégager des pistes d'amélioration.

12.5.4. Classification des fournisseurs

NaTran cherche à réaliser un suivi spécifique et différencié de chacun de ses fournisseurs. Une revue et une répartition annuelle des fournisseurs est ainsi effectuée afin d'identifier :

Le TOP 10 des fournisseurs selon les dépenses sur une année ;

Les fournisseurs stratégiques : fournisseurs incontournables dont la défaillance entraînerait une situation de crise pour NaTran ;

Les fournisseurs préférentiels :

- Intégrés dans 80 % du montant financier engagé par NaTran dans l'année n-1 (ou moyenne des trois dernières années) ;
- Avec des achats récurrents (titulaires de marchés cadres notamment) ;
- Et/ou contribuant à la stratégie segment (nouvel entrant à suivre, ...) ;
- Et/ou certifié ;

Les fournisseurs critiques :

- En situation de dépendance économique (CA NaTran > 30 % CA global) ;
- Avec un risque éthique (alerte et/ou remarque à la suite d'une procédure de due diligence) ;
- Dont l'évaluation RSE est inférieure à 50/100 (Note Positive Company) ou fortement émetteur de CO₂.



Dans ce cadre, les principaux sujets de dialogue sont les suivants :

- Sécurité et performance du système énergétique ;
- Accès abordable à l'énergie, régulation tarifaire et économique ;
- Développement et place des gaz renouvelables et bas-carbone et de l'hydrogène ;
- Impacts environnementaux des activités de NaTran ;
- Acceptabilité et appropriation des projets et ouvrages (exploitation) ;
- Ancrage local et impacts socio-économiques.

L'ensemble de ces relations et dialogue sont supervisées par le Département des Affaires publiques et Européennes de NaTran, avec l'appui d'un bureau basé à Bruxelles ainsi que des quatre Délégations Territoriales. Conformément à la loi Sapin II du 9 décembre 2016, NaTran réalise chaque année la déclaration au répertoire numérique des représentants d'intérêts tenu par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Il n'y a pas en 2025 dans les instances dirigeantes de NaTran (membre du Comité exécutif (Comex) et Administrateurs du Conseil d'administration) de membre qui aurait été nommé et aurait occupé une position comparable dans une administration publique (y compris dans un organisme de régulation) pendant les deux années précédant la nomination au cours de la période de reporting actuelle.

12.6. Engagement politique et plaidoyer (G1)

Afin de mettre en œuvre sa raison d'être et sa stratégie, NaTran développe un ensemble de relations avec l'ensemble de ses neuf familles de parties prenantes (voir §1.10), dont notamment les acteurs publics nationaux et territoriaux en charge des questions énergétiques, industrielles, et environnementales.

05

Annexes



Glossaire

AR – Application Requirements

Directives détaillées qui expliquent comment appliquer les DR, avec méthodologies et exemples.

CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive

Directive européenne qui encadre la publication d'informations en matière de durabilité, remplaçant la NFRD

Double matérialité

Concept clé du reporting CSRD, combinant :

- Matérialité d'impact : Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société ;
- Matérialité financière : Impacts ESG susceptibles d'influencer la performance financière.

DPEF – Déclaration de Performance Extra-Financière

DR – Disclosure Requirements

Exigences spécifiques de divulgation que les entreprises doivent fournir dans leur rapport de durabilité (ex. émissions, égalité de genre).

EFrag – European Financial Reporting Advisory Group

Organisme européen chargé de développer les ESRS et d'émettre des recommandations techniques.

ESG – Environmental, Social & Governance

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance utilisés pour évaluer la performance extra-financière.

ESRS – European Sustainability Reporting Standards

Normes détaillées définissant les informations de durabilité que les entreprises doivent publier dans le cadre de la CSRD.

- ESRS E : normes environnementales (E1, E2, E3, E4, E5)
- ESRS S : normes sociales (S1, S2, S3, S4)
- ESRS G : norme de gouvernance thématique (G1)

GOV = Gouvernance dans les ESRS.
Il s'agit des exigences de reporting sur le rôle des organes de gouvernance, leurs responsabilités, la supervision des

enjeux de durabilité, et les contrôles internes.

Les principaux DR associés sont :

- GOV-1 : Rôle des organes d'administration, direction et surveillance ;
- GOV-2 : Informations transmises aux organes et sujets de durabilité abordés ;
- GOV-3 : Intégration de la performance durable dans les rémunérations ;
- GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable ;
- GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes pour le reporting durable.

IRO = Gestion des impacts, risques et opportunités

Il décrit le processus d'analyse de matérialité, central dans la CSRD.

Principaux DR :

- IRO-1 : Processus d'identification et d'évaluation des impacts /risques / opportunités matériels ;
- IRO-2 : Lien entre les différents DR des ESRS et la déclaration de durabilité de l'entreprise.

MDR – Minimal Disclosure Requirements

Exigences minimales de divulgation que le rapport de durabilité doit obligatoirement contenir.

NFRD – Non-Financial Reporting Directive

Ancienne directive européenne de reporting extra-financier, remplacée par la CSRD.

SBM = Stratégie et modèle d'affaires.

SBM couvre la manière dont la stratégie, le business model et la chaîne de valeur sont exposés aux impacts, risques et opportunités de durabilité

- SBM-1 : Description de la stratégie, du modèle d'affaires et de la chaîne de valeur ;
- SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes ;
- SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et interaction avec la stratégie.

Annexe méthodologique

— Procédure de collecte des données

Les indicateurs de la Politique RSE sont collectés par le Directeur RSE pour le périmètre France. Chaque indicateur est remonté au Directeur RSE par les contributeurs couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Un protocole de *reporting* est formalisé.

— Vérification par les Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2025, les procédures de *reporting* des indicateurs de la Politique RSE ont fait l'objet d'une vérification externe par les Commissaires aux Comptes, Deloitte et BM&A. Les autres indicateurs publiés dans le présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit.

— Taxonomie européenne : note méthodologique

Pour chacun des indicateurs, NaTran a retenu une méthodologie qui est la somme (1) de la part portée directement par les activités éligibles et de (2) la part de la consommation de gaz verts dans la consommation de gaz totale pour le reste des activités.

Chiffre d'affaires

1. La part directe représente la somme des recettes de raccordement de postes d'injection biométhane.
2. Part des gaz verts dans la consommation française (0,92 % en 2021 selon le panorama des gaz renouvelables, actualisé à 3,8 % en 2025) appliquée à l'accès des tiers au réseau de transport (ATR).

CAPEX

1. La part directe représente la somme des investissements relatifs aux projets biométhane (injection et rebours), hydrogène et de réduction d'émissions de méthane.
2. Part des gaz verts dans la consommation française (0,92 % en 2021 selon le panorama des gaz renouvelables, actualisé à 3,8 % en 2025) appliquée au reste des investissements réalisés.

OPEX

1. La part directe représente la somme des charges externes et de personnel relatif au biométhane, aux gaz de synthèse, à l'hydrogène et aux réductions d'émissions de méthane.
2. Part des gaz verts dans la consommation française (0,92 % en 2021 selon le panorama des gaz renouvelables, actualisé à 3,8 % en 2025) appliquée au reste des Opex entrant dans le périmètre de la taxonomie (dépenses R&D, frais de rénovation des bâtiments, contrats de location à court terme, frais de maintenance d'entretien, de réparation des immobilisations corporelles).

Rapport des Commissaires aux Comptes portant sur les indicateurs de la Politique RSE

Docusign Envelope ID: 30160256-100B-493A-A5D1-F1AA22A1C9FB

BM&A

11, rue de Laborde
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6, place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

NaTran SA

Société Anonyme

6 rue Raoul Nordling
92270 Bois Colombes

Rapport d'assurance limitée des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2025

NaTran SA

Société Anonyme

6 rue Raoul Nordling
92270 Bois Colombes

Rapport d'assurance limitée des Commissaires aux comptes portant sur une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'attention de la Direction Générale,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de NaTran SA (ci-après la « Société »), nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations environnementales, sociales et sociétales¹ (les « Informations ») établies volontairement par NaTran SA, au regard des critères ad hoc définis par la Société (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, présentées dans le document joint au présent rapport (ci-après le « Rapport volontaire de durabilité ») publié dans le rapport de gestion de la Société.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentes dans le Rapport volontaire de durabilité, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas de conclusion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le Rapport volontaire de durabilité, autres que celles objet de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note encadrée dans le paragraphe « Pourquoi et comment un rapport volontaire de durabilité ? » du Rapport volontaire de durabilité qui précise que Natran n'est pas soumis à la CSRD et que les Informations ont été établies dans un contexte volontaire selon le Référentiel propre à la Société. Les informations ne sont pas établies selon les normes ESRS.

¹ Le détail des Informations est présenté en annexe

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès de la Direction RSE.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines données sont sensibles aux options méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

S'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le Rapport volontaire de durabilité.

Responsabilité de la Société

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ;
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et norme professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément :

- à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) pour le cabinet Deloitte & Associés ;
- ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce, par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- apprécié si les méthodes utilisées par la Société pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;
- pour les Informations soumises à nos travaux :
 - o mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - o réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - o pris connaissance des méthodes de calcul des données estimées et apprécié le caractère approprié et la correcte application de ces méthodes ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées
- apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport volontaire de durabilité par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des

commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000² (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en œuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de NaTran, notre responsabilité à l'égard de cette dernière et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de NaTran.

Paris, le 26 mars 2026

Les Commissaires aux comptes,

Pour BM&A

Pour Deloitte & Associés

Marie-Cécile Moinier

Nadia LAADOULI

Marie-Cécile Moinier
Associée

Nadia Laadouli
Associée

² Pour le cabinet Deloitte & Associés

ANNEXE : Détail des informations ayant fait l'objet d'une assurance limitée

Indicateurs de la politique RSE
Axe A : Assurer notre mission de logisticien de l'énergie avec efficacité et responsabilité
Taux de disponibilité des capacités de transport offertes
Taux de respect des charges nettes d'exploitation fixée par le régulateur
Part de nos canalisations ayant fait l'objet d'un renouvellement d'aptitude au service
Taux de réussite aux exercices de phishing (non-divulgaration des données sensibles)
% d'exercices d'intrusion sur site classé "catastrophiques"
% de formation des salariés particulièrement exposés
Axe B : Concevoir et exploiter une infrastructure respectueuse des limites planétaires
Baisse du bilan carbone (scopes 1 à 3) par rapport à 2019
Baisse des émissions de méthane par rapport à 2019
% d'investissements verts
% des grands sites ayant un plan de gestion écologique concertée
Taux de valorisation des déchets
Axe C : coopérer pour la transition énergétique à l'échelle des territoires
Biométhane injecté dans les réseaux en France (TWh/an)
km probabilisés des projets H2 et CO2 France (hors Allemagne)
Taux de satisfaction clients
% de clients critiques accompagnés (démarche « Impulsion Décarbo »)
% de nos achats intégrant des dispositions environnementales et sociales
Axe D : Nous engager avec nos collaborateurs et nos fournisseurs
Taux de fréquence global
Taux de satisfaction des salariés au travail
Taux de salariés formés
Taux de féminisation CDI
Index ega-pro